

**Université Charles de Gaulle (Lille 3)**  
**Ecole doctorale ACCES**  
**GERICO**

**Politiques publiques et Internet dans les  
établissements d'enseignement supérieur  
au Sénégal**

**Mamadou Lamine SECK**  
**DEA de Sciences de l'Information et de la Communication**

**Directeur de mémoire : E. FICHEZ**  
**Année 2003-2004**

# REMERCIEMENTS

## *Alhamdoulillah*

Dans le cadre de cette étude, mes remerciements vont particulièrement à :

- Madame Elizabeth Fichez, pour tout le temps consacré au suivi et à l'encadrement de ce travail, pour les conseils avisés mais surtout sa disponibilité et son amabilité envers moi ;
- Monsieur Bruno Raoul pour ses conseils et orientations.

Ces remerciements sont aussi adressés à :

- Mon cher et fidèle ami Thomas Guignard pour son hospitalité ainsi qu'à Adeline pour sa gentillesse. Une bonne part de ce travail leur revient pour m'avoir grandement facilité mon intégration à Lille ;
- Hélène Tanguy pour le travail de relecture et de correction ;
- Babacar Sene, mon ami et frère et à sa femme Ndeye Fatou Diallo.

Je dédie ce travail à :

- Ma famille, ma mère, mon père, mes frères et sœurs ;
- Tous mes amis de la communauté sénégalaise de Lille : Modou ndiara, Ibou paco, Isaac, Jules ...
- Tous mes amis français de Lille : Romain, Aurélien, Perrine, Nordine, Jérôme, Hélène, Claire ...

## RESUME

Le développement d'Internet au niveau des universités sénégalaises fait intervenir trois types d'acteurs : l'Etat, la Coopération internationale et les privés. Cependant, la faiblesse des moyens de l'Etat, engagé dans une dynamique d'ajustement de l'enseignement supérieur, entrave la mise en place d'un véritable programme de développement d'Internet. L'action étatique en la matière se fait ainsi au compte-goutte, en fonction des revendications des étudiants ou enseignants, acteurs-usagers qui interviennent de façon dynamique dans la mise à l'agenda d'Internet. L'initiative autour d'Internet est plutôt le fait d'acteurs comme les agences de coopération internationale qui interviennent dans la mise en œuvre des projets autour d'Internet, soit en les finançant, soit en en assurant la maîtrise d'œuvre en partenariat avec les structures universitaires impliquées.

Le retrait de l'Etat et l'activisme de la Coopération et des privés explique ainsi le caractère désarticulé des projets d'introduction d'Internet, la dispersion des initiatives et le manque de synergies qui entraînent une forte dissymétrie au sein de l'université avec des structures fortement équipées et d'autres totalement dénuées d'infrastructures.

## ABSTRACT

The développement of Internet on the level of senegalese's universities utilizes three types of actors : the State, international cooperation and the privates ones. However, the weakness of the mean of the State, engaged in a dynamiques of ajustement of the hier education, blocks the installation of a true programme of development of Internet. The official action on the matter is done thus with the account-drop, according to the claims of the students or teachers, actor-users who interne in a dynamic way in the setting with the diary of Internet. The initiative around Internet is rater the fact of actors as the agencies of international cooperation wich interne in the implementation of the projects around Internet, either by financing them, or by ensuring some the control of work in partenariaux with the implied university structures. The withdrawal of the State and the activism of the cooperation and privasse thus explain the disarticulated char acter of the projects of introduction of Internet, the dispersion of the initiatives and the lack of synergy which involve a strong dissymetry within the university with structures strongly equipped and others completely stripped of infrastructures.

## Mots-Clés

Internet, politiques publiques, partenariat, coopération internationale, programme d'amélioration de l'enseignement supérieur (PAES), programme décennal de l'enseignement et de la formation (PDEF).

## TABLE DES MATIERES

<i>INTRODUCTION</i>	7
 <i>Chapitre 1 :</i>	 <b>11</b>
<i>CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE</i>	11
1.1. <i>PROBLEMATIQUE</i>	11
1.2. <i>METHODOLOGIE</i>	19
1.2.1. <i>Documentation et corpus</i>	19
1.2.2. <i>L'enquête de terrain</i>	21
 <i>Chapitre 2 :</i>	 <b>24</b>
<i>CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'UNIVERSITE SENEGALAISE</i>	24
2.1. <i>Analyse socio-historique : des cadres d'évolution différents</i>	25
2.2. <i>Analyse socio-économique</i>	28
2.2.1. <i>Un cadre universitaire très politisé</i>	29
2.2.2. <i>Un contexte socio-économique difficile</i>	30
2.3. <i>L'introduction d'Internet dans le secteur académique</i>	32
2.3.1. <i>Le partenariat IRD-UCAD</i>	32
2.3.2. <i>Le centre Syfed-Refer de l'AUF</i>	33
2.3.3. <i>Le Régional Informatics Networks for Africa (RINAF)</i>	35
 <i>Chapitre 3 :</i>	 <b>37</b>
<i>CADRAGE GENERAL DES ACTEURS DE L'INTERNET UNIVERSITAIRE</i>	37
3.1. <i>Une action gouvernementale circonscrite</i>	37
3.1.1. <i>PAES et PDEF : vers un développement des capacités d'autofinancement de l'université</i>	38
3.1.2. <i>L'action gouvernementale : des opérations d'éclat sans cohérence</i>	40
3.2. <i>La prépondérance des acteurs universitaires</i>	43
3.2.1. <i>Un acteur en position d'impulsion : le SAES</i>	43
3.2.2. <i>Le changement de statut des leaders syndicalistes et son impact sur le développement d'Internet</i>	47
3.2.3. <i>Les instances relais de l'université</i>	49
3.2.3.1. <i>La CURI pour une stratégie autonome de développement d'Internet</i>	49
3.2.3.2. <i>La CURI et les acteurs externes</i>	51
3.2.3.3. <i>Approche prospective et schéma directeur avec la CIT</i>	53
3.3. <i>Les privés : des acteurs maintenus à distance</i>	56
3.3.1. <i>Le partenariat Etat-Sonatel</i>	56
3.3.2. <i>Salta Service International : une intervention problématique</i>	58
3.4. <i>Les organismes de coopération : l'enjeu de la francophonie</i>	60
3.4.1. <i>Le P.A.R.U de la Coopération française</i>	61
3.4.2. <i>Internet, un enjeu pour l'A.U.F</i>	63
3.4.3. <i>La Coopération italienne : une aide non assujettie</i>	65

<i>Chapitre 4 :</i>	<b>68</b>
<i>LE PROJET PUBLIC D'UNIVERSITE MODERNE A SAINT-LOUIS</i>	<b>68</b>
4.1. <i>UGB : les TIC comme facteurs de modernité</i>	<b>68</b>
4.1.1. Le réseau informatique au cœur de la modernité	69
4.1.2. La diversification des sources de financement	70
4.2. <i>Rôle des usagers et enjeux autour du « cybercampus »</i>	<b>72</b>
4.2.1. Appel au privé : le « cybercampus »	72
4.2.2. Enjeux autour du « cybercampus » et de l'Internet universitaire	74
4.2.3. Un rôle accru des usagers et du CROUS	75
4.3. <i>L'UVA : une initiative étrangère rentabilisée par la puissance publique</i>	<b>77</b>
4.3.1. Origine du projet	77
4.3.2. L'UVA de l'Université Gaston Berger de St-Louis	79
4.3.3. Programme académique de l'UVA : l'option du e-learning	81
4.3.3.1. Des formations « importées »	81
4.3.3.2. Une production locale délaissée	82
 <i>Chapitre 5 :</i>	 <b>85</b>
<i>UCAD, UNE MOSAIQUE DE PROJETS DESARTICULES</i>	<b>85</b>
5.1. <i>Le projet FORCIIR à l'EBAD : partenariat Sud-Sud et production de contenus francophones</i>	<b>86</b>
5.1.1. Un projet de modernisation	87
5.1.2. Mise en œuvre de la FADIS : une volonté de pérennisation	89
• Implication de l'ensemble du corps professoral	89
• Professionnalisation du corps enseignant	90
5.1.3. Incitation à la coopération Sud-Sud et à la production scientifique	91
5.1.3.1. La coopération entre écoles africaines de SIC	91
5.1.3.2. La production de contenus scientifiques francophones	92
5.2. <i>IFAN : un projet ambitieux ...sans moyens de financement</i>	<b>94</b>
5.2.1. D'importantes ressources scientifiques	95
5.2.2. Le projet de connexion et de numérisation des ressources scientifiques	96
5.2.3. Les difficultés liées au manque de ressources	98
5.3. <i>Le projet Internet de la Faculté des Sciences : la stratégie des financements croisés</i>	<b>100</b>
5.3.1. Genèse du projet de connexion, une volonté politique des dirigeants	100
5.3.2. Une recherche de sources croisées de financement	101
5.3.3. La politique vis-à-vis des usagers étudiants	103
5.4. <i>Le Campus numérique de l'AUF : stratégie d'un acteur extérieur autour de la production de contenus francophones</i>	<b>104</b>
5.4.1. Le campus numérique : un plateau technologique pour l'université	104
5.4.2. Initiatives autour des contenus scientifiques : des projets sans usagers ou à usage limité	106
5.4.2.1. La production de contenus scientifiques francophones	106
5.4.2.2. Des projets sans usagers	108
5.4.2.3. Un usage limité des ressources	109
5.4.2.4. Les enseignants-chercheurs et la production scientifique locale	112
 <i>CONCLUSION</i>	 <b>122</b>
1. <i>L'Etat, un acteur en position de faiblesse endémique</i>	<b>122</b>
2. <i>Logiques d'acteurs et partenariats</i>	<b>123</b>
3. <i>Rôle leader des usagers</i>	<b>127</b>

4.	<i>Tout attendre de l'Etat ou profiter des sources de financements croisées</i>	_____	<b>129</b>
5.	<i>L'importance des représentations</i>	_____	<b>130</b>
6.	<i>Limites de l'étude</i>	_____	<b>132</b>

## INTRODUCTION

L'avènement du « web », au début des années 90, va sortir Internet de la sphère technique pour en faire un phénomène social, accessible non plus seulement aux seuls techniciens initiés, mais à toutes les couches sociales en position de s'y connecter. Face à cette situation, et conscients des enjeux que suscitent ce nouvel outil, les pouvoirs publics aux Etats-unis et en Europe vont en faire une de leurs priorités et lancer une grande campagne visant à promouvoir le développement des « autoroutes de l'information ».

C'est aux Etats-Unis qu'apparaît pour la première fois le terme d'« *Information Super highway* » (Supers autoroutes de l'information) lorsque Al Gore, vice-président, en appelle à l'édification d'une infrastructure nationale d'information capable de déclencher une révolution de l'information qui devrait changer les manières de vivre, de travailler et de communiquer. A ce titre, un document (« *La structure nationale de l'information : agenda pour l'action* ») sera produit par l'administration américaine en septembre 1993 pour jeter les bases de l'action publique dans le domaine d'Internet.

L'Europe n'est pas en reste dans cette dynamique et Jacques Delors, alors président de la Commission Européenne rend public en janvier 1994 un livre blanc<sup>1</sup> qui place la société d'information au cœur des enjeux économiques et sociaux de l'Union Européenne. Une commission sera ensuite chargée de faire des propositions concrètes sur Internet et ses usages. Le rapport produit par cette commission<sup>2</sup> va grandement influencer sur le mode d'intervention des états en prônant la libéralisation complète du cadre réglementaire des communications et la prise d'initiatives pour développer la société de l'information.

En France, plusieurs rapports seront produits et des missions de réflexion prospective mises en place par le gouvernement afin de définir des stratégies en termes de choix technologiques et de développement de nouveaux services basés sur l'utilisation des autoroutes de l'information.

---

<sup>1</sup> Delors J., *Livre blanc « Croissance, compétitivité, emploi »*, Bruxelles

<sup>2</sup> Bangemann M., « L'Europe et la société de l'information planétaire », in : *Bulletin de l'Union Européenne*, Suppl. 2/94, Bruxelles, 1994.

Tant aux Etats-Unis qu'en Europe, le développement d'Internet a donc, dès le début, été globalement pris en charge par les pouvoirs publics qui se sont ainsi engagés dans la mise en place des infrastructures nécessaires et de politiques spécifiques.

Au Sénégal, les autorités publiques ont très tôt pris conscience des enjeux de la société de l'information puisque ceux-ci ont été identifiés dans l'étude prospective « Sénégal 2015 » réalisée à la fin des années 80. Depuis cette époque, une politique nationale et des projets structurants ont été définis afin de favoriser l'accès universel aux services de télécommunications pour l'ensemble des composantes de la société. De plus, dans son 9<sup>ème</sup> plan « Compétitivité et développement durable (1996-2015) », le Sénégal a intégré les recommandations de l'article 812 de la Communauté des Etats Africains (CEA) relative à la "Mise en oeuvre de l'Initiative Société Africaine à l'Ere de l'Information". Parmi les dix objectifs stratégiques retenus figure notamment la nécessité de "renforcer et faciliter l'accès à l'information et de promouvoir la communication sociale" et parmi les objectifs spécifiques, il est recommandé de :

- diffuser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour faciliter l'adaptation des processus de fonctionnements des entreprises et des organisations;
- assurer un flux continu d'information et de communication pour l'éducation, la santé, l'emploi, la culture, l'environnement, les échanges, les finances, le tourisme, le commerce etc.

Dans le cadre de cette étude, nous avons voulu nous intéresser à la politique sénégalaise en matière d'Internet dans le domaine spécifique de son introduction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Définir les contours de la politique gouvernementale d'introduction d'Internet dans les universités sénégalaises nécessite un travail de reconstitution des différentes actions menées dans ce domaine ainsi qu'une définition du cadre général qui oriente cette action. En effet, l'analyse des politiques publiques consiste, pour des auteurs comme Muller et Surel<sup>3</sup>, à repérer un certain nombre d'éléments fondamentaux qui en constituent le socle. La détermination du cadre général de l'action par le recensement des textes législatifs et réglementaires produits sur le secteur concerné représente donc la première tâche à laquelle nous nous sommes attaché afin d'avoir un aperçu sur les motivations gouvernementales, le contexte

---

<sup>3</sup> Muller P., Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Editions Montchretien, Coll. Clefs Politiques, 1998



d'émergence de cette politique ainsi que les moyens matériels, financiers et humains dégagés.

L'inexistence d'un cadre gouvernementale réglementaire strictement dédié au développement d'Internet dans les établissements universitaires nous a amené à axer notre recherche sur un cadre plus général englobant l'enseignement supérieur dans son ensemble et susceptible de donner des éléments d'information sur les initiatives prises au niveau de l'Etat. Il a fallu ensuite, aller au-delà de l'identification de textes officiels, essayer de déceler dans les discours produits par les hommes en charge du secteur de l'enseignement supérieur, ce qui pouvait représenter un acte constitutif d'une politique autour des nouvelles technologies.

La phase suivante de la recherche a été consacrée à identifier les différents acteurs, institutions comme individus, impliqués dans l'introduction d'Internet au sein des universités. Nous nous sommes aussi intéressé aux différents projets développés, à leurs promoteurs ainsi qu'aux enjeux et objectifs dégagés. Il s'agissait dans le cadre des objectifs assignés à cette étude d'observer comment, à travers les différents acteurs qui intervenaient, s'effectuait la dynamique d'introduction d'Internet dans les établissements d'enseignement supérieur publics du Sénégal et si celle-ci, comme le prétendent certains discours, contribuait à un rééquilibrage des échanges scientifiques entre le Nord et le Sud. Plus précisément, nous voulions comprendre comment se mettait en place l'action de l'Etat : quels acteurs (institutions ou individus) étaient engagés dans la réalisation des objectifs désignés ; quels processus d'appropriation de la politique se mettaient en place; quelles étaient les initiatives prises en vue d'un rééquilibrage des échanges scientifiques par le biais des technologies de l'information et de la communication ?

L'étude se divise en six chapitres :

- le premier présente notre problématique, les concepts utilisés ainsi que la méthodologie mise en place ;
- le second chapitre s'intéresse aux caractéristiques générales d'une université sénégalaise traversée par différents modèles d'influence et de modes d'organisation.

- le troisième chapitre représente un cadrage général des acteurs, publics, privés et coopération, les relations de partenariat qu'ils entretiennent ainsi que les situations de conflit qui les opposent.
- les quatrième et cinquième chapitres concernent les deux études de cas menés aux universités Gaston Berger de Saint-Louis et Cheikh Anta Diop de Dakar. La première étude de cas au niveau de l'université s'intéresse au jeu des acteurs, plus particulièrement le rôle prépondérant des usagers dans la politique d'introduction d'Internet. La seconde montre l'existence, à Dakar, d'une mosaïque de projets sans ligne directrice dans leur mise en œuvre ainsi que de différentes stratégies, face au manque de financement, pour le développement de projets axés sur l'introduction d'Internet.

## Chapitre 1 :

# CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

### 1.1.PROBLEMATIQUE

L'accès à l'information est l'un des problèmes qui se pose avec le plus d'acuité pour les universités et les communautés de chercheurs du Sénégal. Pascal Renaud, spécialiste des Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique, parle même de rareté, voire d'inexistence, quand il s'agit de l'information scientifique et technique indispensable à l'enseignement supérieur<sup>4</sup>.

Le contexte de l'information scientifique est caractérisé par un isolement par rapport à la communauté scientifique mondiale, un manque de contact et de moyens de documentation. En effet, pour les pays du Sud en général, le Sénégal en particulier, être au courant de l'évolution scientifique internationale reste un problème presque insoluble. Quand il est possible de s'en procurer, ce qui est rare, les publications sont aussi chères, voire plus, qu'en France. Compte tenu du niveau des prix et des moyens dont disposent les universités en Afrique, la recherche s'avère donc très difficile à mener dans ces pays, et elle l'est devenue encore plus au Sénégal depuis la dévaluation du franc CFA survenue en 1994.

Cette situation est assez bien décrite par Seck<sup>5</sup>, professeur à l'université de Dakar et Directeur de l'Agence Informatique de l'Etat au Sénégal, qui montre que le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les structures spécialisées dans la gestion de l'information, sont face à une situation problématique qui entraîne une certaine marginalisation sur le plan scientifique. Les principales entraves au développement de la recherche scientifique dans l'enseignement supérieur africain ont pour nom : difficulté

---

<sup>4</sup> Renaud P., « Histoire de l'Internet au Sud », in : *Enjeux des Technologies de la Communication en Afrique, du téléphone à Internet*, Annie Chéneau-Loquay (SLD), Paris, Karthala-Regards, 2000, pp.92-99.

<sup>5</sup> Seck M.T., « Insertion d'Internet dans les milieux de la recherche scientifique », in : *Enjeux des Technologies de la Communication en Afrique, du téléphone à Internet*, Annie Chéneau-Loquay (SLD), Paris, Karthala-Regards, pp. 385-395.

d'accès à l'information pour la transmission des connaissances existantes et l'élaboration de nouveaux savoirs d'une part et entraves à la diffusion, à la promotion et à la valorisation des résultats des travaux scientifiques d'autre part. Cette situation se répercute surtout au niveau des bibliothèques comme celles de l'université de Dakar ou de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN). Selon le professeur Djibril Samb, Directeur de l'IFAN, sa structure rencontre d'énormes difficultés du fait que « *les moyens ne suivent pas. L'IFAN a un budget de fonctionnement de 115 millions de Fcfa. Il est même difficile d'exécuter correctement ce budget en raison du rattachement de l'IFAN à l'agence comptable particulière de l'université* »<sup>6</sup>.

Concernant la bibliothèque centrale de l'université de Dakar, elle se présente surtout comme le siège d'une collection statique et vieillissante de documents et n'est utilisée que par environ 3 % des étudiants par jour. Les manuels de cours et les documents d'appui ne sont généralement pas disponibles, contribuant ainsi à des taux de réussite très bas, parfois moins de 10 % pour certains cours du premier cycle. La collection existante consiste en environ 300 000 livres et autres documents dont la plupart date de plus de 30 ans. Cette situation s'explique en grande partie par l'insuffisance des ressources financières nécessaires pour le renouvellement du fond documentaire. Celui-ci étant en état d'obsolescence, la bibliothèque universitaire est de plus en plus délaissée au profit de celles de centres de recherche plus fournies en documents récents.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche souffre ainsi de la faiblesse et, dans certains cas, de l'absence de documents pédagogiques et scientifiques récents, d'outils et de stratégies pour appuyer la formation-recherche et la recherche-action, ce qui fait que ce secteur n'a jamais pu atteindre l'objectif qu'il s'est toujours fixé, celui de l'université d'excellence. Ces insuffisances résultent notamment de la faiblesse des investissements dans le secteur éducatif à la suite des Programmes d'Ajustement Structurel ayant accompagné, au début des années 90, les politiques publiques de développement économique et social.

C'est dans ce contexte de précarisation de la recherche scientifique dans les milieux de l'enseignement supérieur qu'Internet tend à être présenté comme une panacée à cette situation. Mais, loin des discours idéologues présentant les Technologies de l'Information et de la Communication comme le remède miracle pour un développement

---

<sup>6</sup> Entretien avec le journal « Le soleil » du 30-01-2001

des pays du Sud, l'analyse qui est faite par la communauté scientifique de cet outil et de son insertion dans la sphère universitaire se situe surtout dans un axe local-global, c'est-à-dire dans une recherche d'équilibre des échanges d'informations scientifiques entre le Nord et le Sud.

Dans cette optique, Internet est conçu comme un moyen permettant d'arrimer le continent au reste du monde et de le conduire au saut technologique indispensable pour combler son retard, dans une relation plus symétrique.

En effet, Internet devrait permettre aux enseignants-chercheurs du Sud de rester en contact étroit avec la communauté scientifique internationale. Astrad Torres et Pascal Renaud pensent ainsi que, contrairement à une idée répandue, la diffusion d'Internet dans les universités et centres de recherche est loin d'être un luxe.

*« Dans des pays où il n'y a ni bibliothèque universitaire digne de ce nom, ni centre de documentation – en dehors des agences culturelles et scientifiques étrangères – Internet transformerait radicalement les conditions de travail des chercheurs. Pour la première fois, dans les pays les plus pauvres, les moins avancés technologiquement, il serait possible d'accéder à toute la richesse informationnelle des centres de recherche et des universités les plus avancées du Nord »<sup>7</sup>.*

Mais le problème d'Internet pour les universités ne se pose pas uniquement en termes d'accès à la production scientifique courante étrangère (thèses, rapports de recherche dans leur version intégrale, programmes de recherche des laboratoires, composition des équipes de recherche ainsi que les adresses électroniques de leurs membres). Il se pose aussi en termes de diffusion de la production scientifique locale vers l'extérieur, en particulier le monde occidental. Internet doit être le moyen d'une *« participation offensive et positive au dialogue mondial, en tirant parti des possibilités offertes par ces technologies pour à la fois créer les courants d'échange indispensable entre nos pays, pour valoriser nos complémentarités et marquer notre présence dans le monde par la production de contenus de qualité aptes à faire apprécier nos ressources et nos potentialités à l'extérieur »<sup>8</sup>.*

---

<sup>7</sup> Renaud P. et Torres A., « Internet, une chance pour le Sud », in : Manière de voir, Hors série, *Internet l'extase et l'effroi*, 1996, p.47.

<sup>8</sup> Seck M. T., *ibid.*, p.389.

Internet représente ainsi un double enjeu pour la communauté scientifique universitaire au Sénégal :

- rester en contact permanent avec sa communauté immédiate et avec la communauté élargie au monde en général ;
- lutter contre la marginalisation en préservant, développant et valorisant le patrimoine culturel et scientifique national par la production et la mise en ligne de contenus locaux. En bref, assurer une présence visible sur le réseau.

Dans son rapport avec les milieux de l'enseignement supérieur du Sénégal, Internet, de même que les discours qui l'accompagnent, se pose surtout en termes de mise en place d'un nouveau dispositif d'accès à l'information scientifique et de mise en circulation de la production, du fait de l'échec des dispositifs traditionnels frappés d'obsolescence. Nous utilisons ici le terme « dispositif » comme un agencement d'éléments humains et matériels réalisé en vue d'un but à atteindre. Pour Fusulier et Lannoy, il intervient dans une réalité qui n'est plus satisfaisante, s'insère pour apporter un mieux par rapport à la situation antérieure.<sup>9</sup> La mise en place d'un dispositif implique la notion d'intention et par conséquent celle d'acteurs conscients de sa finalité.

La nécessité de ce nouveau dispositif a entraîné, dans les années 90, une véritable dynamique de connexion à Internet dans les universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Gaston Berger de Saint-Louis, portée par toute une série d'acteurs : RIO, campus numérique francophone, Université Virtuelle Africaine, PAES, projet « cybercampus » qui, malgré leur diversité, peuvent être regroupés en trois grandes catégories : l'Etat sénégalais, les agences de coopération et les opérateurs privés.

Notre questionnement face à ce déploiement est double : comment s'effectue donc la dynamique d'intégration d'Internet dans l'université publique sénégalaise à travers la politique publique, l'action d'organismes de coopération et des privés ? Cette insertion tend-elle vers le rééquilibrage des échanges scientifiques ?

S'intéresser à la politique publique revient à analyser un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales. François Constantin pense que ce programme d'action publique doit être replacé dans un contexte généralement

---

<sup>9</sup> Fusulier B. et Lannoy P., « Comment aménager le management », Revue *Hermès* N°25, 1999, pp.181-198

marqué en amont par une démarche sociale plus ou moins explicite et en aval par le travail d'une structure plus ou moins spécialisée, bureaucratie au sens wébérien du terme, qui, dans sa recherche d'une réponse, tente de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis généralement dans une logique sectorielle<sup>10</sup>.

Si la notion de programme d'action gouvernementale peut se définir, selon Muller et Surel, comme « *une combinaison spécifique de lois, d'affectations de crédits, d'administrations et de personnels dirigés vers la réalisation d'un ensemble d'objectifs plus ou moins clairement définis* », il n'en reste pas moins que cette notion soulève des difficultés. Pour ces auteurs, s'il est évident qu'une politique est plus qu'une collection de décisions et d'actions, on peut constater aussi que quelques déclarations gouvernementales et les décisions qui les accompagnent ne débouchent pas forcément sur la mise en place de politiques<sup>11</sup>. Pour qu'une politique existe donc « *il faut que ces différentes déclarations et/ou décisions soient réunies par un cadre général d'action qui fonctionne comme une structure de sens, c'est-à-dire qui mobilise des éléments de valeur et de connaissance ainsi que des instruments d'action particuliers, en vue de réaliser des objectifs construits par les échanges entre acteurs publics et privés* »<sup>12</sup>.

Analyser une politique ne peut donc pas se réduire à identifier un programme d'action propre à l'autorité à qui la responsabilité en a été confiée mais plutôt à mettre en lumière un ensemble de moyens organisationnels, de structures tant publiques que privées qui interviennent à tous les niveaux de la définition de sens, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action collective. Ainsi, en ce qui concerne notre domaine, nous pouvons nous demander quelle est la nature des relations entre le Ministère de l'Education Nationale, la Commission Universitaire des Réseaux et Informations (CURI), le NIC (chargé de la gestion du nom de domaine « .sn ») au sein de la sphère universitaire. En nous inscrivant dans cette optique, nous allons aussi nous intéresser au contenu de la politique étatique, c'est-à-dire les objectifs définis et le discours produit en cherchant à y repérer la vision qui anime l'action publique en matière d'Internet. Cette vision peut émerger à travers une allocution, une prise de parole officielle ou un document prospectif

---

<sup>10</sup> Constantin F., « Identifier les politiques. Instrumentalisation d'un secteur ou transversalité de l'objet, le cas de l'environnement », in : *L'analyse des politiques publiques aux prises avec le droit*, Renard D., Caillosse J., De Bedrillon D. (SLD), Série politique N°30, 2000, p.207

<sup>11</sup> Muller P., Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Editions Montchretien, Coll. Clefs Politiques, 1998, p. 18

<sup>12</sup> Ibid, p.19

officiellement adopté par les autorités définissant l'ambition gouvernementale en matière d'insertion d'Internet et décrivant ce qu'il devrait en être à moyen et long terme. Cette vision devrait, dans une logique rationnelle idéale, se traduire sur le terrain par la mise en place d'un plan d'action, de ressources et d'un dispositif institutionnel en vue d'atteindre les objectifs définis. Mais une difficulté récurrente à la mise en œuvre de politiques publiques et des dispositions qui en découlent (aménagement, décisions etc.) reste celle de l'appropriation par les acteurs concernés. Pour Harvey, professeur au Département des communications de l'UQAM, l'appropriation d'une politique nécessite une participation constante de la part des acteurs visés. Elle requiert une implication dans les débats, la création des contenus etc.<sup>13</sup> Réduire une politique publique à une procédure visant des objectifs techniques, c'est la rendre inappropriée quel que soit son contenu. Il faut donc l'inscrire dans un processus d'appropriation et pour cela, lui donner un sens qui soit non seulement recevable mais aussi mobilisateur d'engagement. Ce qui supposerait déjà que les acteurs ne soient pas uniquement placés dans une optique de réception mais qu'ils participent à la réflexion sur le problème posé et la définition des solutions. Mais en rester à cette vision trop linéaire de l'appropriation de l'action publique, ce serait encore oublier, selon Muller et Surel<sup>14</sup>, le caractère souvent chaotique des politiques publiques.

Il s'agira donc, dans le cadre de l'université sénégalaise, de complexifier notre point de vue par rapport à l'appropriation des politiques publiques et de tenter de comprendre ce qui la caractérise en propre.

Avec l'appropriation, une autre notion allant souvent de pair avec la politique publique est celle de territoire ou secteur. Mais dans la mesure où nous sommes intéressés par les universités sénégalaises, la notion de territoire va coexister avec celle d'organisation. L'organisation universitaire implique, en effet, non seulement l'idée de territoire comme zone géographique spécifique mais aussi celle d'une communauté, c'est-à-dire un groupe sociologique identifié : la communauté universitaire partageant des valeurs et références communes. Comment est donc pensée l'insertion d'Internet aux différents niveaux de l'organisation que représente une université ?

---

<sup>13</sup> Harvey Pierre-Léonard., *Cyberspace et communautaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p.44.

<sup>14</sup> Muller P., Surel Y., *ibid*, p.30.



L'insertion d'Internet impliquant la collaboration de différents acteurs, quelles relations ces derniers mettent-ils en place, quelles stratégies définissent-ils selon leurs enjeux ? La cohabitation entre des acteurs animés par des visées non compatibles ne risque-t-elle pas de déboucher sur des conflits d'intérêts perceptibles dans des orientations contradictoires ?

L'Etat sénégalais, comme nous l'avons signalé, n'est pas le seul acteur à intervenir dans cette dynamique. Les organismes de coopération et des opérateurs privés interviennent aussi activement aux côtés de l'Etat et parfois même devancent son action. Avec cette multiplicité d'acteurs, un autre problème se pose à savoir celui du partenariat. Landry, auteur canadien, le définit comme une entente entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives<sup>15</sup>. G. Tremblay, dans un article récent<sup>16</sup>, reprend cette définition et propose une typologie des partenariats : le partenariat entre Etats, de service public, public-privé, public-communautaire et entre entreprises privées. Les deux types qui nous intéressent le plus dans cette typologie sont le partenariat entre Etats avec ici l'analyse de la relation entre l'Etat du Sénégal et la Coopération internationale ; et celui entre public et privé concernant la relation entre l'Etat sénégalais et des entités comme la Sonatel, société privée dont l'Etat est détenteur d'une part des actions ou encore Salta Service International.

Concernant les partenariats, il est nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que, le plus souvent, ce sont des logiques différentes qu'ils introduisent, des différences de paradigmes impliquant de se mettre d'accord sur les bases de l'action. H. Papadoudi, dans son analyse des politiques publiques en Education, dit que celles-ci sont « construites », voire de plus en plus « coconstruites » par l'implication constante aux côtés de l'Etat d'instances périphériques<sup>17</sup>. Les différents acteurs impliqués construisent ensemble la « carte cognitive » c'est-à-dire une représentation d'un problème comprenant l'ensemble des informations jugées pertinentes. Dans ce processus de production de la carte cognitive (ou « matrice cognitive » selon Muller et Surel) se jouent des logiques de

---

<sup>15</sup> Landry C., « Emergence et développement du partenariat en Amérique du Sud », in : Landry C. et Serre F. (SLD), *Ecole et entreprise. Vers quel partenariat ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, p.15.

<sup>16</sup> Tremblay G., « Les partenariats : pour une économie du savoir », in : *Distances et Savoirs*, Vol 1, n°2, 2003.

<sup>17</sup> Papadoudi H., *Technologies et éducation. Contribution à l'analyse des politiques publiques*, Paris, PUF, 2000, p.96.

pouvoir et l'on s'aperçoit que « *les représentants d'un groupe instaurent également une relation de leadership dans le secteur directement indexé à l'élaboration et/ou la mobilisation d'une matrice cognitive et normative particulière* »<sup>18</sup>. Pour ces deux auteurs donc, le processus de construction d'une matrice cognitive est par là même un processus de pouvoir par lequel un acteur fait valoir et affirme ses propres intérêts. Une relation circulaire existe ainsi entre logiques de sens et logiques de pouvoir, au travers de laquelle l'acteur qui prend le leadership du secteur tend à imposer en quelque sorte son cadre cognitif.

Comment donc les actions de l'Etat, de la coopération et des privés s'imbriquent-elles dans le cadre universitaire ? Entre l'Etat, la coopération et les privés, comment les acteurs se définissent-ils par rapport à Internet dans l'université ? Quels sont les enjeux de ces actions pour les bénéficiaires potentiels et quelles relations de pouvoirs se mettent en place entre eux ?

L'objectif général de notre recherche est, comme nous l'avons annoncé ci-dessus, de comprendre comment, à travers l'interaction entre l'Etat, les agences de coopération et les privés, s'effectue l'introduction d'Internet au sein des universités publiques sénégalaises et si cette insertion contribue au rééquilibrage des échanges d'informations scientifiques entre communautés de chercheurs.

Les objectifs plus spécifiques sont :

- de présenter un panorama assez complet des différents acteurs de l'Internet universitaire, de leurs rôles et des relations partenariales ou conflictuelles qu'ils entretiennent ;
- d'analyser comment, dans les deux sites de Dakar et Saint-Louis, les différents projets développés sont le résultat de stratégies spécifiques de la part des acteurs ;
- de déceler la place et le rôle original des usagers dans la mise en œuvre des projets ;
- de tenter d'évaluer si, dans l'insertion d'Internet, les objectifs annoncés sont atteints et, si ce n'est pas le cas, essayer de comprendre les obstacles gênant le processus.

---

<sup>18</sup> Muller P., Surel Y., Ibid, p.51.

Notre recherche se déroulant dans le cadre universitaire sénégalais, précisons que les universités y sont marquées par des problèmes structurels endémiques comme la hausse des effectifs des étudiants, la baisse des crédits alloués par l'Etat sous pression des bailleurs de fonds ; des grèves illimitées d'étudiants ou de syndicats d'enseignants avec comme conséquence une année blanche en 1988, une année invalidée en 1994, etc. C'est dans ce contexte difficile qu'il s'agit d'introduire Internet, de mettre en place un nouveau dispositif. Comment sera-t-il accueilli ? Est-ce une nécessité pour la communauté universitaire quand celle-ci, le plus souvent, manifeste pour une augmentation du nombre de boursiers, la construction de nouveaux pavillons, la revalorisation du statut de l'enseignant etc. ?

## 1.2.METHODOLOGIE

Dans notre processus de recueil de données, nous avons opté pour une triangulation des méthodes dont le principe général est de rassembler les informations à partir d'une gamme diversifiée d'individus et d'environnements en utilisant des méthodes variées.

### 1.2.1. Documentation et corpus

Dans un premier temps, afin de prendre connaissance avec notre terrain, nous avons axé notre documentation sur la recherche électronique au niveau de sites web tels :

- l'université Cheikh Anta Diop de Dakar : [www.ucad.sn](http://www.ucad.sn)
- l'Université Gaston Berger de Saint-Louis : [www.ugb.sn](http://www.ugb.sn)
- l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et documentalistes : [www.ebad.ucad.sn](http://www.ebad.ucad.sn)
- le Network Information Center (NIC) Sénégal : [www.nic.sn](http://www.nic.sn)
- l'Agence Universitaire de la Francophonie : [www.auf.sn](http://www.auf.sn)
- le Ministère de l'Education nationale : [www.education.gouv.sn](http://www.education.gouv.sn)
- l'Observatoire Sénégalais des Inforoutes et réseaux d'Information : [www.osiris.sn](http://www.osiris.sn)

- l'Organisme des Nations-Unies pour la Recherche et le développement : [www.unrisd.org](http://www.unrisd.org)
- le Quotidien Le Soleil : [www.lesoleil.sn](http://www.lesoleil.sn)
- Le Quotidien SUD : [www.sudonline.sn](http://www.sudonline.sn)
- Le Quotidien WalFadjri : [www.walf.sn](http://www.walf.sn)

La seconde phase de notre démarche a consisté à réunir sur le terrain un corpus documentaire, écrit et oral, sur lequel portera notre analyse. Dans la constitution du corpus écrit, nous avons rassemblé tous les documents écrits pouvant apporter un éclairage à nos questions de recherche. Nous avons ainsi consulté des documents officiels (cf. annexe : arrêté de création de la CURI, de la CIT ; la convention entre la Coopération et le rectorat de l'UCAD dans le cadre du projet FORCIIR), des documents privés (productions individuelles, documents du SAES, notamment le Bulletin d'information du Syndicat, SAES Liaison) et enfin, des extraits de la presse plus ou moins liés à notre sujet pour analyser les discours et leurs conditions de production.

Dans le choix de notre échantillon d'acteurs en vue de la constitution d'un corpus oral, nous avons choisi de privilégier ce que Maxwell<sup>19</sup> appelle un échantillon utile. Il s'agit d'une stratégie dans laquelle des environnements, des personnes ou des événements particuliers sont choisis délibérément afin de fournir les informations qui ne peuvent être obtenues en suivant d'autres choix (probabiliste, quotas.) Nous nous sommes donc intéressé aux personnes qui, dans différentes structures, pouvaient être instructives parce qu'elles avaient directement participé à la mise en place de la politique publique ou à l'insertion d'Internet dans l'université.

Nous avons veillé à la diversité des personnes rencontrées dans les structures, même si, pour certains comme la Sonatel, nous n'avons pas pu entrer en contact avec les personnes directement impliquées dans l'établissement de la convention avec le Ministère de l'Education Nationale pour cause de dissolution de la cellule « Partenariat » dont ils faisaient partie. Ainsi, nous avons rencontré les personnes suivantes :

A l'université Gaston Berger de Saint-Louis :

- Galaye Dia, Directeur du Centre de calcul,
- Mbaye Fall, chef du service informatique du CROUS,

---

<sup>19</sup> Maxwell J.A., *La modélisation de la recherche qualitative. Une approche interactive*, Editions universitaires de Fribourg, Coll. Res Socialis, 1999

- Saliou Ndiaye, gérant du Cybercampus de Salta Service International,
- Ismaila Diallo, membre de la Commission Sociale des étudiants,
- Moussa Kandji, délégué des étudiants de MAI,
- Maguette Mbengue, coordinatrice du projet UVA,

A l'université Cheikh Anta Diop de Dakar :

- Abdou Salam Sall, Recteur de l'université,
- Matar Mour Seck, Assesseur de la Faculté des Sciences et techniques,
- Annie Bauer, Chef du projet FORCIIR/EBAD,
- Youssoupha Mbengue, assistant de projet FORCIIR/EBAD,
- Mbaye Thiam, Directeur de l'EBAD,
- Aziz Niang, Président de la commission informatique de l'IFAN,
- Coumba Ndoffène Diouf, ancien président de la commission informatique du SAES,
- Olivier Sagna, Chargé de formations de l'Agence Universitaire de la Francophonie,
- Boubacar Barry, Directeur du centre de calcul,

Au Ministère de l'Education nationale :

- Babacar Gaye Fall, Chargé de la communication de la Direction de l'Enseignement Supérieur.

Les entretiens ont généralement duré une heure et se sont déroulés sur le lieu de travail entre mai et septembre 2003.

### 1.2.2. L'enquête de terrain

Le secteur de l'enseignement supérieur au Sénégal compte deux grandes universités publiques : les universités Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et Gaston Berger de Saint-Louis (UGB). Elles totalisent à elles deux la quasi-totalité des effectifs de l'enseignement supérieur. L'UCAD est la plus ancienne et la plus grande, elle compte cinq Facultés, cinq écoles nationales d'université (l'Ecole Supérieure Polytechnique ; l'Ecole Normale Supérieure, l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes, le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information, l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport), onze instituts d'université, neuf instituts de Faculté et

un institut de recherche autonome (IFAN). L'UGB compte, quant à elle, quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR).

A côté de ces deux universités ont émergé, depuis quelques années, une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur privés (Université Dakar Bourguiba, Suffolk University, Université du Sahel etc.) qui contribuent à accroître l'offre en matière d'enseignement supérieur. Mais la cherté des frais de scolarité a tendance à réduire le flux vers ce type d'établissement, les universités publiques étant presque gratuites. Ces universités privées ne représentant pas encore une part très significative dans l'offre de formations supérieures, nous avons choisi de nous intéresser principalement aux deux grandes universités publiques.

L'enquête de terrain a été effectuée sur une période de quatre mois, de juin à septembre, entre ces deux universités distantes de 300 kilomètres. Nous avons, selon les structures, élaboré des guides d'entretien spécifiques composés de différents thèmes (genèse de l'action, appropriation des projets, relations de partenariat avec la puissance publique etc.)

En outre, afin d'avoir un aperçu des usages d'Internet par les enseignants-chercheurs, nous avons élaboré un questionnaire (cf. annexe) dont les axes sont centrés sur les conditions et lieux de connexion à Internet, les usages particuliers et l'utilisation de l'informatique en général. Ce questionnaire a été administré dans les bureaux des enseignants mais aussi dans les salles informatiques aménagées dans lesquelles ces derniers viennent se connecter à Internet, surtout au niveau de l'UCAD. Il devait permettre de voir si les efforts de connexion effectués au niveau de la puissance publique et des autres acteurs étaient optimisés par les enseignants-chercheurs.

Pour l'analyse des données recueillies, nous avons utilisé la méthode de l'analyse de contenus que Pagès définit comme une technique pour la description objective et systématique du contenu manifeste des communications avec pour but de les interpréter<sup>20</sup>. Nous avons ainsi procédé à une retranscription écrite intégrale des entretiens effectués avant de mettre en évidence les tendances globales qui émergeaient du matériau recueilli.

---

<sup>20</sup> Pagès R., *Sociologie de la communication*, Encyclopedia Universalis, pp. 765-766.

Le dépouillement du questionnaire s'est fait avec le logiciel de traitement de données « Sphinx » avec pour but de déterminer les régularités de comportement dans l'usage d'Internet par les enseignants-chercheurs sénégalais.

## Chapitre 2 :

# CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'UNIVERSITE SENEGALAISE

A la différence de ce qui s'est passé sur les autres continents, l'université africaine ne paraît pas s'être développée au même rythme que la société au sein de laquelle elle est incorporée. Des décennies après les indépendances, même africanisée dans ses programmes et dans son corps enseignant, elle reste une structure tournée vers l'extérieur qui essaie tant bien que mal de s'intégrer aux cultures nationales.

Au Sénégal, l'enseignement supérieur a toujours bénéficié d'un rang élevé dans les priorités de l'Etat. La principale fonction de l'université était la formation des cadres. Elle joue essentiellement un rôle d'intégration sociale, de promotion dans les nouvelles hiérarchies des sociétés en voie de développement. Mais lorsqu'elle veut sortir de ce domaine et s'interroger sur son environnement notamment politique, elle est rejetée. Il y a une méfiance traditionnelle et profonde du pouvoir politique à l'égard du contre-pouvoir que constituent les élites intellectuelles de l'université.

L'enseignement supérieur sénégalais tout au long de son histoire, à travers l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar d'abord et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ensuite, a connu des bouleversements liés à la fois à l'énorme influence des partis politiques dans le mouvement étudiant et les syndicats du corps enseignant, ainsi qu'aux mesures d'ajustement appliquées sous l'injonction des institutions de Breton Wood. Pour AbdelKader<sup>21</sup>, docteur en philosophie politique de l'université de Niamey (Niger), la crise de l'enseignement supérieur s'est même aggravée sous l'effet des politiques de redressement économique et de restauration de l'autorité de l'Etat. En effet, l'enseignement universitaire étant public, il est entièrement pris en charge par l'Etat : fonctionnement de l'administration, construction de salles de cours et autres amphithéâtres, recrutement des enseignants, équipement des laboratoires et bibliothèques, restauration et hébergement des étudiants, bourses, etc. Aussi le sort de

---

<sup>21</sup> Abdelkader A., « En Afrique l'enseignement supérieur sacrifié », in *Le Monde Diplomatique*, mars 2002, p.20



l'université est-il étroitement dépendant de celui de l'Etat. Or la crise de celui-ci – crise d'autorité, de légitimité et d'identité – s'est traduite par un désengagement, notamment financier, vis-à-vis des universités. D'où des revendications sociales récurrentes.

Le milieu universitaire sénégalais est donc sans cesse en ébullition avec des crises sociales et des grèves qui se succèdent à un rythme effréné.

## 2.1. Analyse socio-historique : des cadres d'évolution différents

L'analyse de la situation des deux universités de Dakar et Saint-Louis fait ressortir la double conception de l'université : haut lieu du savoir, de la recherche d'une part, milieu de formation des cadres moyens et supérieurs d'autre part. Cette double conception, humboldtienne et fonctionnelle, de l'université traverse l'histoire de l'université en Europe depuis le XVIIIe siècle. Pour Bailleul<sup>22</sup>, c'est en Allemagne, au XVIIIe siècle, qu'apparaissent les prémises d'une « théorie générale de l'université. » On la doit à Wilhelm Von Humboldt qui en dégagait les principes. L'université est pensée alors comme un monde pur et abstrait où règnent sans partage le Vrai, le Bien et le Beau, sans préoccupation d'utilité sociale. Le professeur d'université est le grand prêtre de cet humanisme car c'est lui qui énonce « *ex cathedra* » ces valeurs éternelles où se rejoignent toutes les sciences. Enseigner n'est plus une simple transmission de connaissances acquises mais une création de l'esprit : le professeur se place à la frontière du connu, de l'inconnu ou du mal connu. L'université est productrice de connaissances et de culture, ce dernier terme étant compris comme un ensemble de connaissances liées les unes par rapport aux autres. L'université ne saurait, sans déchoir, se diviser en écoles professionnelles, même d'un haut niveau. Mais cette conception de l'université est de plus en plus abandonnée aujourd'hui en faveur d'une autre plus pratique, plus moderne, plus proche de l'environnement économique et social, celle de l'université fonctionnelle.

Avec la conception fonctionnelle, l'université est pensée telle une institution au service de la société, comme aux Etats-Unis d'où vient cette conception ; elle a la charge de former l'homme social, c'est-à-dire le futur producteur. L'université est censée ainsi devenir « l'usine du savoir », une entreprise économique et financière qui doit obtenir le meilleur rendement possible, aussi bien dans le choix des programmes et des diplômes

---

<sup>22</sup> Bailleul A., Ibid., p. 2

délivrés que de celui des enseignants. L'université, dans cette conception doit répondre à la demande d'une clientèle.

Le choix entre conception humboldtienne et conception fonctionnelle de l'université entraîne quelques divergences comme la notion de pluridisciplinarité. Dans la conception humboldtienne, la pluridisciplinarité est scientifique : diverses disciplines peuvent être regroupées dans une même structure lorsque la recherche et le progrès scientifique l'exigent. Dans la conception fonctionnelle, elle est réalisée uniquement en vue de la formation des cadres.

L'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), 18<sup>e</sup> université française à sa création en 1957, a été conçue selon le modèle de la métropole. Elle transpose dans un milieu économique social et culturel totalement différent, la conception que les sociétés européennes libérales ont de l'université. Selon André Bailleul dans sa thèse de doctorat en Droit, le colonisateur français n'a pas d'emblée créé une université de type classique. Il a d'abord créé un Institut des Hautes Etudes en 1950 puis, en 1957, celui-ci s'est transformé en université. L'Ucad est la première institution de ce genre en Afrique francophone et elle est restée pendant longtemps un modèle de référence pour toutes les jeunes universités qui se sont créées après les indépendances.

L'université de Dakar, malgré les réformes qu'elle a subies depuis sa création, reste attachée à son modèle originel né de la conception humboldtienne. En effet, pendant des décennies, elle a été la seule institution universitaire sénégalaise chargée de dispenser un enseignement supérieur aux milliers de bacheliers sénégalais et étrangers inscrits dans des Facultés dont la capacité d'absorption a été très vite dépassée. C'est un enseignement de type magistral dans des amphithéâtres remplis à ras bord et qui ne prépare pas l'étudiant à la vie active.

A côté des structures traditionnelles (Facultés), on y retrouve beaucoup d'Instituts d'université comme l'Ecole des bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD) etc. La présence de ces instituts universitaires à vocation d'enseignement et de recherche dénote la volonté de l'Université de Dakar de répondre à des préoccupations pratiques par l'organisation d'enseignements professionnellement utilitaires. Cette volonté transparaît aussi avec l'apparition depuis

quelques années du système des *unités de valeur* (UV) dans quelques Facultés comme en Lettres et Sciences Humaines avec la section de sociologie.

Contrairement à l'Université de Dakar, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) présente la caractéristique particulière de ne pas être un legs colonial, encore moins l'œuvre de puissances étrangères. Elle est une œuvre nationale, voire une des rares institutions universitaires africaines post-indépendantes à avoir été construite par les Africains eux-mêmes. Les grandes grèves qui ont secoué l'université de Dakar entre 1968 et 1972 et sérieusement ébranlé le régime du président Léopold Sédar Senghor avaient amené ce dernier, dans une perspective de s'épargner d'autres contestations, à transférer la Faculté de Lettres et Sciences Humaines, supposée être l'instigatrice des troubles<sup>23</sup>, à Saint-Louis, loin de Dakar. Seize ans après la pose de la première pierre, l'université Gaston Berger de Saint-Louis ouvre ses portes en 1990.

L'UGB constitue la seconde institution universitaire du Sénégal. Son avènement s'est fait « *dans un contexte socio-économique difficile où la mise en œuvre du Plan de Redressement économique et Financier (PREF 1980-1985) n'avait pas été jugée satisfaisante par les bailleurs de fond, notamment dans sa dimension structurelle, et une période du Plan d'Ajustement économique et financier à Moyen et Long Terme (PAMLT 1985-1992) qui marque le début de la restriction du secteur parapublic* »<sup>24</sup>. Mais si sa naissance est étroitement liée à l'histoire de l'UCAD, l'UGB présente une spécificité certaine surtout au niveau de son projet pédagogique.

L'université de Saint-Louis se distingue ainsi par son organisation en Unités de Formation et de Recherche (UFR) à la place des Facultés : Lettres et Sciences Humaines, Sciences Juridiques et Politiques, Sciences Economiques et Gestion et enfin Mathématiques Appliquées Informatique. Mais l'UGB se distingue surtout par son projet pédagogique qui se veut novateur. En effet, dès le début, la mission de cette entité était de mettre en place un projet pédagogique qui ne soit pas la duplication de celui de Dakar. Avec l'accord des pouvoirs publics, les autorités universitaires ont opté pour une professionnalisation des filières avec l'introduction des *unités de valeur* dans toutes les

---

<sup>23</sup> Etait visée plus particulièrement la section de sociologie qui sera d'ailleurs supprimée pendant plusieurs années avant de ressusciter avec l'avènement de l'UGB dans un contexte social plus apaisé.

<sup>24</sup> Guissé I., *L'espace universitaire et le contexte politique au Sénégal : cas de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis*, Mémoire de Maîtrise, Université Gaston Berger de St-Louis, 1998, 150 p.

UFR, sauf en Sciences Juridiques et Politiques, « UV » qui permettent de mieux apprécier les niveaux de connaissances des étudiants soumis à une évaluation permanente.

En plus de la professionnalisation des filières, la spécialisation de l'enseignement et l'ouverture sur l'environnement démontrent le souci permanent d'être en phase avec les besoins du monde extérieur notamment l'entreprise. Ce qui explique, selon Galaye Dia<sup>25</sup>, directeur du centre de calcul de l'UGB, que dès le début, le choix soit fait d'engager des chargés d'enseignement issus du monde de l'entreprise (ingénieurs ou experts) pour apporter une touche plus pratique à l'enseignement dispensé et résorber le fossé entre l'université et le monde du travail.

L'université de St-Louis s'inscrit donc en droite ligne dans la conception fonctionnelle de l'université. Celle de Dakar, quant à elle, tend aujourd'hui, de plus en plus, à se rapprocher de cette conception à travers différentes réformes. Mais il ressort de l'analyse que, même si le principe de l'universalité du savoir a été affirmé à maintes reprises, les modalités d'acquisition de ce savoir se sont faites dans ces universités à partir de l'importation de modèles étrangers et d'un mimétisme administratif et culturel.

## 2.2. Analyse socio-économique

L'université sénégalaise a, pendant longtemps, été considérée comme l'une des meilleures d'Afrique, sinon la meilleure de l'Afrique francophone, un cadre de formation et d'acquisition de connaissances pour une certaine élite africaine. Système universitaire envié et dont les fondements avaient déjà été mis en place avant même les indépendances, il n'en reste pas moins qu'une dégradation de ce système a pu être constatée au fil des années. Une vague de contestations, avec en toile de fond des revendications tant estudiantines qu'enseignantes, s'y est progressivement développée depuis les événements de 1968. Ce réflexe protestataire a plusieurs causes parmi lesquelles on peut citer la forte influence des formations politiques dans les mouvements étudiants et enseignants ainsi qu'un contexte socio-économique difficile marqué par la dégradation permanente des conditions d'études et de travail.

---

<sup>25</sup> Entretien du 26/08/2003

### 2.2.1. Un cadre universitaire très politisé

Selon Sadibou Marone, dans un dossier sur l'université<sup>26</sup>, la génération des anciens dirigeants de grève a donné un profil d'intellectuels généralement très proches des partis politiques. Ils occupent en outre actuellement des places importantes dans les sphères de l'Etat pour certains et pour d'autres, dans les milieux intellectuels comme l'université ou la haute administration.

En exemple, nous pouvons citer le cas d'Abdoulaye Bathily, très actif dans la célèbre grève de 1968, actuel député à l'Assemblée Nationale et Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique en 2001. Lui et d'autres personnalités ont été très impliqués dans les mouvements de grève de la fin des années 80 et du début des années 90 qui ont débouché notamment sur l'année blanche en 1988, sur fond de crise électorale avec la présidentielle de la même année, et l'année invalidée en 1993<sup>27</sup>.

Cet éclairage peut permettre de comprendre la nature des mouvements estudiantins très politisés et dont les meilleurs théoriciens étaient proches de l'opposition clandestine des années 60 et ensuite de l'opposition régulière, quelques années après<sup>28</sup>. Les luttes politiques concernant les revendications démocratiques ont, pendant longtemps, été transposées au niveau de l'université avec la bénédiction des leaders politiques. Cette situation persiste encore aujourd'hui, surtout depuis que des étudiants sont élus députés sur des listes de partis politiques.

A côté de cette politisation des mouvements étudiants, d'autres facteurs explicatifs des bouleversements dans l'université existent, dont la situation économique et sociale délicate que traverse le Sénégal.

---

<sup>26</sup> Marone S., « Université 1968-2001 : un campus tumultueux », Quotidien Le Soleil du mercredi 28 février 2001

<sup>27</sup> On peut aussi citer Mbaye Diack secrétaire général de la présidence en 2001, lui aussi très actif à la même époque et membre de la même formation politique que Bathily. Pour la génération actuelle, on peut citer les cas de Talla Sylla et de Modou Diagne Fada. Le premier est le leader de la formation politique JEF-JEL et le second, actuel Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, a pendant plusieurs années, dirigé le mouvement des élèves et étudiants libéraux, mouvement appartenant au Parti Démocratique Sénégalais

<sup>28</sup> Pour illustration, Guissé montre que 80 % des étudiants dirigeant la CESL (Coordination des Etudiants de St-Louis) sont des acteurs politisés ou membres de partis politiques.

## 2.2.2. Un contexte socio-économique difficile

Le Sénégal fait face, depuis le début des années 80, à une crise économique qui a considérablement réduit la capacité de l'Etat à répondre à la demande sociale. Une des illustrations de la difficile situation sociale vécue par les Sénégalais est l'Indice de Développement Humain (IDH), établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui classe le Sénégal au 153e rang sur 174 pays en 1998<sup>29</sup>. Pour juguler les déséquilibres macro-économiques qui entravaient son développement, le Sénégal s'est engagé, au début des années 80, dans un processus d'ajustement ordonné de son économie. Ce choix dépendait de la mise en œuvre de programmes économiques et financiers avec les institutions de Breton Woods. Ces programmes d'ajustement structurel, avec les réformes instaurées au sein des universités, seront les principales causes des protestations du monde universitaire dans les années 90.

Réduction drastique du budget de l'enseignement supérieur, augmentation des prix de restauration, des prix des chambres universitaires, nouveaux critères d'attribution des bourses etc., autant de mesures faisant partie de la réforme introduite par la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES) en 1993 et qui sont la cause première de l'invalidation de l'année académique 1993-1994.

Abdourahmane Ndiaye, membre de l'équipe de recherche de l'UNRISD<sup>30</sup>, montre que, si pour la période 1992-1996 les dépenses publiques de fonctionnement dans l'enseignement supérieur représentent 30,2 % en moyenne des ressources publiques totales affectées à l'éducation, il n'en reste pas moins qu'en valeur réelle, les dépenses publiques de ce secteur diminuent de 13,7 % entre 1992 et 1996, ce qui correspond à une baisse annuelle moyenne de 2,7 %<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> Sagna O., *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal. Un état des lieux.*, Dakar, UNRISD, 2000, p.2.

<sup>30</sup> L'Institut de Recherche des Nations-Unies pour le Développement Social (UNRISD) est une institution autonome qui entreprend des recherches multidisciplinaires sur les dimensions sociales et les problèmes contemporains du développement.

<sup>31</sup> Ndiaye A., *Technologies de l'information et de la communication et enseignement supérieur : Contraintes, défis et opportunités*, Document préparé pour le projet de l'UNRISD « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal », mai 2002, p.3.

Le resserrement des contraintes budgétaires entraîne ainsi chaque année une série de revendications de la part des syndicats d'enseignants, comme le SAES<sup>32</sup> et le SUDES<sup>33</sup>, et des mouvements étudiants, amputant l'année académique de plusieurs semaines de travail.

Ainsi donc, que ce soit à Dakar ou à Saint-Louis, l'université publique sénégalaise est traversée par des crises récurrentes. Depuis quelques années, un autre problème tend à devenir le cheval de bataille des syndicats d'enseignants à savoir la *fuite des cerveaux*. En effet, chaque année, l'université sénégalaise perd des dizaines d'enseignants et de chercheurs partis vers les universités et centres de recherche occidentaux pour bénéficier de meilleures conditions de travail et de rémunérations plus importantes. Cette situation résulte selon Blair et Jordan<sup>34</sup> d'une perception pessimiste des universités africaines, perception renforcée par la faible rémunération des enseignants, la détérioration des infrastructures universitaires et ce qui est perçu comme de mauvaises relations entre les universités et leurs gouvernements. Le personnel enseignant s'engage par conséquent dans une vaste gamme d'activités génératrices de revenus complémentaires.

Les syndicats d'enseignants se sont lancés dans la lutte pour l'amélioration de leur condition de vie et de travail. C'est ainsi qu'après les grèves du SUDES des 16, 17 et 18 mai 2002, des négociations ont été ouvertes avec le gouvernement pour l'amélioration des conditions de travail des universitaires et la lutte contre la fuite des cerveaux<sup>35</sup>. Les revendications des syndicats d'enseignants tournent surtout autour de l'augmentation de la prime de recherche, des *perdiem* des voyages d'études, la mobilité des enseignants et chercheurs, l'environnement pédagogique et de recherche, l'équipement informatique pour les enseignants et les chercheurs avec la connexion à Internet et la vente de services et d'expertise.

C'est dans ce contexte universitaire qu'il s'est agi de mettre en place une infrastructure technologique pouvant favoriser le développement des nouvelles technologies particulièrement Internet.

---

<sup>32</sup> Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur.

<sup>33</sup> Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal.

<sup>34</sup> Blair R. et Jordan J., *Staff Loss and Retention at Selected African Universities: A Synthesis Report*. Document Technique N° 18, Division des ressources humaines et de la pauvreté, Département technique, Région Afrique, Banque Mondiale, Washington, 1994.

<sup>35</sup> Journal « Sud Quotidien » du 12 décembre 2002.

### 2.3. L'introduction d'Internet dans le secteur académique

Si, généralement, le Sénégal n'a été connecté au réseau mondial qu'en 1996, l'université avait, quant à elle, déjà connu des expériences de connexion à Internet surtout par le biais d'organismes internationaux. En Afrique, certains organismes de recherche ont également joué un rôle important, souvent oublié, pour mettre en place ce qui deviendrait plus tard l'Internet. C'est le cas du Réseau Intertropical d'Ordinateurs, programme soutenu par l'IRD, ex Orstom (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) qui va connecter les établissements universitaires et de recherche..

Les universités de Dakar et Saint-Louis vont ainsi grandement participer à l'introduction d'Internet au Sénégal. L'UCAD à travers son implication dans le Réseau Intertropical d'ordinateurs (RIO) mis en place en relation avec l'IRD<sup>36</sup> (ex ORSTOM) ; l'UGB par la mise en place d'une politique hardie de formation et d'accès dès son avènement.

#### 2.3.1. Le partenariat IRD-UCAD

Dès 1989, dans le cadre d'une politique de mise en place des réseaux informatiques dans les pays du Sud, l'IRD a implanté au Sénégal un nœud de son Réseau Intertropical d'Ordinateurs (RIO). L'objectif dégagé était d'améliorer la communication entre le siège parisien et l'ensemble de ses centres outre-mer mais aussi et surtout de permettre aux chercheurs du Sud d'avoir accès aux ressources informationnelles dans des conditions identiques à celles de leurs collègues occidentaux tout en leur offrant la possibilité de présenter leurs propres problématiques, d'ouvrir des axes de recherche et de faire valoir leurs approches sur la scène scientifique internationale. La cible de cette politique fut les universitaires et les chercheurs dans tous les domaines de la recherche tropicale et sur l'ensemble du territoire national.

---

<sup>36</sup> Institut de Recherche pour le Développement.



En 1990, le RIO<sup>37</sup> s'ouvre sur le secteur académique et travaille en partenariat avec l'université de Dakar pour la mise sur pied d'une messagerie électronique.

Le travail de connexion étant déjà élaboré, l'Université de Dakar fut le premier partenaire à bénéficier du transfert de technologie de l'IRD<sup>38</sup>. Elle va ainsi jouer un rôle prépondérant dans le développement d'Internet, non seulement au niveau académique mais au-delà même des frontières universitaires. En effet, En 1992, l'IRD et l'ESP (Ecole Supérieure Polytechnique) déclarent le domaine "sn". Cette action est le fruit d'une collaboration de longue date entre le Département Informatique de l'ESP et l'IRD. C'est le début d'un transfert technologique qui doit amener l'ESP et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) à jouer un rôle prépondérant dans le développement de l'Internet au Sénégal. De 1992 à 1996, les ingénieurs, techniciens et enseignants-chercheurs de l'ESP impliqués dans le projet RIO vont capitaliser une importante connaissance sur la gestion technique du domaine « sn » jusque-là confiée à l'IRD. Ainsi la gestion du domaine Internet du Sénégal, déclaré par l'IRD et l'UCAD depuis 1992, va revenir à cette dernière à partir de 1996 qui devient ainsi responsable de la gestion Internet pour tout le Sénégal.

### 2.3.2. Le centre Syfed-Refer de l'AUF

Le RIO ne fut pas l'unique initiative en matière d'Internet. L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), ex Agence Francophone Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (AUPELF), a aussi eu à jouer un rôle dynamique.

---

<sup>37</sup> Le RIO est un réseau de messagerie électronique de type *store&forward*, basé sur des stations Unix et le protocole UUCP. Au Sénégal, le premier nœud est installé à Dakar au CRODT (Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye). L'échange des messages avec l'Internet global se fait via une passerelle située à Montpellier.

<sup>38</sup> Alex Corenthin, (ancien chef du Département de Génie Informatique de l'Ecole Supérieure Polytechnique de l'Université de Dakar) dans un entretien avec Olivier Barlet, *Africultures* N° 23, décembre 1999 : « *Nous avons ensuite travaillé à élargir ce réseau, d'abord à une échelle nationale. En 1992, nous avons déclaré le domaine national du Sénégal dans lequel j'avais des responsabilités. De 1992 à 1995, nous avons travaillé sur un système de transfert de technologies de l'ORSTOM vers l'université pour une appropriation de ces techniques. Petit à petit, nous avons élargi le réseau national : d'abord aux centres de recherche avec liaison Internet (les ressources matérielles provenaient de l'ORSTOM) puis, en 1996 quand le Sénégal s'est mis sur Internet, nous avons procédé à un transfert complet de toutes les compétences dans toutes les universités.* »

Le Syfed (Système Francophone d'Édition), avec le Refer (Réseau Francophone d'Enseignement et de Recherche), est le projet d'innovation pédagogique en rapport avec les technologies de l'information et de la communication le plus connu dans la communauté des enseignants et chercheurs de l'université du fait de son activité pionnière dans l'ouverture et la gestion de compte de messagerie électronique et de recherche bibliographique par minitel.

Par le biais de ce système, l'AUF a organisé l'accès des universités du Sud aux banques de données francophones. Appuyé sur les universités nationales, le réseau regroupe, en 1999, 27 centres et fédère 300 « points actifs » à travers le monde. Il a, entre autres, pour but de « *démocratiser l'accès à Internet dans les universités du Sud, rééquilibrer les flux d'information vers le « Tiers-Monde » et favoriser son accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication*<sup>39</sup>. »

Pendant quelques années, l'université n'étant pas connectée en réseau, les points Syfed furent les seuls moyens pour les enseignants et chercheurs d'accéder à Internet. Ces points Syfed sont, en général, dotés d'un terminal (micro-ordinateur ou minitel), d'une imprimante et d'un modem. Le Centre Syfed-Refer de l'AUF est installé sur le campus de l'université de Dakar. C'est une structure documentaire qui joue le rôle de point focal du réseau Syfed et qui a été complétée avec l'avènement d'Internet par le Refer.

Plusieurs structures d'enseignement et de recherche (UCAD, UGB, IFAN etc.) vont bénéficier de l'action de l'AUF qui va financer l'installation de points Syfed. L'organisation francophone va aussi jouer un rôle important dans les choix techniques en matière d'Internet dans le cadre du Refer. En effet, de 1992 à 1995, les systèmes de messagerie continuent de se développer au Sénégal. Mais si les équipements se modernisent, les choix techniques fondamentaux n'évoluent pas<sup>40</sup>. En 1995, l'Agence Universitaire de la Francophonie va utiliser la technique d'encapsulation des paquets IP pour mettre en ligne le premier serveur www du Sénégal, celui du REFER. Pour comparaison, le réseau national IP de la SONATEL ne sera inauguré qu'en janvier 1999. En 2000, l'AUF a

---

<sup>39</sup> Cécile-Robert A., « Centre de documentation à l'abandon. La mémoire du Sud en danger », in *Le Monde Diplomatique*, juillet 1999.

<sup>40</sup> On fait toujours du *store&forward* avec Fido<sup>40</sup> ou UUCP sur RTC ou X.25. Et pour cause : la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL), qui jouit d'un monopole complet sur l'établissement de réseaux et de services de télécommunications publics, ne propose aucun service IP.

inauguré le campus numérique francophone de Dakar qui montre une volonté d'aller au-delà de la problématique de l'accès pour explorer de nouvelles formes d'appropriation d'Internet par la mise en place de formations à distance ainsi que de structures ayant pour vocation de favoriser la présence de la production scientifique francophone sur le web.

### 2.3.3. Le Régional Informatics Networks for Africa (RINAF)

Dans le cadre du programme PII (Programme Intergouvernemental en Informatique), l'Unesco, de son côté, a lancé à Dakar, en 1992, le projet RINAF dont la mise en œuvre sera d'un coût de 12 millions de dollars. L'objectif de ce projet était de favoriser le développement des réseaux nationaux, aux fins notamment d'accroître l'accès à la science et à l'éducation. En 1993, c'est un point focal régional pour l'Afrique de l'Ouest donnant également accès à la messagerie électronique qui est installé au Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST) pour s'étendre plus tard à d'autres structures.

Par le RINAF, les bibliothèques centrales sont connectées aux systèmes mondiaux d'échanges d'informations à travers les réseaux électroniques internationaux (Internet, RIO). Le CNDST a joué le rôle de nœud régional pour l'Afrique de l'Ouest et toutes les structures concernées étaient connectées à partir de lui. Et même si ce fut un projet de moindre envergure que les points Syfed de l'AUF, le RINAF a aussi permis à la communauté universitaire de subvenir, tant soit peu, à ses besoins en matière de connexion à Internet.

Toutes ces initiatives, RIO, Syfed-Refer, Rinaf, se sont révélées importantes dans le processus d'insertion de l'université sénégalaise dans les réseaux informatiques. Elles se caractérisent, cependant, par leur origine étrangère qui s'explique par le manque de sensibilisation des autorités universitaires à une période où le Sénégal n'était pas encore officiellement connecté à Internet. Encore aujourd'hui les principaux projets développés sont marqués par cette main-mise étrangère, surtout francophone, sur l'Internet universitaire. Une main-mise qui pourrait avoir comme conséquence une nette option pour la production de contenus francophones à la place des productions locales.

Ce n'est qu'en 1996 que l'intégration du Sénégal dans le réseau va permettre le développement d'initiatives locales au niveau des universités, initiatives portées à la fois par des individus et des organisations internes de l'université qui vont progressivement amener les autorités publiques à s'intéresser à la question de l'introduction d'Internet au sein des universités. Cependant, le manque d'expertise locale va amener une poignée d'acteurs regroupés au sein du syndicat des enseignants du supérieur (SAES) et bien au fait des enjeux des nouvelles technologies, à s'approprier la revendication d'une université moderne et à se poser ainsi comme incontournables dans le processus d'introduction d'Internet dans l'université.

## Chapitre 3 :

# CADRAGE GENERAL DES ACTEURS DE L'INTERNET UNIVERSITAIRE

L'observation de la situation des nouvelles technologies, plus particulièrement Internet qui nous intéresse ici, montre un niveau d'équipement relativement faible dans les universités sénégalaises : en effet, la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD qui rassemble plus de la moitié des effectifs d'étudiants et d'enseignants de l'université, ne dispose que de neuf ordinateurs dans la salle réservée à la connexion Internet. La Faculté de médecine, quant à elle, ne dispose pas encore d'une salle de connexion pour ses enseignants-chercheurs.

Paradoxalement, ce sous-équipement contraste avec la volonté dégagée par les autorités universitaires et gouvernementales de développer l'accès à Internet dans l'ensemble du système éducatif sénégalais, de l'élémentaire au supérieur (ainsi faut-il comprendre la signature par le Ministre de l'Education Nationale d'une convention de partenariat avec la Sonatel pour la réduction des tarifs de connexion pour tous les établissements scolaires et universitaires). En effet, l'équipement de l'université en matériel informatique nécessaire à l'insertion d'Internet dans l'espace universitaire exige un effort financier considérable que ne peut supporter à elle seule une université sous ajustement. Si les autorités ont senti la nécessité de développer l'accès aux nouvelles technologies, l'action publique en la matière est encore limitée du fait des faibles capacités de financement d'un Etat sous contrôle des Programmes d'Ajustement Structurel des bailleurs de fonds internationaux. Ce qui explique la présence sur le terrain universitaire d'autres acteurs comme les privés ou la Coopération internationale.

### 3.1. Une action gouvernementale circonscrite

Le Sénégal s'est engagé depuis 1994, dans une dynamique d'ajustement de son système éducatif, particulièrement le sous-secteur de l'enseignement supérieur, à travers le Programme d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES) d'abord puis par le Programme Décennal de l'Enseignement et de la Formation (PDEF).

En effet, selon la Banque Mondiale, les problèmes structurels que rencontre l'université influant sur la nature de l'enseignement, il fallait se lancer dans un processus de réforme afin de rehausser la qualité de cet enseignement. Cette situation telle que décrite par les bailleurs de fonds va amener les autorités publiques à lancer une réforme qui sera surtout une occasion pour geler le budget de ce secteur à partir de 1994. Ce qui va avoir des répercussions sur les capacités de financement de projets autour des nouvelles technologies.

Depuis une dizaine d'années donc, toute la politique universitaire sénégalaise se fait dans le cadre du PAES et du PDEF, deux programmes qui vont consacrer un retrait progressif de l'Etat et une autonomie grandissante des universités.

### 3.1.1. PAES et PDEF : vers un développement des capacités d'autofinancement de l'université

La dégradation continue de l'espace universitaire, au début des années 90, va amener l'Etat sénégalais à engager un vaste mouvement de réflexion en vue de trouver de nouvelles conditions d'assainissement, de stabilité et d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. La lettre de cadrage politique du sous-secteur, élaboré à cet effet en 1996, par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) propose une stratégie globale de développement d'un enseignement supérieur de qualité. Elle constitue le document de base du PAES dont les cibles sont la réhabilitation de la Bibliothèque Universitaire qui prend aussi en charge la question de l'insertion d'Internet, l'acquisition d'outils scientifiques et pédagogiques en vue d'asseoir des stratégies appropriées de recherche et la réhabilitation du campus physique l'UCAD.

Le Programme Décennal de l'Enseignement et de la Formation (PDEF) est une continuation de l'action enclenchée avec le PAES depuis 1996, pour la réforme de l'enseignement supérieur. Elaboré par le MEN et la Banque Mondiale, le PDEF se propose de poursuivre, dans un premier temps, les activités prévues à travers le PAES et,

dans un second temps, de consolider les actions et d'intégrer l'enseignement supérieur privé et la recherche. Les objectifs définis dans le cadre de ce programme tournent autour de la rationalisation, la régulation et l'accroissement de l'accès aux formations supérieures, l'amélioration de la qualité par l'accroissement du rendement interne des établissements, l'amélioration de la gestion du système de l'enseignement supérieur et enfin le développement de la recherche.

En définitive, l'objectif visé à long terme par la politique éducative du gouvernement en matière d'enseignement supérieur est d'atteindre un niveau de qualité dans les activités d'enseignement, la recherche et les services offerts à la collectivité. Mais il n'en demeure pas moins que le PAES d'abord, le PDEF ensuite, élaborés selon les termes définis par la Banque Mondiale, restent essentiellement des programmes d'ajustement structurel de l'enseignement supérieur sénégalais. Ces programmes sont financés pour une grande part par la Banque Mondiale et déterminent depuis quelques années toutes les initiatives gouvernementales dans le secteur universitaire, ce qui fait dire à Babacar Gaye Fall<sup>41</sup>, chargé de la communication à la Direction de l'Enseignement Supérieur, que « *rien ne se fait maintenant, dans le domaine de l'éducation, en dehors du PDEF.* »

Pousser l'université vers une plus grande autonomie, tel est le sens de la réforme engagée à travers ces deux programmes. Ce processus d'autonomisation traduit un certain désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'université à qui il revient ainsi, selon André Sonko, ministre de l'éducation en 1999, « *de conforter ses domaines d'excellence et de remédier à ses faiblesses, d'utiliser les nouvelles marges de liberté offertes afin d'innover dans l'enseignement et la recherche, de renforcer les liens de partenariat au niveau local, régional, national et international, de maîtriser sa gestion et de mobiliser les moyens au service des objectifs fixés*<sup>42</sup>. »

L'action des autorités gouvernementales et universitaires dans le domaine de l'équipement informatique reste assez limitée malgré d'incessantes sollicitations. Cette parcimonie dans l'équipement de l'université résulte en fait d'un arbitrage que l'Etat effectue face aux urgences de l'heure et par rapport aux différentes revendications

---

<sup>41</sup> Entretien du 12/09/2003.

<sup>42</sup> *ECHO SUP*, Bulletin d'information de la Direction de l'Enseignement Supérieur, n°2, Août 1999.

sociales, l'investissement dans Internet ne restant généralement pas une priorité selon Coumba Ndoffène Diouf<sup>43</sup>, ancien président de la commission informatique du SAES.

### 3.1.2. L'action gouvernementale : des opérations d'éclat sans cohérence

L'analyse des initiatives prises au niveau de la puissance publique laisse penser que l'action de l'Etat se résume au rôle d'appui d'une université désormais autonome qui doit développer ses propres projets et les mener à terme. Les principales actions recensées au niveau de l'Etat sont : la signature d'une convention avec la Sonatel pour la réduction des coûts de connexion des établissements scolaires et universitaires, et l'octroi d'une subvention pour l'augmentation de la bande passante de 128 kbits à 2 Mbits pour améliorer la qualité de connexion des universités. Le volet Internet du Programme d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES) et la construction de Campus II représentent aussi des initiatives en faveur d'Internet dans les universités.

En effet, avec le PAES, la variable Internet est prise en charge dans le second volet de la composante « *renforcement des services de la bibliothèque* » concernant l'installation à l'UCAD et à l'UGB de réseaux informatiques pour le traitement et l'accès aux collections pour des liens avec des bibliothèques de proximité et à l'accès aux bases de données internationales. Elle transparaît aussi dans le volet 4 de la composante « *Amélioration de l'enseignement et de la recherche* » qui prévoit l'installation d'un système informatisé d'information y compris l'installation de réseaux d'ordinateurs connectés à Internet, le pilotage de l'éducation informatisée à distance, le catalogage des collections.

Pour André Sonko, ministre de l'éducation nationale à cette époque (entre 1996 et 2000) et qui a présidé au lancement du projet, « *l'Etat du Sénégal, conscient de la place prépondérante des bibliothèques dans tout processus d'accès à l'information et à la documentation scientifique, en milieu universitaire et de recherche, a décidé de mettre à la disposition de la communauté des enseignants, des chercheurs et des étudiants, un outil*

---

<sup>43</sup> Entretien du 12/07/2003 : « *En général, quand on les sensibilisait, ils se rendaient à nos arguments et sur le principe, adhéraient au discours ; et cela s'est reflété dans leurs interventions publiques dans un certain nombre d'initiatives. Mais malheureusement, du point de vue de la mobilisation des moyens et de la systématisation des actions, ça n'a pas toujours suivi. Généralement, les autorités font des coups d'éclats... Un ministre qui vient donner 30 ordinateurs etc., ce n'est pas mener une bonne politique Internet... »*



*de travail et de recherche doté des moyens technologiques les plus modernes. A l'orée du troisième millénaire, la grande bibliothèque devra être en mesure de faire face avec efficacité aux importantes mutations qui se produisent et se produiront dans le secteur de l'information et de la communication, et répondre ainsi, avec pertinence aux besoins de la communauté universitaire nationale dans ce domaine crucial. »*

Le Projet est arrivé à terme le 31 décembre 2002 et a permis de mettre la nouvelle bibliothèque à l'heure du virtuel avec l'automatisation complète de la gestion, l'informatisation du système de catalogage des ouvrages ainsi que le contrôle de la circulation des livres. Des salles réservées à la connexion à Internet, avec une cinquantaine d'ordinateurs, sont aussi disponibles au niveau de la bibliothèque permettant la consultation de l'état de disponibilité des ouvrages.

Avec l'aménagement de la bibliothèque pour l'intégration des nouvelles technologies en son sein, un autre projet en rapport avec l'introduction d'Internet est le « campus II » en cours de réalisation. Il entre aussi dans le cadre du PAES et son objectif principal est de permettre une meilleure gestion des effectifs et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Ce projet d'extension de l'UCAD a été mis en œuvre avec la construction de deux nouveaux amphithéâtres adaptés aux TIC pour garantir une certaine interactivité. Il a été également mis sur pied un centre de visioconférence et de formation aux nouveaux métiers de l'information et de la communication etc. Les nouvelles infrastructures, au-delà de renforcer la capacité d'accueil de l'UCAD, doivent encourager la création de nouvelles filières qui viseront principalement à assurer une meilleure adéquation de la formation au monde du travail, mais aussi une plus grande pertinence des solutions apportées aux problèmes de la société.

Ce projet, comme celui de réhabilitation de la bibliothèque montre une volonté des autorités de favoriser de plus en plus l'introduction des TIC, et plus particulièrement Internet, dans l'espace universitaire. En effet, à travers ces actions, c'est la mise en place d'un environnement favorable au développement d'Internet qui était visé. Il s'en est suivi plusieurs initiatives ponctuelles comme la remise de 200 ordinateurs à l'UGB, « détournés » d'un projet d'équipement de l'administration sénégalaise financé par la Banque Mondiale ; comme la subvention, à hauteur d'une soixantaine de millions de Fcfa, accordée à la Faculté des Sciences et techniques qui avait mis sur pied un projet de

connexion à Internet, ou encore la subvention accordée aussi à l'UGB pour augmenter la capacité d'accueil de son Centre de Calcul.

Cependant le constat est que ce sont plus des actions d'éclat qui sont menées (tel ministre offre quelques ordinateurs, tel autre, une subvention de quelques millions etc. lors de séances d'inauguration généralement) qu'une véritable politique. En effet, à part la bibliothèque, rien n'a été prévu pour les structures que représentent les Facultés, instituts et centres de recherche qui seront obligés de déployer des stratégies autonomes pour combler leur déficit en nouvelles technologies. Et même quand ils mettent en œuvre des projets d'équipement et sollicitent l'appui financier du ministère de tutelle, ils se heurtent souvent au problème de la modicité des moyens financiers.

L'impression qui se dégage donc, à travers l'analyse de l'action publique, est l'absence d'une ligne directrice, d'un cadre général d'action définissant les objectifs à atteindre, les actions à mener ainsi que les moyens à mettre en œuvre. En fait, les TIC, et particulièrement Internet, n'étant considérées que comme un volet parmi tant d'autres dans l'enseignement supérieur, elles sont soumises à la politique générale dégagée par l'Etat dans le cadre du PDEF qui consacre la contractualisation des rapports Etat-Université. Les restrictions budgétaires et l'autonomisation progressive de l'université doivent amener celle-ci ainsi que ses différentes composantes à élaborer des projets viables qui seront soumis aux bailleurs de fonds (Banque Mondiale) par la Direction de l'Enseignement Supérieur qui joue le rôle d'intermédiaire.

*« Le PDEF régit tout ce qui est entrepris dans le domaine de l'enseignement au Sénégal. Donc, il suffit d'avoir un projet, de le soumettre à la Direction de l'Enseignement Supérieur et nous l'envoyons à la Banque Mondiale pour accord. Ceux qui proposent des projets peuvent obtenir un financement mais il y a surtout un manque d'information au niveau des intéressés... »* pense Babacar Gaye Fall<sup>44</sup>. La Direction de l'Enseignement Supérieur se présente ainsi comme la structure de tutelle en charge de recueillir les différents projets tournant autour des nouvelles technologies et Internet, de les présenter aux bailleurs de fonds pour en obtenir le financement dans le cadre du PDEF. Mais compte tenu de la faible intégration de ce programme par la communauté universitaire et des résistances qu'il a suscitées et suscite encore, du fait des restrictions budgétaires imposées, son appropriation reste globalement faible.

---

<sup>44</sup> Entretien du 12/09/2003.

La perception du PDEF par les acteurs universitaires comme un programme imposé « d'en haut » par les bailleurs de fonds entraîne un certain rejet de ce programme, perceptible à la recrudescence des mouvements de contestation des étudiants, mais surtout des enseignants qui voient leurs conditions de travail décliner de jour en jour. Pour l'élaboration de projets liés à Internet, les différentes structures universitaires se sont donc évertuées soit à rechercher des partenaires pouvant leur apporter l'appui financier nécessaire, soit à puiser dans leur propre budget. L'Etat ne s'étant pas engagé dans un programme de fourniture en ordinateurs des établissements universitaires, l'équipement de ces derniers dépend, pour une grande part, du dynamisme de leurs dirigeants et de leur capacité à trouver les partenaires adéquats. Les acteurs universitaires, les structures rectorales ou syndicales, prennent ainsi une part prépondérante dans l'insertion d'Internet.

### 3.2. La prépondérance des acteurs universitaires

L'introduction d'Internet dans le milieu universitaire est prise en charge par des structures officielles mises sur pied par les autorités ou les organisations syndicales, acteurs aux enjeux différents et poursuivant des objectifs pas forcément identiques.

#### 3.2.1. Un acteur en position d'impulsion : le SAES

En 1996, avec l'avènement d'Internet et grâce au partenariat développé avec le Syndicat National des Travailleurs des Postes et Télécommunications (SNTPT), le Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES) va passer du statut d'une instance de revendication et de négociation à celle d'instance de création et d'impulsion. En effet, Ce partenariat va permettre au SAES d'inaugurer, au sein de l'UCAD, l'un des premiers cybercentres d'Afrique de l'Ouest et, par une série d'autres initiatives, de se positionner comme l'un des acteurs les plus dynamiques dans le processus d'introduction d'Internet dans le cadre universitaire.

Le partenariat intersyndical s'est d'abord traduit par l'organisation des « Assises sur les TIC ». Coumba Ndoffene Diouf, ancien coordinateur de la commission informatique

du syndicat en rappelle les circonstances : « *On était à l'orée d'une révolution du savoir, de l'information et cela pouvait permettre de prendre un certain nombre de raccourcis. A partir de ce constat, nous avons essayé de sensibiliser les autorités. On a eu plusieurs discussions avec le recteur, les ministres qui étaient là à l'époque et même avec le président de la république.* <sup>45</sup> »

Mais pour lui, d'autres considérations étaient aussi prises en compte par le syndicat de l'enseignement supérieur qui, très tôt, s'est rendu compte de l'apport décisif que pouvait représenter Internet pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les établissements universitaires :

*« Il s'agissait globalement de l'évolution des effectifs d'étudiants par rapport aux enseignants qui faisait que, de toute façon, nous allions avoir besoin du téléenseignement. Et pour démultiplier nos enseignements et répondre aux besoins d'éducation, il fallait maîtriser cet outil et c'est dès le départ qu'il fallait se lancer dans la bataille. »*

Cette prise de conscience du SAES de l'importance des nouvelles technologies va entraîner la mise sur pied d'une commission informatique chargée de réfléchir sur l'ensemble des aspects induits par Internet au niveau de l'université sénégalaise. L'organisation de ces assises sera l'occasion de démonstrations dans les quatre Facultés et à l'auditorium. Ces assises, par la portée qu'elles ont eue dans le monde universitaire, vont, du fait d'une certaine forme d'émulation entre le rectorat de l'Université de Dakar et le syndicat, précipiter le processus d'introduction d'Internet. En effet, les assises organisées par le SAES vont permettre aux autorités universitaires de saisir l'importance des technologies de l'information et de décider de connecter l'université dès l'année suivante, en 1997.

Mais cette décision du recteur de l'université de Dakar relevait surtout d'une certaine rivalité entre sa structure et le syndicat comme le pense Olivier Sagna<sup>46</sup> : ' *Les assises ont été l'effet déclencheur parce que lui était le recteur et il avait en face de lui le syndicat dans des positions de contentieux. Et comme il avait suivi les manifestations de près, il avait assez mal pris le fait que ce soit le syndicat qui soit à la pointe du progrès. C'était difficile pour lui d'accepter que la dimension de modernité, la revendication d'une modernisation des outils de travail de l'enseignant et du chercheur soit faite par le*

---

<sup>45</sup> Entretien du 12/07/2003.

<sup>46</sup> Entretien avec Olivier Sagna, ancien Secrétaire Général adjoint du SAES, le 14/06/2003.

*syndicat. Donc il avait suivi les démonstrations et immédiatement à la fin, il avait fait une déclaration dans les journaux, affirmant que l'université serait connectée dès l'année suivante. »*

Il s'est posé ainsi un problème de positionnement autour d'Internet entre acteurs en quête de légitimité. Et c'est aussi dans ce contexte que va être mis sur pied la CURI<sup>47</sup> qui représentait donc une certaine manière, pour le recteur, de reprendre l'initiative. Ce dernier s'estimant dépassé avec l'organisation des assises par le syndicat a voulu revenir au premier plan avec la mise sur pied d'une structure chargée de coordonner les actions en matière d'Internet.

Le second axe de l'action du syndicat, toujours dans le cadre de la sensibilisation et de l'impulsion de la dynamique des TIC au sein de la communauté universitaire, a été l'ouverture, le 14 juin 1996, d'un cybercentre au sein de l'université de Dakar afin de prendre en charge le problème de l'accès à Internet.

La mise sur pied de ce point d'accès est aussi le fruit du partenariat entre le SAES, le Syndicat des Postes et Télécommunications, dans la continuité de l'organisation des assises sur les TIC, et l'Agence Universitaire de la Francophonie. Ce partenariat va déboucher sur la mise sur pied d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dénommé UNITCOM qui sera chargé de la mise en œuvre et de la gestion du projet. Le financement de cette structure, à hauteur de 18 millions de Fcfa, sera pris en charge par le rectorat (8 millions) et par la Coopération française (10 millions). Mais le cybercentre disposant d'une faible capacité d'accueil et ouvert à la fois aux étudiants du troisième cycle et aux enseignants ne permettait pas à ces derniers de disposer des machines, les interminables files d'attentes se chargeant de décourager les plus enhardis d'entre eux.

Avec la création du cybercentre, le SAES va identifier un défi majeur, à savoir éviter que les enseignants et chercheurs se limitent uniquement au rôle de consommateurs. Et c'est pour encourager une forte appropriation des TIC au sein de la communauté universitaire nationale et sous-régionale que le syndicat organisa les 17 et 18 décembre 1999 à Dakar, un séminaire sous-régional ouest-africain sur « *l'enseignement supérieur, la recherche face aux défis des nouvelles technologies de l'information et de la communication.* » Avec ce séminaire, le SAES va donner beaucoup plus d'envergure à

---

<sup>47</sup> Commission Universitaire des Réseaux d'Information.

son action en l'étendant au-delà du cadre national et va aborder la question des échanges scientifiques et de la production du savoir à l'ère d'Internet. En effet, pour Alex Corenthin<sup>48</sup>, « *les NTIC soulèvent des interrogations, des opportunités mais également des périls notamment quant au rôle de ces dernières dans le système de production et de transmission des savoirs. Les fonctions de l'université sont en effet très rattachées, d'une manière ou d'une autre, à la production du savoir (recherche), à la transmission du savoir (enseignement) et à la diffusion du savoir (publications et ressources documentaires.)*<sup>49</sup> »

Sous l'impulsion du SAES, ces questions vont être abordées avec d'autres syndicats du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée etc. Pour Coumba Ndoffène Diouf, coordonnateur de la commission informatique du SAES, cette conférence sous-régionale africaine participait d'une volonté de sensibiliser non seulement sur la nécessité pour les universités africaines « *de se mettre à niveau concernant Internet, mais aussi de la nécessité qu'il y avait de mettre en place un réseau interuniversitaire africain parce que nous pressentions que ce qui se fait dans un pays pouvait être partagé par d'autres puisque, si nous n'avons pas tous les spécialistes qu'il faut dans un pays, nous avons suffisamment de spécialistes disséminés dans les différentes régions d'Afrique. Cette action a été initiée pour amener tous les collègues à être sensibles à cette situation de façon à partager le potentiel d'encadrement qui existe en Afrique.* » A l'issue de cette rencontre, le réseau mis sur pied se heurtera à quelques difficultés notamment des problèmes techniques, en termes d'interconnexion, mais aussi des problèmes infrastructurels puisque les différents pays n'étaient pas au même niveau en ce qui concerne les équipements pour Internet.

Le syndicat des enseignants a ainsi joué un rôle majeur de sensibilisation allant de l'organisation des assises au séminaire sous-régional sur les TIC. Cette action s'est poursuivie dans d'autres structures en charge de la réflexion sur les nouvelles technologies au sein de l'université<sup>50</sup>. La réussite de ces manifestations s'explique par les capacités de mobilisation du syndicat qui draine les enseignants et chercheurs de tout le

---

<sup>48</sup> Ancien chef du département de génie informatique de l'École Supérieure Polytechnique.

<sup>49</sup> Corenthin A., *Introduction des NTIC dans l'espace universitaire. Enjeux et perspectives.*, Communication au séminaire sur « l'enseignement supérieur, la recherche face aux défis des nouvelles technologies de l'information et de la communication », Dakar, 17-19 décembre 1999.

<sup>50</sup> Les membres du SAES vont jouer un rôle déterminant dans la Commission Universitaire des Réseaux Informatiques (CURI) ainsi que dans la Commission Informatique et Télécommunications (CIT), commissions mises en place par le Rectorat avec pour but de réfléchir sur la stratégie Internet de l'UCAD.

système universitaire sénégalais et qui dispose ainsi du nombre et de l'expertise nécessaire pour mener à bien ses objectifs. Mais malgré les efforts déployés par le SAES au cours de la période 1996-2000, on ne sentit pas une véritable impulsion de l'accès à Internet à l'université de Dakar<sup>51</sup>. En effet, les dirigeants universitaires, les Doyens, ne voyaient pas la nécessité d'investir leurs faibles moyens dans des équipements dont ils ne voyaient pas la nécessité. Ce n'est qu'avec l'avènement des « Doyens du SAES » que l'insertion d'Internet va prendre plus d'ampleur.

### 3.2.2. Le changement de statut des leaders syndicalistes et son impact sur le développement d'Internet

Pour Coumba Ndoeffène Diouf<sup>52</sup>, l'élément déterminant dans le développement d'Internet à l'université, « *c'est quand des membres du SAES sont devenus doyens de Faculté. Les doyens d'avant étaient d'une génération antérieure et ils n'avaient pas cette sensibilité à Internet. Ils n'en avaient pas la culture. C'est quand les camarades sont devenus doyens qu'on a senti des efforts notables au sein des Facultés.* »<sup>53</sup>.

Cette promotion générationnelle a surtout concerné le Doyen de la Faculté des Sciences et Technique, Abdou Salam Sall<sup>54</sup>, Secrétaire Général du SAES et nouveau recteur de l'Université de Dakar ainsi que les doyens des Facultés de Lettres et Sciences Humaines et de Sciences Juridiques et Politiques. En plus de l'accession au titre de doyens de Facultés, plusieurs membres du SAES vont occuper des positions

---

<sup>51</sup> Il n'en est pas de même à l'université Gaston Berger de Saint-Louis où enseignants, étudiants et personnel administratif et technique disposaient déjà de salles connectées à Internet au niveau du centre de calcul.

<sup>52</sup> Entretien du 12/07/2003.

<sup>53</sup> Alex Corenthin dans un entretien avec Olivier Barlet, (Africultures N° 23, décembre 1999) décrit une situation où les jeunes universitaires sont en face d'autres universitaires « vieillissants » (les mandarins) qui sont réfractaires à ces technologies « *Evidemment c'est un problème puisque ce sont eux qui tiennent les rênes pour l'acceptation des investissements nécessaires. Mais ils y viennent de toute façon. Une anecdote : le précédent recteur ne voulait pas entendre parler d'Internet jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que dans les congrès internationaux, tous ses pairs lui demandaient son adresse électronique pour lui envoyer des documents.* »

<sup>54</sup> Abdou Salam Sall est recteur de l'université de Dakar depuis le mois de juin 2003. Il est aussi professeur à la Faculté des Sciences et Techniques. Il enseignait la chimie minérale depuis 1985 et milite au SAES depuis sa création cette même année. Il a été élu Secrétaire Général du syndicat à l'issue du 5<sup>e</sup> congrès tenu les 5 et 6 avril 1996 à Dakar. Son arrivée à la tête du syndicat d'abord, puis comme doyen de la Faculté des sciences, va coïncider avec un véritable engagement en faveur des nouvelles technologies.

déterminantes dans les instances de réflexion et de décision comme la Direction de l'Informatique, la Commission Universitaire des Réseaux Informatiques etc.

Sous cette impulsion, on voit surgir plusieurs salles informatiques connectées à Internet. D'un seul cybercentre mis sur pied par le SAES en 1996, on va passer à des salles informatiques dans chaque Faculté et des initiatives plus hardies permettront même de connecter les enseignants depuis leurs bureaux<sup>55</sup>. Les enseignants de la Faculté des Sciences Economiques et Gestion vont aussi bénéficier d'une salle informatique connectée au niveau du Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA) qui abrite un programme sur la pauvreté au Sénégal.

Cet effort d'équipement est effectué sur les budgets des Facultés avec l'appui quelques fois du rectorat et grâce aussi aux projets externes de coopération bilatérale. En effet, le syndicat dans son action de sensibilisation va obtenir qu'une partie des budgets des Facultés, aussi minime fut-elle, soit accordée à l'équipement informatique de ces dernières. Mais l'absence d'un plan d'équipement global de l'université entraîne des niveaux de dotation en infrastructures inégaux. Le niveau d'équipement des structures reste donc tributaire du dynamisme des dirigeants et de leur capacité à trouver des sources complémentaires de financement.

Globalement, l'action du SAES s'est donc révélée décisive dans le processus d'introduction d'Internet dans le cadre universitaire. Cette action a été surtout circonscrite au niveau de l'université de Dakar du fait du retard que cette dernière accusait par rapport à celle de Saint-Louis. Le travail effectué en termes de sensibilisation de la communauté universitaire a amené les autorités universitaires et gouvernementales à s'impliquer davantage dans le développement d'Internet par la mise sur pied de structures chargées de définir une stratégie globale de connexion de l'université. Le SAES, à travers cette action, s'est positionné comme médiateur social représentant le lien entre le corps enseignant universitaire et les autorités. Elizabeth Eisenstein<sup>56</sup> avait d'ailleurs déjà montré qu'une technique ou technologie, pour s'imposer et changer l'ordre des choses, doit souvent passer par un tissu complexe de médiations sociales et politiques. Le syndicat

---

<sup>55</sup> Exemple de la Faculté des Sciences et Techniques que nous avons exposé ici mais aussi de Faculté des Sciences Juridiques et Politiques.

<sup>56</sup> Eisenstein E., *La révolution de l'imprimé*, Paris, La Découverte, 1991.



d'enseignants, par son activité dans la sensibilisation à travers une campagne de communication appuyée par des démonstrations pratiques (grâce au partenariat avec le syndicat des télécoms) et un lobbying intense auprès des autorités universitaires et gouvernementales, a pratiquement porté à lui seul la dynamique d'insertion d'Internet dans le cadre universitaire. Il est même parvenu à faire adopter le principe selon lequel chaque établissement de l'UCAD devait consacrer au moins 6 % de son budget aux nouvelles technologies, même si l'application n'a pas été partout systématique.

### 3.2.3. Les instances relais de l'université

Dans la dynamique enclenchée par l'action du SAES, les autorités universitaires, sensibles à l'argumentaire développé par le syndicat, vont mettre sur pied des structures devant prendre en charge la politique Internet de l'université. Il s'est agi, dans un premier temps, de la Commission Universitaire des Réseaux d'Information qui était plus une tentative de reprendre l'initiative pour ne pas se laisser déborder par le syndicat des enseignants ; et dans un second temps, de la Commission Informatique et télécommunications (CIT). Si la CURI, depuis sa création en 1997, a joué et continue de jouer un rôle important au sein de l'université, il n'en sera pas de même avec la CIT qui peine à s'affirmer à travers des actions d'envergure.

#### 3.2.3.1. La CURI pour une stratégie autonome de développement d'Internet

La création de la CURI est la conséquence directe de l'action de sensibilisation effectuée par le SAES avec l'organisation des « *assises sur les TICS* » en 1996. Cette instance devait ainsi permettre de dégager des stratégies pour le développement d'Internet à l'université et une utilisation optimale de cet outil<sup>57</sup>.

Les membres de cette commission vont être cooptés *es-qualité*<sup>58</sup> et étaient chargés de proposer un schéma de connexion de l'université, de réfléchir sur la question de

---

<sup>57</sup> Arrêté n° 0004 portant création et institution de la Commission Universitaire des Réseaux informatiques, Dakar, 1996 et Arrêté n°0359 portant création et administration du comité de pilotage de la Commission Universitaire des Réseaux Informatiques, Dakar, 1997.

<sup>58</sup> On retrouve dedans Alex Corenthin, chef du département de Génie Informatique de l'ESP, Olivier Sagna, alors enseignant à l'Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes, les doyens de toutes les Facultés, le directeur de la Bibliothèque Universitaire, Boubacar Barry du centre de calcul de l'UCAD etc.

production des contenus. Globalement, il s'agissait, selon Olivier Sagna<sup>59</sup>, « *d'élaborer des politiques, des stratégies, de montrer les possibilités offertes par cet outil parce qu'à l'époque c'était tout nouveau et les gens ne savaient pas ce qui pouvait être fait avec.* » Ce qui explique que la Commission fut confrontée à plusieurs questions dont la résolution n'était pas aisée. « *Est-ce qu'on devait connecter l'université par satellite ou par une liaison spécialisée ? Et une fois cette liaison effectuée, la question était de savoir où celle-ci devait arriver et comment faire pour irriguer l'ensemble du campus, éventuellement comment faire pour toucher des structures comme l'INSEPS, l'ENS qui étaient en dehors de l'université ? Comment faire pour toucher Thiès qui dépendait de l'UCAD, mais était à 70 km ?* » Le volet technique représentait ainsi la grande partie des questions que soulevait le projet de connexion de l'université.

En plus des questions techniques, la commission sera confrontée au manque de moyens financiers nécessaires pour l'achat du matériel informatique (serveurs), le recrutement de personnel spécialisé etc. Il fallait prévoir un budget régulier pour la liaison spécialisée qui, à cette époque, était assez onéreuse<sup>60</sup>, budget auquel il fallait ajouter celui des serveurs, de l'aménagement d'un local et l'installation d'un réseau local. Le premier obstacle de la CURI était donc surtout d'ordre financier. Ce qui fait que la commission a souvent sollicité le rectorat pour le financement des premiers travaux.

Les propositions de la commission tournaient autour du principe d'une connexion globale de l'université. L'établissement d'un « réseau-campus » qui n'existait pas encore à l'époque en était donc la priorité. L'idée était qu'il fallait non seulement une connexion par liaison spécialisée mais que cette liaison devait irriguer l'ensemble de l'université, les établissements, les instituts, les structures administratives etc. Ce volet a été pris en charge par le Projet d'Appui à la Réforme Universitaire (PARU)<sup>61</sup> qui a financé l'installation du réseau en fibres optiques.

Le choix d'une liaison spécialisée fait par la commission devait permettre à l'université de se positionner comme prestataire de services Internet et à des structures comme l'IRD, l'Institut Pasteur ou encore le Centre de Suivi Ecologique d'être connectées

---

<sup>59</sup> Entretien du 14/06/2003.

<sup>60</sup> Une liaison spécialisée à 64 Kbits revenait à environ 1 200 000 Fcfa (12 000 FF) mensuellement c'est-à-dire aux environs de 14 millions de Fcfa sur l'année.

<sup>61</sup> Cf. section 4.1 de ce chapitre.

à Internet par le biais de l'université. C'est donc une option stratégique avec des retombées économiques du fait que ces services permettaient de générer des ressources financières importantes pour l'université ; mais aussi des visées politiques en ce qu'elle permettait de positionner l'université comme acteur central d'Internet au niveau national et d'acquérir une certaine autonomie vis-à-vis de l'AUF<sup>62</sup> qui jusque-là représentait le seul moyen de connexion de l'université à Internet. Cette stratégie sera appliquée jusqu'en 2000 et le changement de politique intervenu au niveau de la Sonatel. En effet, les liaisons secondaires qui permettaient à l'université de commercialiser son accès à Internet auprès de particuliers ou d'autres institutions furent supprimées par la Sonatel. Une manière pour la société des télécommunications de récupérer une bonne part du marché ainsi libéré au détriment de l'université.

### 3.2.3.2. *La CURI et les acteurs externes*

L'AUF et la Sonatel sont deux acteurs contre lesquels la CURI va s'évertuer à déterminer les limites de l'intervention d'éléments extérieurs au niveau de l'université. En effet, depuis 1992, l'université de Dakar, à travers le département de Génie Informatique de l'ESP, est gestionnaire du domaine « .sn » conjointement avec l'IRD. La gestion du domaine, déclaré cette même date, était assurée depuis Montpellier parce qu'il n'y avait encore ni les moyens humains, ni les moyens matériels pour le faire depuis Dakar. En 1996, cette gestion est revenue à l'université seule après que l'IRD ait assuré la formation du personnel technique et effectué le transfert de technologie nécessaire à cette gestion. Ce retrait de l'IRD amène la Société Nationale des Télécommunications (Sonatel) à faire part de sa volonté de récupérer la gestion de ce domaine « *en laissant entendre que sur le plan technique, l'université n'était pas assez outillée pour le faire.* » La volonté de la Sonatel était de reprendre la gestion technique et de laisser la gestion administrative à l'université c'est-à-dire uniquement la réception des demandes de nom de domaines.

La CURI s'est alors évertuée, selon Sagna, à informer les autorités universitaires sur le risque que représentait la cession de la gestion du nom de domaine à une société privée. En effet, la perspective de la privatisation de la Sonatel a fait craindre une « *marchandisation* » du domaine national du côté de la commission qui a attiré l'attention des autorités universitaires sur le fait que dans la plupart des pays du monde, la gestion

---

<sup>62</sup> Agence Universitaire de la Francophonie.

du nom de domaine était assurée par des associations à but non lucratif, par des ONG ou des universités. Il y avait donc un risque à conférer cette gestion à un organisme privé.

*« Le risque est que ç'aurait été entre les mains d'une société privée alors que là c'est géré par un organisme public à but non lucratif. Il y a donc plus de garantie de transparence et de gestion sur des bases objectives que si ç'avait été à but commercial. Avec nous, il y a quand même un peu plus d'éthique et de règles, même si elles ne sont pas écrites, dans l'attribution des noms de domaines. On ne permet pas que n'importe qui achète n'importe quel nom de domaine, alors que quand c'est des sociétés commerciales, ce qui les intéresse c'est l'argent qui rentre dans leur escarcelle. Est-ce qu'on a le droit ? Est-ce qu'on ne l'a pas ? Est-ce que la personne qui déclare le nom de domaine le fait de manière légitime ? Autant de questions dont ne se soucie pas une société commerciale et auxquelles nous accordons une grande importance »* clame t-on du côté de la CURI.

Le discours produit par la commission autour d'une certaine éthique de gestion en ce qui concerne le domaine « .sn » a trouvé un écho favorable auprès des autorités universitaires et c'est tout naturellement qu'elle assure, à travers la structure NIC Sénégal, la gestion du domaine. Cependant, on peut aussi penser que l'éthique de gestion n'explique pas entièrement cette défiance par rapport aux privés. L'analyse du cas de Salta Service International montre que, parfois, des considérations financières entrent aussi en compte chez les acteurs universitaires ou encore un souci d'indépendance de décision quant il s'est agi de l'AUF.

En effet, le responsable de l'AUF de l'époque *« ne trouvait pas pertinent que l'université se connecte avec une liaison spécialisée alors que l'AUF avait été la première à avoir une liaison spécialisée au niveau du campus. C'était, selon lui, un gaspillage de ressources. »* La CURI a encore été appelée à fournir des arguments aux autorités universitaires en s'appuyant sur la nécessaire indépendance de l'université par rapport à toute autre structure *« parce que l'AUF pouvait être amenée à changer de politique et décider de ne plus se connecter à Internet ou de couper sa connexion à l'université. A ce moment-là, on se retrouverait face à d'énormes problèmes On avait tout simplement dit qu'en France ou ailleurs les universités avaient leur propre liaison et qu'il n'y avait pas de raisons que l'UCAD n'en ait pas une qui lui soit propre. »*

En fait cette situation découlait d'une volonté du responsable de l'AUF de faire partie des instances de décision pour ce qui concernait Internet. D'où une « *demande officieuse* » d'être membre de la CURI. La commission, selon Boubacar Barry<sup>63</sup>, n'avait pas jugé opportun, d'inclure une personnalité extérieure parce que c'était l'université qui se connectait et qui mettait en place une instance autonome de réflexion et d'impulsion. On estimait donc, au sein de la CURI, que des structures extérieures n'avaient pas à siéger dans cette commission propre à l'université.

Il y avait ainsi, au niveau de la commission, le souci de préserver une indépendance de vue dans la définition des stratégies et moyens de connexion de l'université à Internet. En effet, nul doute que l'insertion de structures externes pouvait entraîner une inflexion des décisions selon des visées qui n'étaient pas forcément en adéquation avec les attentes de l'université. Il n'y a pas eu de conflit ouvert entre les deux structures, la CURI et l'AUF, mais c'est un problème qui s'est posé à un moment donné, bien que cette demande d'intégration de la commission n'ait jamais été faite de manière officielle.

La CURI s'est globalement préoccupée de sauvegarder une certaine liberté de vue et de décision de l'université face à la problématique de l'insertion d'Internet. L'avènement d'Internet a fait surgir différents acteurs à un moment où les autorités universitaires n'étaient pas au fait des véritables enjeux, commerciaux ou politiques, qui se nouaient autour de cet outil. La commission va ainsi jouer un rôle d'information et de sensibilisation dans une lutte pour l'éthique face aux tentatives de récupération commerciale ou d'inflexion de la démarche de l'université. Cependant, les membres de la commission ayant gardé leurs charges normales d'enseignement, en plus du travail qu'ils effectuaient pour l'université, furent confrontés à une surcharge de travail avec la gestion des problèmes techniques au niveau de la liaison et des réclamations de la clientèle. Ce qui explique, en quelque sorte, la mise sur pied d'une nouvelle structure à savoir la CIT.

#### 3.2.3.3. *Approche prospective et schéma directeur avec la CIT*

La Commission Informatique et Télécommunications (CIT) a été créée par arrêté rectoral, en octobre 1999. Par rapport à la CURI dont les membres ont été cooptés, la composition de cette commission s'est faite dans le souci de veiller à la représentation de

---

<sup>63</sup> Directeur du Centre de Calcul de l'UCAD et membre de la CURI

toutes les structures de l'université : Rectorat, Facultés, centre de calcul, BU, instituts etc. ainsi que les structures syndicales (SAES, SUDES), la Direction de l'Informatique, l'Université Virtuelle Africaine.

La vocation première de la CIT était d'impulser une politique cohérente et concertée en matière d'informatique et de télécommunications, mais elle avait aussi comme but de contribuer à la pérennisation des projets à la fin de l'intervention des partenaires (bailleurs de fonds) en veillant à la mise en place d'une prise en charge durable. C'est donc une instance d'anticipation et de prévision pour éviter que ne se reproduise un phénomène commun à la majorité des projets de développement à savoir le déclin desdits projets dès le retrait des partenaires chargés de leur mise en œuvre. La démarche préconisée était de procéder à un état des lieux pour prendre la mesure des problèmes qui se posent aux établissements et établir une cartographie précise de l'existant en équipements informatiques, en réseau et en connexions téléphoniques. Cette démarche visait aussi à identifier les ressources humaines compétentes dans le domaine des NTIC et à examiner les conditions de travail des enseignants-chercheurs et des étudiants. A partir de ce travail de prospection, un diagnostic complet de la situation des TIC dans l'espace universitaire devait être établi pour la définition d'un plan de travail cohérent et un chronogramme précis tenant compte des priorités et des ressources internes et externes. Cette méthodologie pouvait ainsi permettre :

- d'élaborer un schéma directeur pour conduire la politique informatique de l'université ;
- de mener la réflexion préalable aux prises de décisions dans le domaine des NTIC, de conseiller et de participer à la définition de la politique de l'UCAD en la matière. Cette mission était aussi doublée d'une autre tournant autour de la sensibilisation de la communauté universitaire sur les questions relevant des NTIC ;
- de concevoir des programmes de formation à l'endroit de groupes homogènes sous la responsabilité de la commission en partenariat avec d'autres structures comme le Département de Génie Informatique de l'ESP, le Département Mathématiques et Informatiques de la FST, le centre de calcul.

Les Assemblées de Facultés devaient jouer le rôle de relais d'information par la création de Commissions Informatique et Télécommunications internes afin de faire émerger les préoccupations des structures et d'assurer le portage politique des actions de la Commission Informatique centrale. A terme, Internet devait être utilisé pour faciliter

l'accès et à la diffusion de l'information à tous les niveaux. D'où la recommandation de recruter et de former dans chaque établissement un responsable des contenus pour alimenter et mettre à jour le site web de l'université.

Cependant, malgré cet ambitieux programme, et les objectifs ainsi dégagés, on ne sentit pas vraiment l'action de la CIT au sein de l'université. On pourrait même parler d'inactivité tant l'impact de cette commission a été jusqu'à présent très faible. Une explication de cette inactivité de la CIT peut être trouvée dans le fait que plusieurs personnes ressources disposant d'une certaine expertise dans le domaine d'Internet et des TIC n'en faisaient pas partie, contrairement à ce qui s'était passé avec la CURI. On peut citer comme exemples, Olivier Sagna, Alex Corenthin, Abdou Salam Sall ou encore Mouhamed Tidiane seck. Ces personnalités se sont rapidement intéressées à Internet (dès 1996 dans le cadre du SAES pour Sagna et Sall ou du RIO, depuis 1992 pour Corenthin), et à l'apport qu'il pourrait représenter pour l'université<sup>64</sup>. Alex Corenthin, chef du Département de Génie Informatique avait participé aux premières tentatives d'introduction d'Internet au Sénégal avec l'IRD. Il en est de même d'Abdou Salam Sall, le nouveau recteur, avec qui le SAES a joué un rôle important dans la sensibilisation des autorités universitaires et gouvernementales pour l'introduction d'Internet et qui est membre du conseil d'administration de la Sonatel ; ainsi que d'Olivier Sagna, ancien Secrétaire général adjoint du SAES à la même période que A.S. Sall.

En plus de leur action au niveau de l'université, ils occupent aussi des fonctions majeures au niveau national à l'exemple d'Alex Corenthin, président du chapitre sénégalais de l'Internet Society (isoc<sup>65</sup>), d'Olivier Sagna, Secrétaire Général de l'Observatoire Sénégalais des Inforoutes, Réseaux Informatiques et Systèmes (Osiris<sup>66</sup>) et Responsable des formations au campus numérique francophone de Dakar mis sur pied par l'AUF. Mouhamed Tidiane Seck, ancien chef de la Direction Informatique de l'UCAD et enseignant à l'Ecole Supérieure Polytechnique est aujourd'hui le Chef de la Direction de l'Informatique de l'Etat. Une présence massive d'universitaires donc aux postes de décisions stratégiques en ce qui concerne Internet.

---

<sup>64</sup> Pour exemple voir l'article de Seck M.T. : « Insertion d'Internet dans les milieux de la recherche scientifique », in : *Enjeux des Technologies de la Communication en Afrique, du téléphone à Internet*, Annie Chéneau-Loquay (SLD), Paris, Karthala-Regards, pp. 385-395

<sup>65</sup> [www.isoc.sn](http://www.isoc.sn)

<sup>66</sup> [www.osiris.sn](http://www.osiris.sn)

### 3.3. Les privés : des acteurs maintenus à distance

L'intervention privée dans l'université est paradoxale en ce qu'elle semble à la fois souhaitée, parce qu'elle représente un apport certain pour l'équipement de cette dernière, et circonscrite, comme nous l'avons montré avec la CURI, quand elle cherche à investir des domaines que l'université considère comme sa chasse-gardée ou que des intérêts financiers sont en jeu. Ce constat transparaît avec l'analyse de l'intervention de la Sonatel et de Salta Service International, deux opérateurs privés.

#### 3.3.1. Le partenariat Etat-Sonatel

La Société Nationale des Télécommunications (SONATEL) est l'unique opérateur intervenant dans le domaine des télécommunications au Sénégal. Privatisée en décembre 1997 par le biais de l'ouverture de son capital à des investisseurs privés, la SONATEL est aujourd'hui détenue à 42,33 % par France Télécoms via sa filiale France Câble et Radio, le reste des actions se répartissant entre l'Etat du Sénégal (24,33 %), le personnel (10 %) et les petits porteurs (23 %). Le résultat le plus évident de la privatisation est d'avoir substitué un monopole public national à un monopole public étranger détenu majoritairement par France Télécoms et donc par l'Etat français<sup>67</sup>,

Le réseau Internet est ainsi sous sa mainmise et cette situation a eu un impact, pas forcément positif, sur l'introduction de l'Internet au Sénégal. En effet, ce n'est qu'en 1996 que la Sonatel s'intéresse à l'Internet pour enfin en ouvrir l'accès aux Sénégalais. Pourtant, de 1989 à 1995, plusieurs structures (ENDA, IRD, ESP, AUF, etc.) utilisaient déjà cet outil avec les moyens du bord, grâce aux méthodes d'encapsulation IP (Internet Protocol).

Ce monopole sur les voies d'accès aux inforoutes s'étend aussi au domaine de la téléphonie cellulaire. À côté du réseau fixe, s'est développé un réseau cellulaire sur la bande des 900 MHz GSM que se partagent la Sonatel et la Sentel<sup>68</sup>. La loi 96-03 qui régit les télécommunications sénégalaises donne à la Sonatel l'exclusivité des appels cellulaires internationaux et les bénéfices juteux du *roaming* international. Ainsi la quasi-totalité du secteur des télécommunications reste sous le monopole exclusif de la

---

<sup>67</sup> Sagna O., *ibid.*, p.26.

<sup>68</sup> La SENTEL est le second opérateur de téléphonie cellulaire au Sénégal.



Sonatel. Monopole auquel la société a voulu ajouter la gestion de domaine national qui jusque-là était assurée par la Commission Universitaire des Réseaux d'Information (CURI) à travers NIC<sup>69</sup> Sénégal. Convaincue que l'université n'avait pas les moyens techniques d'assurer ce service, la Sonatel va faire pression sur les autorités universitaires afin de récupérer ce service. Cependant, elle n'y arrivera pas, la CURI ayant opposé son veto.

Dans le domaine d'Internet, la SONATEL a déjà eu à apporter son appui pour la mise en place d'un projet de télémédecine, en 1998. Ce projet développé par le Centre Hospitalier Universitaire de Fann (Dakar) et la Faculté de médecine de l'UCAD permet de faire des consultations de personnes vivant à l'intérieur du Sénégal, à partir de Dakar. Mais l'action majeure de la Sonatel au profit des universités est la réduction des tarifs de connexion. En effet, le 31 juillet 2001, Cheikh Tidiane Mbaye, Directeur général de la Sonatel et Moustapha Sourang, Ministre sénégalais en charge de l'Education ont signé une convention grâce à laquelle les établissements scolaires et universitaires bénéficient de plusieurs conditions préférentielles.

Parmi ces mesures, on notera, outre la gratuité de la ligne téléphonique, et la diminution de 75 % des frais de communication, une réduction substantielle de 30 % sur les abonnements Sentoo<sup>70</sup>, la gratuité pour l'hébergement de contenus pédagogiques et, enfin, une réduction de 50 % sur les liaisons spécialisées. L'impact de cette convention est assez grand sur le pays. En effet, sur près de 6 500 écoles primaires et établissements secondaires répartis sur le territoire sénégalais, seuls 51, dont 5 à 10 écoles élémentaires, avaient, jusqu'à ce jour, accès aux nouvelles technologies.

En fait ce qu'il importe de signaler, c'est que la société intervenait déjà dans le cadre de micro-projets de connexion des établissements scolaires et qu'à la base c'est surtout pour ces établissements que la convention était établie. C'est avec l'action du ministre de l'éducation, Moustapha Sourang, recteur de l'UCAD entre 1999 et 2001 et bien au fait des difficultés qu'éprouvaient les universités pour développer leur accès à Internet, que ces dernières pourront être intégrées dans la convention.

Cette initiative s'explique au niveau de la Fondation Sonatel par la volonté de cette société de participer au développement de l'Internet dans le secteur de l'éducation. La

---

<sup>69</sup> Network Information Center

<sup>70</sup> Filiale de la Sonatel et qui gère les abonnements à Internet.

SONATEL cherche ainsi à exprimer fortement son caractère « humaniste » et sa volonté d'être une entreprise citoyenne par la mise en place d'une politique formalisée de mécénat pour accompagner davantage le développement social et culturel du pays. Mais elle peut aussi s'expliquer, par le fait que la société, face à des critiques de plus en plus virulentes contre sa situation de monopole et les tarifs exorbitants pratiqués, cherche à se forger une meilleure image d'entreprise préoccupée par le développement national. Elle serait aussi mue selon Babacar Gaye Fall, chargé de la communication à la Direction de l'Enseignement Supérieur, « *par le besoin de créer un environnement favorable au développement d'Internet...* », ce qui ne serait que profitable pour la société vu le monopole qu'elle détient dans ce domaine.

Parallèlement à cette initiative, la Sonatel a aussi investi le terrain universitaire par l'ouverture d'un point d'accès à Internet, en 2001, à l'Université de Dakar et dénommé « Espace Sentoo université. » Cette initiative a fait long feu, du fait de tarifs jugés assez élevés mais surtout du fait de la concurrence d'un autre opérateur qui intervenait aussi au niveau de l'université de Dakar mais à des tarifs de connexion beaucoup plus abordables pour les étudiants : Salta Service International.

### 3.3.2. Salta Service International : une intervention problématique

Salta Service International est le seul opérateur privé intervenant jusqu'à présent au sein de l'université sénégalaise comme prestataire de services Internet. Son action a débuté en 2001 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar avec l'ouverture d'un cybercentre de 50 ordinateurs.

Pour Saliou Ndiaye<sup>71</sup>, gérant du Cybercampus de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, Salta Service International est arrivé « *à une période où il était commun de voir des coûts de connexion à Internet à 1000 Fcfa l'heure. Nous avons pratiqué des prix très intéressants pour les étudiants à savoir 150 F/h ; en plus nous fonctionnions tous les jours jusqu'à 2 ou 4h du matin. Tous les cybercentres des alentours ont commencé à avoir des problèmes de clientèle. Les gens venaient de partout pour surfer, même ceux qui habitaient hors du campus universitaire. Il y a eu donc un problème de concurrence même avec la Sonatel...* »

---

<sup>71</sup> Entretien du 28/05/2003.

Dès sa mise en place donc, dans le hall de la bibliothèque universitaire, le cybercampus connaît un succès certain du fait des prix extrêmement bas à cette époque où les coûts de connexion moyens étaient assez onéreux, mais aussi grâce à la souplesse de ses horaires de fonctionnement qui permettaient aux étudiants de se connecter même après leurs heures de cours. Ce succès sera, pour une grande part, la cause de la faillite de plusieurs cybercentres implantés autour de l'université. Même, l'*Espace Sentoo Université* de la Sonatel, pourtant opérateur national des télécommunications, n'y a pas échappé.

Si Salta service International a pu pratiquer de tels prix, c'est que cette société, partenaire d'un groupe américain, disposait d'une connexion par satellite et n'utilisait pas le canal de la Sonatel pour accéder au réseau mondial. Les économies ainsi réalisées permettaient de pratiquer des prix très abordables pour la communauté universitaire. En effet, cette société n'était autorisée à intervenir que dans le domaine universitaire, dans le dessein selon Saliou Ndiaye, de « *protéger les intérêts de la Sonatel qui détient le monopole dans le domaine.* »

Mais cette expérience au niveau de l'UCAD sera de courte durée et le Cybercampus fermera ses portes pour les rouvrir en 2002 mais cette fois-ci au niveau de l'UGB de Saint-Louis. En effet, les revendications des étudiants de cette université concernant les conditions de connexion à Internet vont amener le Ministre de l'Education à faire appel au promoteur privé pour régler ce problème. Ce qui sera fait, mais n'empêchera pas une seconde fois la société d'arrêter ses services moins d'une année après son implantation dans l'université. Il a rouvert ses portes après un arrêt de presque six mois.

Ce qui semble problématique c'est que cette société ayant été interdite d'exploitation au niveau de Dakar se retrouve en si peu de temps au niveau de Saint-Louis avec le « cybercampus ». En fait Salta Service International pose un certain nombre de problèmes dans sa démarche. En effet, on peut se demander quelles sont les causes des arrêts successifs de fonctionnement de cette société au niveau des universités. Si, Abdou Salam Sall, actuel recteur de l'UCAD, déclare ne pas être au fait des clauses du contrat qui liait la société au rectorat en 2001, Mbaye Fall, chef du Service Informatique du CROUS<sup>72</sup> de Saint-Louis, déclare avoir constaté « *un service incomplet et que les étudiants se*

---

<sup>72</sup> Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Saint-Louis.

*plaignaient du mauvais fonctionnement de ce cybercentre, raison pour laquelle le CROUS l'a repris en main pour l'exploiter, en partenariat avec Salta.<sup>73</sup> »* Les autres raisons invoquées sont, à la fois, au niveau de la gestion et de l'entretien technique.

C'est cette gestion problématique qui amènera le CROUS de Saint-Louis à plus s'impliquer dans la gestion du « cybercampus », ce qui, comme nous le verrons n'est que le premier acte d'une stratégie visant à contrôler tout l'Internet universitaire à l'UGB. Ces relations entre Salta service International, le CROUS de Saint-Louis et les étudiants seront plus développées dans le chapitre consacré à l'UGB.

Le retrait progressif de Salta Service International, en plus de celui de la Sonatel, laisse penser que l'intervention privée est de plus en plus réduite à son minimum sinon que les privés sont poussés vers la sortie, l'université désirant réserver l'exploitation financière des potentialités d'Internet à ses membres et plus précisément les usagers étudiants. Il ressort ainsi un désir de faire de l'Internet universitaire une chasse-gardée des membres de cette institution, d'où certains heurts qui sont intervenus lorsque des structures externes comme l'AUF ou la Sonatel, comme nous l'avons déjà dit plus haut, ont voulu acquérir plus de responsabilités dans la gestion de l'Internet. L'action de l'Agence Universitaire de la francophonie pose le problème de l'intervention de la Coopération internationale qui fait intervenir des acteurs francophones dont l'action est sensiblement orientée sur les contenus francophones.

### 3.4. Les organismes de coopération : l'enjeu de la francophonie

L'apport de la coopération internationale a été fondamental dans l'introduction d'Internet au niveau de l'université sénégalaise comme nous l'avons déjà signalé avec l'apport de l'IRD à l'UCAD. Cette action sera poursuivie avec le développement de plusieurs projets notamment avec les Coopérations française et italienne et l'Agence Universitaire de la Francophonie. Cependant cette intervention ne procède pas d'une vision philanthropique mais plutôt comme nous le verrons d'une stratégie bien définie de développement des contenus francophones sur le net. C'est ce qui ressort autant de l'action de la Coopération française que celle de l'AUF.

---

<sup>73</sup> Entretien du 02/06/2003.

### 3.4.1. Le P.A.R.U de la Coopération française

La Coopération française est active au Sénégal depuis de nombreuses années, à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar d'abord et plus récemment à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, au travers de trois instruments de coopération.

- l'assistance technique qui permet de mettre à la disposition du gouvernement sénégalais des personnels français se substituant aux cadres nationaux dans divers secteurs en particulier celui de la formation universitaire ;
- les accords interuniversitaires et délégations d'enseignement qui permettent de maintenir des relations ou d'en établir de nouvelles, entre les universités françaises et sénégalaises. Ces relations ont souvent pour origine des liens personnels tissés lors de séjours de boursiers sénégalais en France ou de coopérants français au Sénégal, plus rarement de programmes communs de recherche (au travers par exemple du projet CAMPUS) ;
- les bourses qui ont contribué massivement à former les enseignants-chercheurs des universités dans de nombreuses spécialités. Ces bourses, concentrées aujourd'hui sur les formations de troisième cycle, permettent, par des dispositifs d'alternance, de qualifier les assistants et maîtres-assistants des universités.

Depuis les années 90, la France s'est engagée dans une coopération de projet en accompagnement des réformes décidées par les gouvernements en associant des appuis institutionnels et des aides à la rénovation pédagogique. Ces réformes visent principalement à réduire les coûts de fonctionnement de l'enseignement par la rationalisation de la gestion des œuvres universitaires, la maîtrise des subventions affectées aux bourses d'études, la mise en place d'une « carte universitaire » et le regroupement de certains établissements. Ils visent aussi l'amélioration de la pertinence des formations, la création de filières professionnelles et l'évaluation des enseignants.

Ce renouveau de la coopération universitaire est déjà partiellement visible au Sénégal. C'est une coopération structurante qui s'inscrit dans le cadre de projets faisant l'objet de conventions signées entre les deux gouvernements<sup>74</sup>. Ces projets apparaissent comme une participation à l'effort de développement notamment avec le FORCIIR (Formations Continues en Informations Informatisées et Réseaux) où la finalité dégagée,

---

<sup>74</sup> Un exemple de projet est le FORCIIR développé à l'École des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes (EBAD).

dans la convention signée entre la coopération française et l'Université de Dakar, est « *le progrès de l'information au service du développement* ». La promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication entre dans le cadre d'un appui à la modernisation des écoles africaines de Sciences de l'Information Documentaire à travers l'intégration de nouveaux modules d'enseignement avec la formation à distance.

Développement et modernisation apparaissent comme les maîtres-mots de l'action de la Coopération française en matière d'Internet dans l'espace universitaire sénégalais mais il n'en occulte pas pour autant les résultats attendus du FORCIIR à savoir « *une augmentation de la présence francophone sur le web.* » Cette augmentation des contenus francophones s'effectuera avec la mise en ligne de cours dispensés lors des séances de formation à distance, la numérisation des mémoires et rapport soutenus par les étudiants de l'EBAD etc. Le développement de la coopération Sud-Sud, entre écoles africaines de Sciences de l'Information Documentaire concernées par le projet, est aussi un volet important sur lequel la Coopération met l'accent à travers son action dans les établissements d'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, le Projet d'Appui à la Réforme Universitaire (P.A.R.U.) qui a permis la mise en place d'une infrastructure (un réseau en fibres optiques) pour l'interconnexion des différentes composantes de l'UCAD, apparaît comme une initiative visant à faciliter les conditions de travail et d'utilisation d'Internet. Le PARU a ainsi doté l'UCAD d'une infrastructure performante tout en ayant permis la formation d'informaticiens et de techniciens chargés de la maintenance.

La Coopération française est intervenue ainsi de manière dynamique dans l'introduction d'Internet dans l'espace universitaire à travers des projets d'équipement et de mise en place d'infrastructures. Mais quelque part cette intervention est soutendue par une certaine volonté de développer les contenus francophones sur Internet d'où l'accent mis, dans les projets développés, sur la création de contenus locaux, notamment avec le FORCIIR à l'EBAD, mais aussi sur la pérennisation de ces projets.

La Coopération française n'est, cependant, pas seule dans cette optique d'encouragement des contenus francophones sur Internet, l'Agence Universitaire de la Francophonie s'active aussi dans ce domaine surtout à travers le campus numérique francophone de Dakar.

### 3.4.2. Internet, un enjeu pour l'A.U.F

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF, anciennement appelée AUPELF, Agence Francophone pour l'Enseignement Supérieur et le Recherche) est intervenue depuis une dizaine d'années dans le processus d'introduction d'Internet dans le cadre universitaire, d'abord par la mise sur pied du centre SYFED, au milieu des années 90, puis par l'édification du Campus Numérique Francophone de Dakar (CNFD) en octobre 2000. C'est une structure dont la vocation principale est de former les enseignants et les étudiants à l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans le cadre de son fonctionnement, l'AUF dispose de plusieurs structures : le conseil d'administration où siègent les membres élus parmi lesquels se trouvent des recteurs d'université ; le conseil scientifique qui est aussi composé par les recteurs et directeurs d'établissements scientifiques élus. Il y a aussi le conseil associatif. Ces différentes instances jouent un rôle important, mais en ce qui nous concerne c'est surtout celui de conseil scientifique qui nous semble primordial. En effet, ce conseil, en tant que structure indépendante de l'AUF, est l'instance de validation de différents projets élaborés au sein de l'agence. En 2002, l'agence s'est lancée dans un programme de création « d'Académies Linux » dans un certain nombre d'universités en vue de promouvoir le développement des logiciels libres. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, conformément aux procédures en vigueur, pour sélectionner des personnes intéressées : *« Nous faisons des propositions et en règle générale, le mode d'opération se fait par appel d'offres et les personnes intéressées présentent leurs dossiers. Là, le conseil scientifique va statuer sur qui est éligible et qui ne l'est pas. Donc ce ne sont pas des actions décidées de façon unilatérale par l'AUF. »*<sup>75</sup>

L'AUF se présente donc comme une association dont les membres décident de l'orientation à donner aux diverses actions. Elle cherche ainsi à « *jouer un rôle pilote en montrant à travers ses programmes, d'abord à l'époque avec les Syfed et maintenant avec les campus numériques, ce qui pouvait être fait en matière de TIC. Donc on a un rôle de*

---

<sup>75</sup> Olivier Sagna, chargé de formation à l'Agence Universitaire de la Francophonie.

*laboratoire, de vitrine, un rôle de démonstration, de sensibilisation de la communauté universitaire aux potentialités et opportunités offertes par les TIC. »<sup>76</sup>*

Depuis la création de l'AUPELF, le monde universitaire francophone, conscient des enjeux et de l'importance de la coopération dans les domaines de la formation et de la recherche, s'est progressivement structuré pour créer en 1987, une université francophone sans murs, l'« Université des Réseaux d'Expression Française » (UREF), puis en 1997, l'Agence Universitaire de la Francophonie. Deux programmes appuient l'émergence d'équipes de recherche en Afrique et la consolidation et le renforcement d'équipes existantes : le Fonds Francophone de la Recherche (FFR) et le Fonds International de Coopération Universitaire (FICU) qui apporte son soutien à la formation dans les universités du Sud.

L'Agence Universitaire de la Francophonie, à travers ses programmes, s'est beaucoup investie dans l'introduction d'Internet dans l'espace universitaire depuis une dizaine d'années ; d'abord dans le cadre du Syfed-Refer qui avait pour mission d'aider les universitaires à se familiariser avec Internet grâce à l'ouverture de comptes de messagerie électronique et de recherche bibliographique sur minitel, ensuite par la mise sur pied du campus numérique francophone de Dakar, plateau technologique offrant une gamme variée de services permettant de développer des actions novatrices de formation-recherche, à distance ou en auto-formation sur Internet, dans le cadre d'un Campus Virtuel Francophone.

L'action de l'AUF tourne autour de deux grands axes :

- l'équipement, en premier lieu, des institutions universitaires avec l'installation des terminaux informatiques, minitel ou ordinateurs, permettant à ces dernières d'accéder à une importante masse de documentation. Cet effort d'équipement s'est traduit d'abord par le Syfed puis par le campus numérique de Dakar ;
- accroître la présence de la production scientifique francophone sur Internet à travers des initiatives tendant à appuyer la constitution de revues électroniques francophones ou encore la politique d'informatisation et de mise en ligne des thèses soutenues auprès du CAMES<sup>77</sup>. C'est dans ce cadre aussi qu'un espace

---

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur



réservé à la production de documents didactiques sur Internet est disponible au niveau de campus numérique de Dakar.

L'Agence Universitaire de la Francophonie, dans son action autour d'Internet, vise au-delà de la problématique de l'accès à favoriser et encourager le développement de la production scientifique francophone sur Internet. Le réseau apparaît ainsi comme un enjeu politique face à la prédominance de l'anglais. Les contenus francophones font ainsi l'objet de beaucoup d'attention comme nous le verrons avec l'accent mis au niveau du Campus Numérique Francophone de Dakar sur la création de revues électroniques francophones et la numérisation des thèses du CAMES. Cependant les résultats obtenus ne sont pas toujours satisfaisants et nous verrons avec l'exemple du campus numérique que les différents projets développés sont boudés, en quelque sorte, par la communauté universitaire.

#### 3.4.3. La Coopération italienne : une aide non assujettie

Contrairement aux acteurs francophones, l'action de la Coopération italienne ne s'inscrit pas dans une logique de développement de contenus et apparaît moins intéressée. Cette dernière intervient au Sénégal à travers son programme d'aide et de coopération appelée « Commodity Aid ». Ce programme, qui en est à sa phase II, a déjà permis, lors de la phase I dès le début des années 90, d'apporter un appui en équipement à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis à travers la fourniture des lots d'ordinateurs nécessaires au fonctionnement du centre de calcul informatique.

Le « Commodity Aid » n'est pas un programme strictement limité au secteur éducatif. Ainsi le secteur de la communication en a bénéficié avec la RTS<sup>78</sup>. Mais c'est surtout dans le domaine de l'éducation que ce programme intervient de façon dynamique. Le Ministère de l'Education Nationale a, dans ce cadre, reçu en juillet 2002, un don d'une valeur de 2 milliards de Fcfa (plus de 3 millions d'euros). Auparavant, L'université Cheikh Anta Diop et certaines écoles de formation comme le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) ont pu acquérir un important lot de matériel et d'équipements scientifiques et audiovisuel d'une valeur de deux milliards de Fcfa aussi. Le CESTI a ainsi

---

<sup>78</sup> Radiodiffusion Télévision Sénégalaise

bénéficié d'un important lot d'équipements audiovisuels. Il s'en est suivi un autre lot, tout aussi important de matériels de reprographie et plus d'une vingtaine de machines photocopieuses. Les Facultés de Médecine et de Science de l'UCAD ont, quant à elles, reçu des équipements scientifiques et logistiques.

L'intervention de la Coopération italienne concerne donc plusieurs domaines du secteur éducatif et n'est pas uniquement liée aux nouvelles technologies. Cependant elle a permis de mettre en place le réseau en fibres optiques pour la connexion des structures, autant administratives que pédagogiques, de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. L'action de la Coopération italienne, à travers son caractère disparate, ne donne donc pas à penser qu'Internet soit le fruit d'une certaine stratégie ayant des soubassements politiques comme c'est le cas avec les acteurs francophones de la coopération internationale. Il semble plutôt que l'action effectuée dans le domaine des nouvelles technologies entre dans le cadre d'une aide au développement dans un domaine sensible comme l'éducation, aide non assujettie à des conditionnalités touchant à Internet. A travers les différents projets développés, ce sont des centaines d'ordinateurs qui sont venus combler quelque peu le déficit de l'UGB et de l'UCAD en la matière. Et au-delà de la fourniture en ordinateurs, il y a eu des actions majeures dans le cadre de la mise en place d'une infrastructure performante pour assurer une connexion de qualité aux structures universitaires qui disposent désormais de la technologie la plus évoluée dans le domaine, à savoir la fibre optique.

Globalement donc, ce sont plusieurs types d'acteurs qui interviennent au niveau de l'université sénégalaise, la Coopération internationale mais aussi comme nous l'avons montré avant, les instances publiques et les privés même si ces derniers semblent de plus en plus poussés vers la sortie. En effet, les actions autour d'Internet faisant intervenir des logiques différentes, les acteurs impliqués se sont souvent retrouvés dans des conflits d'intérêt, même si, comme on le verra au niveau de l'UGB, on tente d'y apporter parfois des solutions profitables à l'ensemble.

Au niveau des acteurs publics, la mise en place de plusieurs structures n'a pas permis de dégager une politique globale pour l'université. On constate plutôt que la revendication d'une connexion est plus portée par les acteurs syndicaux dont quelques membres très influents représentent des personnalités incontournables de l'Internet

universitaire du fait de leur action, à la fois, au sein du Syndicat des enseignants et de la CURI.

L'action privée ne sort pas du cadre strictement commercial, la Sonatel a bien opéré une réduction des tarifs de connexion de 75 % pour les établissements universitaires et scolaires, mais cette mesure semble n'être qu'un élément d'une stratégie visant à favoriser une plus grande utilisation d'Internet qui, du fait du monopole de la société, sera source d'importantes retombées financières. Salta Service International, quant à elle, se contente de l'exploitation commerciale du « cybercampus ».

La Coopération internationale est intervenue de façon dynamique dans plusieurs projets de connexion au niveau de l'université, soit en les mettant elle-même en œuvre, soit en les finançant. Une constante dans l'action des acteurs francophones, AUF et Coopération française, est la grande attention portée à la production de contenus francophones sur Internet. La coopération, dans ce cadre, entre moins dans une optique d'aide au développement, comme avec la Coopération italienne, que dans une vision politico-culturelle tendant à accroître la présence francophone sur Internet et contrecarrer un tant soit peu la suprématie anglophone.

Les orientations publiques, commerciales et politique-culturelles des différents acteurs sont à la base des conflits d'intérêt qui ont eu lieu, mais n'ont pas pour autant empêché ces acteurs d'élaborer ensemble d'autres projets autour d'Internet et des nouvelles technologies. En effet, l'UGB et l'UCAD continuent d'être le théâtre de différentes initiatives tendant à plus intégrer Internet dans le cadre universitaire sénégalais.

## Chapitre 4 :

### LE PROJET PUBLIC D'UNIVERSITE MODERNE A SAINT-LOUIS

L'introduction des nouvelles technologies à l'UGB répondait à un souci de placer cette université sous le sceau de la modernité. Dès son avènement, le projet a été de faire de cette institution une structure moderne, autant dans son équipement que dans les modules enseignés avec l'intégration de l'informatique. Une infrastructure assez solide a été ainsi mise en place, avec l'appui de la Coopération italienne, en matière de réseaux informatiques. Cette infrastructure a grandement facilité l'insertion d'Internet à son avènement au Sénégal en 1996.

Cependant, très rapidement, les possibilités d'accueil des structures universitaires s'étant révélées trop modestes, il a fallu penser à les augmenter. En fait cette demande a surtout été le fait des usagers étudiants dont les manifestations et grèves vont amener les autorités universitaires et politiques à prendre en compte cette requête et faire appel aux privés. La cohabitation entre les différents acteurs impliqués ne sera pas pour autant aisée. La gestion de Salta Service International, opérateur privé en charge du « cybercampus », dénoncée par les représentants des étudiants va pousser le CROUS à se positionner de plus en plus comme un acteur incontournable de l'Internet à l'UGB.

#### 4.1. UGB : les TIC comme facteurs de modernité

A l'avènement, en 1990, de l'Université Gaston Berger (UGB), la volonté dégagée, autant par les autorités universitaires que gouvernementales, était de faire de cette institution un centre d'excellence où ne seraient admis, sur sélection, que les meilleurs élèves ayant obtenu leur baccalauréat. Il s'agissait ainsi de faire de cette institution une université moderne autant dans ses programmes, avec la création de filières scientifiques et technologiques qui permettent de répondre aux défis liés au développement des NTIC, que dans l'organisation des enseignements (système des UV).

Pour Galaye Dia<sup>79</sup>, directeur du centre de calcul de l'UGB, « l'accent mis sur les TIC résultait de la volonté de mettre sur pied une université moderne qui ne soit pas la copie conforme de ce qui se faisait ailleurs. Il fallait donc innover par rapport à ce qui se faisait traditionnellement. C'est dans ce souci que nous avons généralisé l'enseignement de l'informatique à toutes les UFR parce que dans notre entendement, l'informatique devait représenter un outil disponible pour tous et ne pas uniquement être cantonnée dans les UFR à vocation scientifique ou technologique. »

#### 4.1.1. Le réseau informatique au cœur de la modernité

Dans sa conception d'institution moderne, l'UGB a surtout tenu à innover dans le domaine des programmes offerts traditionnellement ailleurs, ce qui explique la généralisation de la formation en informatique pour tous les étudiants dès la première année. Ce qui explique aussi la nécessité de mettre en place une structure pouvant répondre à ce souci de généralisation d'un enseignement jusque-là réservé aux sections de mathématiques ou d'informatique. C'est dans cette optique que le Centre de Calcul « Ousmane Seck »<sup>80</sup> sera mis en place dès l'ouverture de l'université.



La mission première du centre de calcul était d'abriter tous les enseignements en informatique des quatre UFR. L'UFR de Mathématiques Appliquées et d'Informatique qui, comme son nom l'indique, avait vocation à former des informaticiens, s'est trouvée naturellement gestionnaire du centre. Depuis le mois de juillet 2003, le centre de calcul est

---

<sup>79</sup> Entretien du 26/08/2003.

<sup>80</sup> Le centre de Calcul a été baptisé en 1994, à la mémoire de Ousmane Seck, enseignant en Mathématiques et Informatique de l'ESP qui dispensait aussi des cours à l'UGB et qui est décédé en 1993 des suites d'un accident d'avion qui le ramenait à Dakar après une journée d'enseignement à l'UGB.

devenu un Institut d'Université et de ce fait va disposer de son budget et d'un personnel administratif et enseignant propre.

L'ensemble des moyens informatiques de l'université est connecté au réseau Internet-Intranet. Sur ce réseau coexistent des moyens gérés par le centre de calcul et des moyens gérés par d'autres structures de l'université, le rôle du centre étant d'assurer le bon fonctionnement de cet ensemble et d'assurer le maximum de sécurité et d'intégrité des systèmes et des données. Les ressources matérielles du centre sont organisées en plate-formes correspondant à des utilisations ou à des groupes particuliers. Globalement donc, le centre de calcul dispose d'une centaine d'ordinateurs affectés à la Gestion Administrative, l'Administration du Réseau Internet-Intranet, et surtout à la Formation et la Recherche. Il s'y ajoute toute la panoplie allant des imprimantes au matériel de présentation audiovisuelle. Le centre de calcul reste ainsi le foyer d'offre en TIC le plus important à l'université de Saint-Louis et le point de convergence de toute la communauté universitaire. Et pour améliorer la qualité du service, la liaison spécialisée dont il disposait est passée de 64 kbits à 2 Mbits grâce à une subvention du Ministère de l'Education Nationale.

Avec le développement de l'université et l'augmentation incessante des effectifs (on est passé de 400 étudiants en 1990-1991 à plus de 3000 étudiants en 2002-2003), il a fallu trouver d'autres solutions pour satisfaire la demande croissante en matière de TIC au niveau de la communauté universitaire. Le réseau a ainsi été étendu à l'ensemble des bâtiments de l'université, UFR, rectorat, siège du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) etc. grâce à l'appui de la Coopération italienne.

Mais dans sa stratégie de financement de son équipement, l'UGB ne s'est pas uniquement contentée de l'apport de la Coopération italienne. D'autres modes de financement ont été mis en place, modes qui relevaient surtout d'une utilisation optimale des diverses opportunités offertes à la fois par la coopération internationale et les autorités gouvernementales.

#### 4.1.2. La diversification des sources de financement

Pour mener à bien cette politique d'informatisation soutenue et de connexion à Internet, l'UGB a dû saisir toutes les opportunités qui s'offraient à elle, qu'elles soient

originaires des programmes de coopération ou de projets d'équipement élaborés par le Ministère de tutelle ou le gouvernement. En effet, à l'avènement de l'UGB, l'ensemble de l'équipement informatique du centre de calcul a été obtenu grâce à l'appui de la Coopération italienne qui a mis en place un programme : *le Commodity Aid*, destiné, selon M. A. Giorgio Maria Economides, ambassadeur de la République d'Italie, « à contribuer aux efforts de développement du Sénégal en le dotant du matériel dans un domaine de première importance pour son avenir<sup>81</sup>. » C'est dans le même cadre du *Commodity Aid* que la coopération italienne a financé la totalité du réseau en fibres optiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Toujours dans le cadre de la coopération, la bibliothèque de l'UGB a bénéficié, en juillet 2001, d'un appui en équipement informatique, avec une vingtaine d'ordinateurs connectés au réseau universitaire. Cet équipement a été acquis grâce au concours de l'Association pour la formation des réseaux Internet commis à l'éducation et au développement des universités (Afric'edu).



Salle informatique de la BU de l'UGB

L'UGB a aussi bénéficié de l'appui de l'Etat de façon ponctuelle. Elle a ainsi reçu, en février 2002, un lot de 65 ordinateurs d'une valeur globale de 60 millions de Fcfa (600 000 FF) venant directement du Ministère de l'Education Nationale. Un autre lot d'une centaine d'ordinateurs a été réceptionné, toujours de la part du ministère, dans le cadre, selon M. Galaye Dia « d'un programme de la Banque Mondiale pour l'équipement de l'administration sénégalaise, mais que le gouvernement a bien voulu nous allouer. » Les bureaux des enseignants ont ainsi été tous équipés d'un ordinateur connecté.

---

<sup>81</sup> Journal « Le Soleil » du 19 février 2002

Ces concessions faites à l'UGB relevaient surtout d'une volonté de calmer le climat social de l'université qui subissait moult revendications, surtout de la part des étudiants, l'une des principales tournant autour du renforcement du potentiel en TIC de l'université. En effet, jusqu'en 2002, les étudiants ne disposaient que d'une salle d'une dizaine d'ordinateurs poussant beaucoup d'entre eux à déployer de gros efforts pour se connecter à Internet.<sup>82</sup> La majorité des étudiants faisaient 15 km jusqu'à Saint-Louis pour accéder aux informations relatives à leurs domaines d'études et pour être en contact avec les universités étrangères.

La commission sociale des étudiants, consciente de l'acuité du problème (du fait de l'insuffisance de l'équipement informatique, les étudiants de MAI étaient dans l'impossibilité d'effectuer leurs travaux dirigés et les autres dans l'impossibilité de se connecter), va effectuer une grosse pression sur les autorités publiques afin de résoudre les problèmes d'accès au niveau de l'UGB, ce qui va pousser ces derniers à faire appel au promoteur privé Salta Service International.

#### 4.2. Rôle des usagers et enjeux autour du « cybercampus »

Face à la faiblesse de l'offre de connexion à Internet, la commission sociale des étudiants de l'UGB a lancé, en 2002, un mouvement de grève dont la revendication principale était l'augmentation de la capacité du centre de calcul. C'est dans ce contexte qu'a été obtenue une subvention de 60 millions de Fcfa. C'est aussi dans ce contexte que le privé sera appelé à intervenir pour augmenter/décongestionner le centre de calcul.

##### 4.2.1. Appel au privé : le « cybercampus »

Dans le souci de résorber le gap communicationnel des étudiants de l'UGB et de stopper la spirale de revendications des étudiants, le Ministère de l'Education Nationale, avec l'accord du rectorat, va ouvrir le marché de l'Internet universitaire aux privés qui étaient en mesure de combler l'insuffisance des moyens financiers du ministère. C'est

---

<sup>82</sup> Pour disposer d'une heure de connexion pour la semaine, il fallait se réveiller à 4h du matin le lundi pour aller faire la queue afin de s'inscrire sur les listes car à 6h du matin les places disponibles étaient déjà pleines et ceux qui n'avaient pas réussi à s'inscrire étaient obligés d'aller en ville, à Saint-Louis, pour pouvoir disposer d'une connexion.



ainsi qu'en 2002, la société Salta Service Internationale va être autorisée à exploiter un cybercentre au sein du campus, cybercentre qui a permis de mettre à la disposition des étudiants une cinquantaine d'ordinateurs connectés. En effet, selon Ismaila Diallo<sup>83</sup>, membre de la Commission Sociale des étudiants en 2000, « *le ministre de l'éducation avait alloué une subvention de 60 millions pour l'achat d'ordinateurs, mais comme cette subvention n'était pas suffisante et que c'était tout ce qu'il pouvait faire, il nous a mis en contact avec un nommé Omar Gaye, DG de Salta service, qui nous a proposé des prix assez abordables avec 150 Fcfa/heure, ce qui est trois fois moins cher qu'ailleurs hors du campus.* » C'est ainsi que sera mis sur pied le « Cybercampus ».



le cybercampus de l'UGB

La gestion du cybercampus était assurée à la fois par le promoteur et la commission sociale. L'accord de gestion impliquait le partage des recettes issues de l'exploitation du cyber à hauteur du tiers pour les étudiants (50F sur connexion à 150Fcfa). Cet accord devait permettre à la commission sociale de disposer de fonds pour régler les problèmes sociaux des étudiants non boursiers. Il impliquait aussi l'enrôlement de certains d'entre eux au sein du cyber avec un salaire équivalent à une bourse en plus d'une formation approfondie en informatique.

Le cybercampus a considérablement augmenté l'offre de connexion à Internet au niveau de l'UGB. Mais du fait d'une mésentente sur la gestion avec le CROUS dont les locaux abritaient le cyber, l'exploitation sera arrêtée pendant quelques mois pour ne reprendre qu'en mai 2003.

---

<sup>83</sup> Entretien du 28/05/2003.

#### 4.2.2. Enjeux autour du « cybercampus » et de l'Internet universitaire

Confiée à Salta Service International, la gestion du cybercampus est assurée depuis 2003, à la fois par le CROUS et la société privée. Cette immixtion s'explique au niveau de l'instance universitaire par une gestion opaque constatée chez l'opérateur privé. En effet, Mbaye Fall, chef du service informatique, pense que le CROUS ne savait pas *« comment le cyber fonctionnait, ce qu'il générait comme recettes. Le problème était aussi technique du fait des aléas climatiques qui entraînaient des pertes de signal. »*

Si Salta Service International s'est implanté au niveau de l'université de Saint-Louis, c'est surtout avec l'accord des étudiants. Et de cette opacité au niveau de la gestion financière, la commission sociale des étudiants va aussi en souffrir.

*« C'est le Ministre de l'Education qui nous avait mis en contact avec M. Omar Gaye, le PDG de Salta. Il est venu au niveau de l'université et l'on a discuté sur les modalités d'implantation d'un cybercampus au niveau de l'université. Cette rencontre ne s'est pas fait par le canal du rectorat mais directement entre le ministre et les étudiants... Et lorsqu'il est venu au niveau de l'université, il avait rencontré effectivement le Recteur mais pas en notre présence, parce que lui ce qu'il lui fallait c'était tout simplement l'approbation des étudiants pour implanter son cyber dans l'université. Précisons aussi qu'il nous avait montré une licence exceptionnelle qui lui avait été accordée par le Président de la République et en vertu de laquelle il pouvait exploiter Internet sans passer par le canal de la Sonatel. »*

Pour Ismaila Diallo, membre de la commission sociale en 2002, ces états de service avaient convaincu les étudiants de s'associer à la société, d'autant plus que la commission sociale devait toucher le tiers des recettes générées par le Cybercampus. Somme qui leur a jamais été versée durant presque une année d'exploitation. De plus, *« l'existence d'un mystérieux contrat entre Salta et le Rectorat »*, selon Diallo, par lequel la société devait payer une certaine redevance pour la connexion s'est faite jour quand cette dernière, n'ayant pas respecté les termes du contrat, s'est vu suspendre son accès à Internet.

Non-paiement des sommes promises aux étudiants, non-paiement des droits de connexion définis avec le rectorat, peut être est-ce là les causes de l'arrêt de fonctionnement du Cybercampus au niveau de l'UCAD. Saliou Ndiaye, le gérant, préfère évoquer *« un problème de contrat »* sans plus de détails. Un Cybercampus dont les

promoteurs, en difficulté, voulait profiter pour se refaire une santé financière comme le pense I. Diallo : « *Après avoir rendu mon mandat de délégué, un de nos enseignants m'a appelé dans son bureau pour me dire que l'ouverture d'un cyber avait été une bonne chose, mais qu'à l'avenir il fallait faire attention parce qu'il connaît bien Salta et que c'est une société en difficulté qui veut se refaire de l'argent au niveau des universités. Je crois que la suite des événements a plus ou moins confirmé cela parce que notre part sur les recettes ne nous a toujours pas été versée.* »

Le cas de Salta service International laisse à penser que l'université représente un marché attirant pour les promoteurs privés qui cherchent à l'investir en faisant jouer pour cela, leurs relations au niveau des pouvoirs publics et en mettant aussi en avant des considérations philanthropiques. Mais la reprise en main par le CROUS du cybercampus, même si pour l'instant c'est en partenariat avec Salta Service International, peut faire penser que l'ère de l'initiative privée dans les universités a pris fin.

#### 4.2.3. Un rôle accru des usagers et du CROUS

On peut penser effectivement que l'action des privés va connaître son épilogue quand Abdou Salam Sall, recteur de l'UCAD déclare trouver « *inadmissible que des entreprises privées extérieures viennent se faire de l'argent au niveau de l'université.* <sup>84</sup> » En effet, pour M. Sall, l'initiative doit revenir aux usagers, principalement les étudiants, d'exploiter les potentialités du milieu universitaire, ce qui explique que la Faculté des Sciences et Techniques (FST) ait ouvert une salle Internet pour l'amicale des étudiants de la Faculté qui en assure la gestion.

Si cette initiative est pour l'instant limitée au niveau de la FST à Dakar, elle connaît déjà un certain succès au niveau de l'UGB où toutes les amicales des Facultés disposent d'une salle de connexion à Internet. Un autre projet assez important dénommé « *Un étudiant, un ordinateur* » a été mis sur pied par l'amicale des étudiants de Mathématiques Appliquées et Informatiques (MAI). Il s'agit globalement de favoriser l'équipement de chaque étudiant d'un ordinateur à prix réduit grâce à un partenariat avec le privé.

---

<sup>84</sup> Entretien du 19/08/2003.

Il y avait, selon Moussa Kandji<sup>85</sup>, délégué des étudiants de MAI, « un nombre de 200 à 300 étudiants intéressés par le projet. On a contacté des fournisseurs et l'on s'est mis d'accord avec la société Computer Land qui nous a fourni le produit au prix de 240 000 Fcfa (2400 FF), mais surtout parce que c'était le seul qui acceptait le principe du paiement par tranches successives qui revenait à donner un acompte de 60 000 Fcfa suivi de tranches de 12 000F étalées sur cinq mensualités. En fin d'année, l'étudiant aura versé 180 000F, et il ne lui restera que 60 000F à verser l'année prochaine. »

C'est un système assez souple qui a permis ainsi à plus de 150 étudiants d'acquérir un ordinateur personnel. La conséquence en est un désengorgement assez remarquable du Centre de Calcul dans la mesure où les étudiants de MAI sont parmi les plus nombreux à avoir acquis des ordinateurs. Et même le personnel administratif et les enseignants ont adhéré au projet selon les mêmes conditions.

Le projet compte s'étendre avec la prise en compte du volet Internet.

« On a déjà rencontré le recteur et le directeur de l'UFR, pour la mise en place de ce second volet, c'est-à-dire amener Internet au niveau des résidences universitaires. Il y a quelqu'un qui travaille sur cela parce que nous voulons éviter de passer par la Sonatel en utilisant les moyens hertziens à partir du satellite. Un technicien a été commis pour étudier la faisabilité de ce projet. Le recteur a donné un avis favorable et avec le directeur du CROUS nous allons trouver une solution pour cela.<sup>86</sup> »

Ce second volet a rencontré l'approbation du CROUS qui, selon le chef de son service informatique, Mbaye Fall, pensait déjà à développer l'accès à Internet au niveau du campus social. Si la reprise en main du Cybercampus s'est faite en partenariat avec Salta Service International, le CROUS compte, à terme, exploiter seul ce centre d'accès et a déjà mis les moyens nécessaires à cela avec l'achat d'une cinquantaine d'ordinateurs destinés à remplacer le matériel informatique mis en place par la société privée. Le CROUS compte aussi dans son projet global d'informatisation, élargir cet axe par l'installation de cybercentres sectoriels au niveau des résidences universitaires. Il se positionnerait ainsi comme acteur majeur dans le domaine d'Internet au niveau de l'université Gaston Berger de Saint-Louis.

---

<sup>85</sup> Entretien du 02/06/2003.

<sup>86</sup> Ibid.

Internet fait ainsi cohabiter, au niveau de l'UGB, plusieurs acteurs dont les visées ne sont apparemment pas compatibles. Entre le promoteur privé, les étudiants et les autorités universitaires, les attentes ne sont pas les mêmes, d'où un processus latent d'exclusion de l'intervention privée perceptible dans la volonté avouée du CROUS de reprendre en main et à son propre compte la gestion du « cybercampus ». L'élément financier semble être le déterminant commun de toutes ces actions quand on analyse le positionnement du CROUS qui cherche ainsi à contrôler le flux financier provenant du cybercampus ; de même que l'opinion du recteur de l'UCAD selon qui l'exploitation commerciale d'Internet ne peut revenir qu'aux acteurs universitaires, excluant de fait ainsi toute intervention privée. Salta Service International n'entend pour l'instant pas être éloigné de ce secteur, ce qui explique l'activisme de son Directeur qui s'implique personnellement dans la résolution de grèves déclenchées par les étudiants au niveau de l'UGB, se targuant souvent de son « amitié » avec les responsables du ministère et des autorités étatiques pour se forger une certaine légitimité.

Le cas spécifique de Salta Service International n'entraîne cependant pas l'exclusion de toute intervention extérieure à l'université. L'Université Virtuelle Africaine (UVA), mise en place depuis 2000, vient contribuer au développement de l'usage d'Internet au sein de la communauté universitaire.

#### 4.3. L'UVA : une initiative étrangère rentabilisée par la puissance publique

L'enseignement à distance est en voie de plus en plus répandu dans le cadre universitaire sénégalais, même si les efforts à fournir restent encore immenses. Développé depuis le début des années 90, à l'Ecole Normale Supérieure avant même le boom Internet, il prend beaucoup plus d'ampleur aujourd'hui avec le projet FORCIIR basé au niveau de l'EBAD (cf. chapitre 5). L'Université Virtuelle Africaine, lancée en 1997, vient augmenter cette offre de formation à distance par le biais d'Internet, dans les établissements universitaires publics du Sénégal.

##### 4.3.1. Origine du projet

L'Université Virtuelle Africaine est un projet initié en 1997 par le malien Cheikh Modibo Diarra<sup>87</sup>. Appuyé par des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne, l'UVA attire des étudiants et des cadres de 22 pays (8 francophones et 14 anglophones) du continent africain. L'UVA est basée à Nairobi, au Kenya, mais l'objectif visé selon Dieynaba Bâ<sup>88</sup>, c'est l'implantation d'un centre UVA dans chaque pays d'Afrique pour affirmer-t-on combler le fossé entre l'Afrique et le reste du monde, en matière de formation. Au Sénégal, l'UVA compte deux centres basés dans les universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Gaston Berger de Saint-Louis.

L'Université Virtuelle Africaine est un système d'enseignement à distance à l'échelle de l'Afrique au Sud du Sahara utilisant des moyens modernes de communication pour améliorer les chances d'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre. Elle est née du constat, partagé au niveau des pays africains, que les structures existantes d'enseignement supérieur étant déjà au bord de la saturation, elles ne permettront donc pas d'absorber la demande additionnelle et prévisible pour l'enseignement dans les années à venir.

Dans le court et moyen terme, les contraintes de l'enseignement supérieur sont d'ordre financier et surtout d'encadrement. Pour faire face à la contrainte financière, des formules de réduction des coûts et de promotion de l'enseignement privé ont été introduites dans un certain nombre de pays. Le problème du déficit d'encadrement se révèle plus difficile à résoudre parce que revêtant un caractère structurel. En effet, indépendamment des ressources financières dont peut disposer un pays, la formation de professeurs d'université s'étale sur plusieurs années. Mais en même temps, le besoin se fait sentir de compétences scientifiques et technologiques de haut niveau et en qualité suffisante. C'est dans ce cadre que différents pays sont à la recherche de formules pour compléter le dispositif d'enseignement supérieur, d'où la mise en place de structures d'enseignement à distance comme l'UVA qui participe de cette logique. En opérant grâce aux satellites, à l'échelle du continent, l'UVA vise à « *compléter le système éducatif africain qui doit faire face à un afflux grandissant d'étudiants et à un déficit de matériel et d'enseignants en introduisant de nouvelles méthodes éducatives basées sur la puissance de la technologie des communications modernes.* » Mais l'objectif principal est, selon Maguette Mbengue<sup>89</sup>,

---

<sup>87</sup> Cheikh Modibo Diarra est un scientifique malien travaillant à la NASA

<sup>88</sup> Directrice de « Business Development » de l'UVA

<sup>89</sup> Entretien du 26/05/2003.

coordinateur de l'UVA à l'université Gaston Berger de Saint-Louis, « *que les populations africaines puissent avoir une bonne formation et puissent poursuivre leurs études sans pour autant aller à l'étranger puisque les enseignements sont effectués par de grandes universités comme l'université Laval du Québec.* »

Les programmes de l'UVA sont orientés vers des formations scientifiques et techniques et sont censés favoriser « *l'émergence d'une nouvelle génération de scientifiques, d'ingénieurs, de techniciens, d'hommes d'affaires et de professionnels de divers horizons capables d'amorcer et de soutenir le développement économique dans leur pays* ».

#### 4.3.2. L'UVA de l'Université Gaston Berger de St-Louis



Le centre UVA de l'Université Gaston Berger de St-Louis

Le centre de l'UVA de l'université Gaston Berger est fonctionnel depuis 2000. Comme les autres centres, il bénéficie d'une certaine autonomie concernant les moyens financiers, les fonds alloués par la Banque Mondiale et l'Union Européenne étant destinés à la maison-mère à Nairobi. Il a fallu donc développer des stratégies pour régler certaines questions cruciales comme l'équipement.

Dans ce cadre, la signature d'un protocole d'accord avec l'association « l'Afrique chante l'Afrique », basée dans la ville de Saint-Louis, a permis de renforcer l'équipement en informatique du centre qui est aujourd'hui de 25 ordinateurs connectés à Internet. A l'origine, cette association Saint-Louisienne disposait d'un cybercentre dont le financement avait été assuré par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie dans le cadre de son programme PAJE<sup>90</sup>. Mais la faillite du cybercentre va amener l'association et le centre UVA à nouer un accord grâce auquel ce dernier va récupérer l'équipement du

<sup>90</sup> Points d'Accès à Internet pour la Jeunesse

cybercentre, une dizaine d'ordinateurs. Pour Maguette Mbengue, coordinatrice du centre UVA, cet accord de cession des ordinateurs implique l'octroi à l'association d'un certain pourcentage sur les rentrées financières tirées des connexions<sup>91</sup>. L'association étant en relation avec la francophonie, l'accord a été établi avec l'aval de cette dernière qui ne manque pas quelques fois de venir solliciter l'UVA pour la réalisation de quelques travaux ou encore de fournir des adresses de sites francophones à vocation pédagogique.



salle de Travaux Pratiques de l'UVA

Le centre UVA est globalement autonome en ce qui concerne l'équipement et le financement de ses activités. Mais il va bénéficier d'un don de matériel de bureau et d'ordinateurs pour avoir été choisi comme centre pilote pour diriger le programme des cours diplômants qui va bientôt être mis sur pied sur les sites francophones. De même, le centre a développé un partenariat avec le rectorat de l'UGB (présidence de l'université) qui lui a permis de disposer gratuitement de salles, d'un lot d'ordinateurs, d'une connexion sur le réseau de l'université. L'électricité aussi est à la charge du rectorat de même que tout ce qui a trait à la communication autour du projet, le financement de la publicité etc. En retour, le rectorat prélève un pourcentage de 20 % sur les recettes du centre.

Encore connecté par le biais du Centre de Calcul de l'université, le centre UVA verra, en 2004, l'entrée en service d'un réseau satellitaire installé à l'UGB. Il s'en suivra une délocalisation des enseignements de l'Université Laval du Québec et les formations

---

<sup>91</sup> A côté des formations, l'UVA offre aussi aux étudiants la possibilité de se connecter à Internet à tarifs réduits. Entre les cours donc, les salles de Travaux Pratiques font office de cybercentres.



diplômantes (niveau maîtrise) seront équivalentes à celles fournies par l'université québécoise.

L'installation du centre UVA au niveau de l'UGB permet de tirer parti de ses structures en échange d'une contrepartie financière (20 % de recettes du centre). Elle permet aussi de se rapprocher d'une certaine clientèle à savoir les étudiants mêmes de cette université qui représentent la majorité de ses effectifs. Les accords développés à la fois avec l'université et l'association saint-louisienne relèvent ainsi d'une stratégie de captation de ressources à moindres frais. En effet, le centre UVA étant autonome, sa pérennité dépend de sa capacité à s'autofinancer par l'offre de formations payantes ainsi que le développement de partenariats pour assurer un équipement dans des conditions avantageuses. Les financements réunis par le centre lui permettent d'assurer son fonctionnement normal et aussi le paiement des cours en ligne reçus de l'Université Laval.

#### 4.3.3. Programme académique de l'UVA : l'option du e-learning

##### *4.3.3.1. Des formations « importées »*

L'une des vocations de l'UVA est de faciliter l'introduction de nouvelles filières d'enseignement dans les disciplines scientifiques et techniques pour que l'Afrique soit en phase avec les évolutions dans les domaines des sciences et techniques et lui permettre d'avoir ainsi une main d'œuvre capable d'être compétitive dans la nouvelle économie. Cette initiative a pour l'instant permis à des étudiants de l'UVA<sup>92</sup> de suivre des enseignements dispensés par des professeurs appartenant à des institutions de renommée internationale en Amérique du Nord et en Europe, enseignements régulièrement dispensés dans les disciplines suivantes : Formations pré-universitaires, bureautique et technologies de l'information, langues, formation professionnelle des cadres d'entreprises (gestion et management), etc.

Au centre UVA de l'UGB, deux types de formations sont dispensés aux étudiants. Des enseignements ayant trait à l'informatique, fournis par l'Université Laval du Québec et des enseignements en Langues dispensés depuis l'Université de Washington. Les

---

<sup>92</sup> L'UVA s'inscrit dans un système privé indépendant de l'UGB, les formations y sont payantes et les étudiants reçoivent les mêmes enseignements que ceux de l'université Laval et reçoivent à la fin de leur formation un diplôme équivalent. Ceux qui le désirent ont la possibilité de poursuivre leurs études au Québec.

enseignements en informatique prennent aussi en compte une formation en construction de pages web et en programmation java. L'enseignement est ouvert aux enseignants de l'université, aux étudiants mais aussi aux particuliers. Ces derniers viennent de la ville de Saint-Louis, mais les tarifs ne sont pas les mêmes selon qu'on est étudiant ou particulier. En effet, certaines UFR subventionnent leurs étudiants inscrits à l'UVA jusqu'à 50 % des tarifs pratiqués alors que pour d'autres, c'est le centre lui-même qui propose des réductions<sup>93</sup>.

Les enseignements consistent en des programmes courts qui durent 2 à 4 mois mais depuis début de l'année 2003-2004, des cours diplômants sur 2 à 4 ans sont organisés grâce à la délocalisation des enseignements de l'Université Laval. C'est cette même université qui, selon Mme Mbengue, va délivrer les diplômes et les étudiants pourraient aller au Québec poursuivre leurs études en troisième cycle grâce à une équivalence entre les enseignements fournis au Québec et au Sénégal.

L'enseignement, que ce soit en informatique ou en langues, est donc totalement pris en charge depuis les universités du Québec et de Washington, le centre UVA se contentant de fournir des moniteurs chargés de guider les étudiants durant les séances de cours. Les cours de bureautique dispensés par les moniteurs du centre sont surtout un moyen pour le centre UVA de trouver des ressources additionnelles aux recettes tirées des activités du cybercentre.

#### *4.3.3.2. Une production locale délaissée*

L'UVA contribue à l'introduction d'Internet dans les établissements universitaires sénégalais, contribution qui va être plus importante avec la réception satellitaire et la fourniture d'un lot d'ordinateur pour 2003-2004, mais elle se limite à être uniquement une structure d'accès pour la communauté universitaire et les privés capables de payer la formation. Le caractère privé de cette institution peut expliquer qu'elle mette plutôt l'accent sur des activités génératrices de revenus. En effet, les cours étant fournis par l'Université Laval, la nécessité de développer une production ne se fait pas sentir. De plus, le manque total de contrôle du rectorat sur les programmes d'enseignement et les missions de l'UVA

---

<sup>93</sup> Les étudiants de l'UFR Mathématiques Appliquées et Informatique dont la formation est subventionnée paient 40 000 Fcfa par formation, les autres étudiants paient 60 000 Fcfa et les particuliers non-étudiants, 80 000 Fcfa.

au sein de l'université peut aussi être compris comme un moyen d'explication du peu d'investissement de cette structure dans des activités favorisant le développement de la production scientifique universitaire sur Internet.

Il semble, selon Mme Mbengue, que « *tout ce qui intéresse le rectorat, c'est la redevance de 20 % sur les recettes tirées des cours et du cybercentre.* » Les centres UVA disposent ainsi d'une certaine autonomie en ce qui concerne leurs activités académiques par rapport aux établissements universitaires qui les accueillent.

L'Université Virtuelle Africaine représente une initiative encouragée par la Banque Mondiale et visant à favoriser le développement de l'enseignement supérieur privé dans les pays en voie de développement où les établissements universitaires publics en charge de l'enseignement supérieur rencontrent d'énormes difficultés structurelles pouvant entraver leur bon fonctionnement. C'est une initiative à caractère privé, autonome par rapport à l'université, qui cherche surtout à réduire le taux de fréquentation des établissements publics qui enregistrent des effectifs trop importants par rapport aux infrastructures disponibles. Mais, bien que l'accent soit fortement mis sur le volet des nouvelles technologies, avec Internet qui représente le support indispensable pour les enseignements à distance, ce médium n'est qu'un outil de réception passive d'enseignements fournis depuis l'extérieur. La formation y est donc extravertie et l'UVA se présente ainsi comme un projet où la circulation des échanges scientifiques s'effectue de manière unilatérale, aucun volet tendant à favoriser la production scientifique endogène sur Internet n'étant pris en compte.

Globalement, l'analyse du processus d'introduction des TIC à Saint-Louis laisse penser que la transition avec Internet n'a pas été difficile à l'UGB du fait que cette dernière disposait déjà d'une infrastructure solide avec le centre de calcul et d'une culture des TIC avec la généralisation de la formation en informatique à tous les étudiants. Elle bénéficiait aussi d'un point Syfed<sup>94</sup> grâce à l'Agence Universitaire de la Francophonie. La connexion à Internet n'a été qu'une continuation du mouvement de diffusion des TIC déjà enclenché. Mouvement qu'on peut qualifier de communautaire dans la mesure où le schéma d'informatisation et de connexion n'impliquait pas les UFR de façon autonome mais plutôt l'université dans son ensemble.

---

<sup>94</sup> Système Francophone d'Édition

Par rapport à ses effectifs, l'UGB dispose ainsi d'un bon niveau de pénétration d'Internet du fait de l'action de plusieurs acteurs comme l'Etat, à travers le Ministère de l'Education Nationale (même si cette intervention se fait souvent dans un contexte de pression politique avec les grèves universitaires), la coopération italienne, la société Salta Service International et aussi l'Université Virtuelle Africaine. D'autres acteurs de moindre envergure s'activent aussi telles les amicales étudiantes qui mènent une action dynamique dans ce domaine. Cependant, c'est surtout l'immixtion de plus en plus importante du CROUS dans le domaine d'Internet qui est remarquable. Ce positionnement du CROUS peut se comprendre comme une continuation de l'action de modernisation de toutes ses structures par l'informatisation et la connexion à Internet, y compris les résidences universitaires. Acteur passif au début, se contentant uniquement de fournir des locaux nécessaires à l'exploitation des connexions sur le campus, ce dernier s'est lancé dans la reprise de l'exploitation commerciale du « cybercampus », au détriment de Salta Service International, et envisage de donner encore plus d'envergure à son action par la connexion de toutes les résidences universitaires. Ce qui va en faire à moyen terme un acteur incontournable de l'Internet au niveau de l'UGB.

## Chapitre 5 :

### UCAD, UNE MOSAIQUE DE PROJETS DESARTICULES

Malgré l'avance prise par l'UCAD dans le domaine au début des années 90, grâce notamment à l'appui de l'IRD (ex-Orstom), de l'Agence Universitaire de la Francophonie, on n'a pas senti par la suite, une réelle impulsion de l'accès aux TIC au niveau de cette université. Même après l'avènement d'Internet en 1996 il n'y eut pas une dynamique interne de connexion et ceci en dépit des actions menées par des entités comme le Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur.

La représentation des acteurs par rapport aux TIC peut expliquer cette « inertie ». En effet, la conception limitée de l'informatique considérée davantage comme « *un domaine d'application technique qu'un lieu fécond de débats en ce sens qu'elle est porteuse de changements sociaux importants dans les lieux de travail et par conséquent dans la société* »<sup>95</sup>, explique que son enseignement soit réservé principalement aux étudiants de la section informatique de la Faculté des Sciences et Techniques (et même dans cette section, l'on se retrouve avec des effectifs très faibles en Licence) ainsi qu'à ceux du département de Génie Informatique de l'Ecole Supérieure Polytechnique. Contrairement à l'UGB où l'informatique est prise en compte comme facteur de modernité et de modernisation de l'université et donc ouverte à tous les étudiants.

Quelques acteurs comme le SAES vont amener les autorités universitaires à prendre conscience de la nécessité de développer et de démocratiser l'accès aux TIC au niveau de l'UCAD. Depuis 2000 donc, une nouvelle dynamique a été enclenchée au niveau des composantes de l'université qui essaient chacune, de façon autonome, de mettre sur pied un projet viable de connexion à Internet. Ces initiatives laissent cependant transparaître un caractère désarticulé en ce qu'aucune logique d'ensemble ne semble les organiser. Ce chapitre permet donc de faire un panorama analytique des différentes initiatives afin de déceler les stratégies d'autofinancement ou de développement de contenus mises en place au sein des structures de l'UCAD.

---

<sup>95</sup> Ndiaye A. , Ibid., p.9.

## 5.1. Le projet FORCIIR à l'EBAD : partenariat Sud-Sud et production de contenus francophones

Le projet FORCIIR (FORmations Continues en Informations Informatisées en Réseaux) est un sous-produit du PROCOOPTIC (PROgramme en COOPération pour le développement des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) développé par le Ministère français des Affaires Etrangères. Ce programme comporte 20 projets répartis dans ce qu'on appelle la zone de solidarité prioritaire définie par la Coopération française. Le financement du projet est assuré par le Fonds d'Aide à la Coopération (FAC) et s'effectue sous forme de subventions dont le montant s'élève à 3.02 M FF. Le projet comporte trois phases : « méthodes », « formations », ' productions » dont la durée prévisionnelle est liée à celle du programme PROCOOPTIC c'est-à-dire 3 ans, de 2000 à 2003.

Le projet comporte un volet consacré à la formation à distance fondé selon Annie Bauer<sup>96</sup> « *sur l'idée que si les universités africaines ne se mettaient pas à développer leurs propres compétences en formation à distance, elles étaient en train de se disqualifier. On trouve de plus en plus en Afrique des étudiants qui font des formations à distance au Canada ou en France et petit à petit on voit se développer sur les formations universitaires ce qu'on a pu remarquer à une autre époque avec la télévision à savoir des populations qui se contentent de consommer des produits conçus au Nord.*<sup>97</sup> »

Le défi de ce projet, qui se développe dans différentes régions d'Afrique et Madagascar, est d'aider les universités africaines à développer leur propre ingénierie de formation à distance. Il s'agit donc, de permettre à des écoles appartenant au secteur privé ou, soit la plupart du temps, aux universités publiques, de produire une offre technique de formation à distance qui leur soit propre.

Le choix de l'EBAD comme locomotive de ce projet s'explique par le fait que c'est la première des écoles de ce type en Afrique subsaharienne par son histoire mais aussi par son rayonnement régional qui en fait une école de référence en matière de Sciences de l'Information Documentaire. Le gouvernement français, par rapport à sa connaissance du

---

<sup>96</sup> Chef du projet FORCIIR et basée à l'EBAD

<sup>97</sup> Entretien avec Annie Bauer le 26/06/2003.

terrain, a estimé que l'EBAD était la mieux indiquée pour conduire ce projet. Ainsi, avec la formation à distance, le projet s'est intéressé à plusieurs volets comme la modernisation de l'école et le développement de la coopération Sud-Sud.

#### 5.1.1 Un projet de modernisation

FORCIIR est un projet d'appui à la modernisation de l'EBAD en particulier, des écoles africaines de Sciences de l'Information en général, par la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication. En effet, pour Mody Sow, enseignant de l'EBAD: *« l'enseignement de la bibliothéconomie et des sciences de l'Information nécessite que les écoles de sciences de l'information se dotent d'équipements informatiques suffisants connectés à Internet seul gage de la réussite de nos futurs diplômés dans un monde où émergent de nouveaux métiers (référenceurs, webmasters, chercheurs, veilleurs etc.) qui concurrencent fortement les métiers traditionnels d'archivistes, de bibliothécaires, de documentalistes. »*

C'est conscient de cette problématique que l'EBAD, avec l'appui du FORCIIR, va s'atteler à l'informatisation de toutes ses structures administratives et pédagogiques. Le réseau informatique sera installé en décembre 2000. Auparavant, il y a eu dès avril 2000 l'installation d'une liaison spécialisée à 64 Kbits autorisant une connexion 24h / 24 à Internet. Ainsi l'école dispose, depuis 2000, de deux salles informatiques (10 ordinateurs dans chaque salle) destinées aux étudiants et les enseignants qui constituent le corps professoral disposent tous d'un ordinateur personnel dans leurs bureaux de même que l'ensemble du personnel administratif.

Youssoupha Mbengue<sup>98</sup> assistant de projet et ancien élève de l'établissement, mesure toute la distance franchie avec le FORCIIR :

*« Je suis un ancien de l'EBAD, j'y ai fait mes études, j'ai donc vécu l'EBAD avant l'avènement du projet. Aujourd'hui je suis assistant de projet dans le FORCIIR, j'ai mesuré toute la différence, toute l'évolution que l'école a pu faire avec ce projet et c'est un jugement très positif que j'en fais. Cela a permis à l'EBAD de se moderniser au niveau technologique. Avant, quand nous étions ici en formation, il y avait seulement 2 ou 3 vieilles machines qui fonctionnaient avec des systèmes d'exploitation obsolètes ; aujourd'hui l'école est suréquipée et n'a rien à envier à*

---

<sup>98</sup> Entretien du 18/06/2003.

*l'Ecole Supérieure Polytechnique. Tous les enseignants disposent d'un ordinateur connecté à Internet. Même ceux qui, a priori, n'ont rien à voir avec les NTIC, peuvent aujourd'hui surfer, je veux parler du chauffeur de l'école, du jardinier etc. pour vous dire comment ce projet a transformé l'école. Cela nous a permis de faire des pas-de-géant et de se faire respecter dans l'université. »*

L'Introduction de l'outil informatique, mais surtout d'Internet, permet aujourd'hui à l'enseignant comme à l'étudiant de l'EBAD de travailler sur les mêmes outils de recherche documentaire que ses homologues de l'ENSSIB de Lyon, de l'EBSI de Montréal, de l'ESI du Maroc etc. Ce processus a permis de rattraper le retard du point de vue informationnel entre les étudiants de l'école de bibliothéconomie de Dakar et ceux des écoles similaires du Nord. Mais, comme nous le soulignons avec Annie Bauer, le but de ce projet ne se limite pas à former uniquement des consommateurs de plus mais plutôt d'enclencher, au niveau de l'école, une dynamique de création, de développement d'une offre de formation à distance performante. Pour Mbaye Thiam<sup>99</sup>, Directeur de l'EBAD, « *quand il a fallu concrètement mettre sur pied la formation à distance, il fallait d'abord savoir ce que cela voulait dire. Donc il a fallu reformater tous les enseignants de l'école.* » La réussite d'un tel projet nécessitait donc un engagement total de toutes les composantes qu'il impliquait, surtout le corps enseignant.

Cependant, l'introduction d'Internet pouvant être source de bouleversements dans un système social obligé d'adapter ses idiosyncrasies, le projet FORCIIR a voulu réduire au maximum les risques d'un échec qu'entraînerait un détournement des objectifs. C'est ainsi que plusieurs structures seront mises sur pied avec comme charge de veiller à une bonne mise en œuvre du projet en conformité avec ses objectifs déclarés :

- Le comité de pilotage dont l'avis favorable est nécessaire au déblocage de toute tranche de crédit en faveur de l'EBAD ;
- Le comité scientifique garant du contenu scientifique des formations mises en place.

Parallèlement à ce comité scientifique, ont été mis en place au sein de l'EBAD même ce que le Directeur M. Mbaye Thiam nomme des « pilotes Fadis » qui constituent le comité de pilotage de la « Fadis » (Formation à distance). « *C'est un groupe d'enseignants*

---

<sup>99</sup> Entretien du 08/07/2003.



*qui réfléchissent chaque semaine sur notre expérience, qui en mesurent les impacts bons ou négatifs et proposent à la Direction des rectificatifs, laquelle à ce moment réunit le comité pédagogique qui est l'instance régulière pour prendre cette décision. »*

Par ces structures, comité de pilotage et comité scientifique ou pédagogique, les parties impliquées assurent la gestion du projet autant dans la définition et le respect des buts poursuivis que dans la détermination et la mise en œuvre de programmes pédagogiques novateurs. Nous nous retrouvons ainsi avec ce que FICHEZ, GREVET et LAMARCHE définissent comme le « *management institutionnel* » à savoir les diverses formes institutionnalisées de prise de décision et de suivi des mises en application dans une organisation donnée. Pour ces auteurs, « *le management institutionnel inclut les fonctions assurées par la direction d'une institution. Il peut s'y réduire lorsque la prise de décision et le suivi de la mise en œuvre sont effectués par une direction placée en haut d'une structure hiérarchisée. Mais il peut aussi recouvrir des situations dans lesquelles différents types de délibérations collectives interviennent, des délégations de responsabilité susceptibles de conférer à leurs titulaires une très large autonomie*<sup>100</sup>. » C'est cette dernière forme de management institutionnel instituant la collégialité au niveau de la prise de décision que nous retrouvons concernant la gestion du FORCIIR.

### 5.1.2 Mise en œuvre de la FADIS : une volonté de pérennisation

- Implication de l'ensemble du corps professoral

*« L'intérêt du projet a été de travailler avec l'ensemble de l'école. Notre problème, très souvent en matière de NTIC, et l'EBAD a déjà vécu une expérience de ce type dans le passé, c'est précisément que dans une équipe, vous trouvez deux ou trois enseignants intéressés qui vont vous suivre. Nous n'avons pas voulu trouver deux enseignants ou trois pour nous suivre, nous avons voulu que ce soit l'ensemble de l'école qui fasse sa propre révolution. » (Annie Bauer).*

Dès la mise en œuvre du projet, un élément majeur a été la volonté d'en assurer la pérennité. Cette volonté a été dictée par une autre expérience faite dans les années 90 à l'EBAD, dans le cadre d'un projet canadien qui avait abouti à la formation de quelques personnes à Dakar et au Maroc. Ces derniers devant assurer la démultiplication de la

---

<sup>100</sup> FICHEZ E., GREVET P., LAMARCHE T., *L'offre de formation à distance dans les établissements d'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais*, Nov. 2002

formation vers leurs autres collègues ont finalement quitté l'université parce qu'étant bien formées en NTIC à un moment où la demande était très forte, elles ont été absorbées par d'autres structures. Le projet FORCIIR va donc se baser sur le fait qu'il ne s'agissait point de former deux enseignants qui allaient quitter l'EBAD trois ans plus tard, mais plutôt d'aider l'ensemble du corps professoral à se moderniser.

- Professionnalisation du corps enseignant

Plusieurs séminaires de formation ont été donc organisés au bénéfice des enseignants et au-delà ont été mises en place des commissions de travail pour élaborer les outils de l'enseignement à distance et surtout les modalités et modes d'acquisition de cet enseignement. Le contenu des cours a été ainsi défini dans le cadre de ces commissions.

Dans cette phase, le partenaire principal, l'Ecole Normale Supérieure de Dakar, a été d'un apport déterminant. Depuis de nombreuses années, une de leurs équipes développe une ingénierie de formation à distance même si, au départ, ils n'ont pas utilisé les NTIC. C'était une formation traditionnelle avec une équipe solide qui a permis aux enseignants de l'EBAD de se perfectionner en matière de pédagogie. Mais cette phase a surtout permis aux enseignants d'améliorer leurs méthodes de travail. En effet, la formation à distance demande une programmation, une rigueur qui fait souvent défaut dans les universités africaines. Dans le cadre de l'enseignement à distance, le contrat passé avec les apprenants oblige les enseignants de faire leur planning dès le mois d'octobre pour définir les cours qui vont être dispensés, les jours d'évaluation etc. Dans l'enseignement en présentiel, c'est surtout le pilotage à vue avec des arrêts, des grèves, beaucoup de fêtes etc. C'est donc un calendrier universitaire théorique avec un nombre de jours travaillés très faible. La mise en ligne des cours a entraîné une surcharge de travail, mais a aussi permis aux enseignants de remettre à plat leurs cours pour la mise en ligne.

Pour Annie Bauer : *« Cet effort méthodologique qu'ils faisaient dans la formation à distance leur profitait en présentiel. Cela a été l'occasion de faire un grand toilettage, mais le grand avantage est que ça a surtout permis à l'ensemble du corps professoral d'avoir plus de transparence sur les cours parce qu'il y a des gens qui enseignent ici depuis une dizaine d'années et qui ne savaient pas ce que faisaient leurs collègues. Certains enseignants se sont rendus compte qu'ils avaient des cours qui se chevauchaient parce que l'intérêt de la Formation à distance est*

*que, comme ils mettaient en ligne leurs cours, les élèves y avaient accès mais également les autres collègues qui pouvaient ajuster leurs enseignements par rapport à ce qu'a déjà fait le collègue. Donc ça a permis, même si ce n'est pas encore gagné de voir émerger petit à petit de véritables équipes pédagogiques, des gens qui travaillent ensemble. »*

Globalement, la mise en œuvre du FORCIIR a eu beaucoup d'incidences sur l'organisation du travail au sein de l'EBAD. Il lui a aussi permis de se poser, d'une certaine manière, comme une pionnière en matière de formation à distance en Afrique subsaharienne.

### 5.1.3 Incitation à la coopération Sud-Sud et à la production scientifique

#### *5.1.3.1. La coopération entre écoles africaines de SIC*

Le projet FORCIIR ne se limite pas uniquement à l'EBAD, au Sénégal, il touche aussi d'autres pays africains comme le Cameroun, le Maroc et Madagascar où a été constatée une insuffisante modernisation des écoles en sciences de l'information et de la communication, ce qui ne permettait pas l'émergence des nouveaux métiers de médiateurs d'information professionnelle, interfaces entre les producteurs et les concepteurs d'information.

Ainsi, progressivement, l'EBAD au Sénégal, l'ESI<sup>101</sup> à Rabat (Maroc), l'ESSTIC<sup>102</sup> à Yaoundé (Cameroun), le CIDST<sup>103</sup> et l'ISCAM<sup>104</sup> (Madagascar) vont bénéficier de l'apport du FORCIIR pour développer leur propre ingénierie mais surtout établir des relations de partenariats entre eux. En effet, l'un des engagements souscrits par les différents bénéficiaires du projet est de poursuivre une politique d'ouverture, de coopération et d'échanges avec les autres écoles de formation, de documentation et d'archives qui se

---

<sup>101</sup> Ecole des Sciences de l'Information.

<sup>102</sup> Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication.

<sup>103</sup> Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique.

<sup>104</sup> Institut Supérieur de Communication des Affaires et de Management.

mesurera par des conventions permettant la mise en place de programmes communs de recherche et d'échanges d'enseignants.

Consciente de ce fait, l'EBAD a déjà signé des conventions bilatérales avec les écoles des trois pays, Maroc, Cameroun et Madagascar. Ainsi l'ISCAM, une école de management, bénéficie des cours développés au niveau de l'EBAD, pour ses propres formations. Ces conventions bilatérales déterminent aussi la définition concertée de programmes de formations diplômantes comme le DISSIC<sup>105</sup> dont l'EBAD est chargée de la mise en œuvre pour la zone Afrique de l'Ouest alors que l'Afrique Centrale est prise en charge par l'ESSTIC et l'Océan Indien par le CIDST.

#### *5.1.3.2. La production de contenus scientifiques francophones*

Tous les projets documentaires élaborés dans le cadre de cette formation sont aussi récupérés, formatés et mis en ligne selon « *des normes que nous avons définies ensemble parce que l'une des clauses de la convention liant l'Etat français au Sénégal, c'est l'augmentation de la production scientifique francophone sur le net et ça nous ne pouvons pas l'oublier. C'est une grande opportunité qui nous est offerte.* » En effet, la mise en ligne de documents scientifiques fait partie des résultats majeurs attendus du projet FORCIIR à savoir l'augmentation de la production scientifique francophone sur le web ainsi que la réalisation de produits documentaires disponibles sur le site du projet. Cette mise en ligne de documents scientifiques est d'autant plus prise en compte que l'ensemble des enseignements du second cycle de l'EBAD est aujourd'hui en ligne, sous réserve évidemment d'une connexion et d'une autorisation. Pour M. Thiam, « *cela donne une grande visibilité à l'école et une grande notoriété à nos professeurs qui peuvent aujourd'hui dire qu'ils sont sur Internet à partir de leur production scientifique.* »

Toujours dans cette dynamique, l'EBAD envisage la création d'une revue scientifique en ligne dès la rentrée 2004. Cette revue devrait permettre à des chercheurs africains francophones, de contribuer à élargir la base de représentativité du Français sur le net. Elle devrait aussi encourager les enseignants à publier sur le web leur production

---

<sup>105</sup> Le DISSIC (Diplôme Supérieur en Sciences de l'Information et de la Communication) est, pour l'instant, la seule formation diplômante à distance. C'est une formation du second cycle de type Bac+5 qui existait déjà en présentiel, dispensé uniquement aux étudiants de l'EBAD et qui avec l'avènement du FORCIIR va être ouvert à des étudiants étrangers résidant hors du Sénégal.

scientifique individuelle, parce que si les enseignements sont présents sur le web pour cause de formation à distance, il en va autrement des thèses, mémoires et articles produits par les enseignants qui brillent par leur absence. Paradoxalement, l'EBAD dispose d'un site, d'une connexion permanente et d'un informaticien en plus des enseignants qui ont été en majorité formés à la création de pages web. Qu'est-ce qui explique donc cette quasi-absence des productions individuelles ? En effet, sur les quinze enseignants, un seul traite de ses recherches personnelles sous la rubrique « recherche » du site<sup>106</sup> et deux seulement d'entre eux disposent, pour le moment, d'une page personnelle alors que ce service est disponible sur le site de l'école et accessible pour tous.

Annie Bauer pense que « *beaucoup d'étudiants continuent à utiliser Internet comme ils utiliseraient une bibliothèque où il n'y a que deux à trois ouvrages ; c'est-à-dire que si vous n'avez pas l'habitude d'aller chercher très loin, vous vous contentez d'aller dans un site, tranquille comme s'il n'y avait qu'un ouvrage dans la bibliothèque. Cette remarque est aussi valable pour les enseignants.* » Il n'y a pas d'utilisation optimale des ressources d'Internet et pour la plupart du temps l'on se contente uniquement de services qui interviennent directement dans le cadre des enseignements.

Pour Mbaye Thiam, l'explication se trouve dans le fait que les enseignants, même s'ils ont une connexion à Internet dans leurs bureaux, ne l'ont point chez eux. Et le temps passé à l'école entre les enseignements en présentiel et à distance, la préparation d'autres cours, les corrections ou encore les tâches administratives, laisse en fait peu ou pas de temps aux enseignants pour véritablement faire un usage optimal d'Internet, plus particulièrement pour ce qui est de mettre en ligne leurs documents personnels. Pour M. Thiam, « *le jour où les enseignants baigneront dans les mêmes conditions que les enseignants d'autres pays qui bénéficient d'Internet au bureau comme à la maison, ils feront la preuve qu'ils sont capables de produire quantitativement et qualitativement autant que les autres* ». Cette explication peut sembler quelque peu déterministe.

L'exemple de l'EBAD est une illustration du double type d'efforts effectués au niveau des Instituts d'université dans leur ensemble pour :

- une modernisation de leurs modes de travail et la mise en place de nouveaux types de formation par l'intégration des nouvelles technologies ;

---

<sup>106</sup> [www.ebad.ucad.sn](http://www.ebad.ucad.sn)

- une présence de plus en plus soutenue de la production scientifique francophone sur le web, présence qui est aujourd'hui l'une des priorités majeures définies par les différents partenaires que sont l'Université de Dakar et la Coopération française.

L'EBAD représente aussi l'exemple d'une certaine « coopération décentralisée » au sein même des structures universitaires, visant à satisfaire les besoins en équipements de leurs composantes que sont les établissements. En effet, on peut dire que le projet FORCIIR a mis l'EBAD à des années-lumière des autres Facultés de l'université, mais cet avantage en termes d'informatisation est ouvert à ces dernières. Pour Mbaye Thiam, Directeur de l'école, celle-ci « a développé un partenariat avec l'ensemble des Facultés. Depuis deux ans, les étudiants de médecine viennent à l'EBAD faire leurs applications sur les techniques documentaires et l'utilisation d'Internet dans la recherche médicale. Il y a quelques semaines, l'école a aussi été interpellée par l'Ecole Multinationale des Sciences et Médecines Vétérinaires (EISMV<sup>107</sup>) qui veut s'orienter vers l'expérimentation de l'enseignement à distance. Nous allons mutualiser avec eux notre expérience pour faire en sorte que ce que nous faisons ici soit élargi à tous les secteurs de l'université qui le désireraient.<sup>108</sup> » Cet élargissement pourrait se heurter au niveau très peu élevé d'équipement de certaines Facultés, cependant, avec la volonté du recteur d'accélérer l'équipement et la connexion de l'UCAD, l'expertise développée au sein de l'EBAD serait d'un grand apport pour toute la communauté universitaire.

## 5.2. IFAN : un projet ambitieux ...sans moyens de financement

Le cas de l'Institut fondamental d'Afrique Noire (IFAN) semble assez paradoxal en ce que cet institut représente le plus grand projet de mise en ligne de documents scientifiques, mais aussi le plus dénué de moyens financiers pour réaliser ses objectifs. Cependant des efforts de réaffectation de fonds vont, quelque peu, permettre la mise en œuvre du projet de connexion de cet institut.

L'IFAN a été créé en 1936 avec comme vocation principale l'étude des sociétés ouest-africaines et de leur environnement. Il est alors principalement tourné vers les sciences de l'homme et de la nature. Les principales missions qui lui étaient assignées furent d'effectuer, de susciter et de promouvoir des travaux scientifiques sur l'Afrique de

---

<sup>107</sup> Ecole multinationale regroupant des étudiants de la sous-région : Sénégal, Mali, Burkina Faso, Bénin, Togo, Niger, Mauritanie etc.

<sup>108</sup> Entretien du 08/07/2003.

l'Ouest, d'assurer la publication et la diffusion des études et travaux se rapportant à sa mission, et de réunir dans ses musées, archives et bibliothèques, les collections scientifiques nécessaires à la connaissance et l'étude des questions intéressant l'Afrique noire. En 1960, il sera intégré à l'Université de Dakar et c'est en 1966, six ans après l'indépendance du Sénégal, qu'il prend véritablement le nom d'Institut Fondamental d'Afrique Noire. En 1986, il est renommé IFAN « Cheikh Anta Diop » à la mémoire de l'historien et égyptologue qui y a longtemps exercé. L'institut compte six départements dont cinq disciplinaires (regroupant plusieurs laboratoires spécialisés dont 4 thématiques couvrant les disciplines suivantes : sciences humaines, langues et civilisation, biologie animale, botanique et géologie) et celui de l'information scientifique. Ce dernier regroupe le service des publications, la bibliothèque et le service audiovisuel.

#### 5.2.1. D'importantes ressources scientifiques

L'Institut a hérité d'un fonds documentaire antérieur de 6000 volumes datant du XIXe siècle, provenant du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques, précurseur de l'IFAN. De plus l'Institut a eu pour mission d'assurer le dépôt légal de toute l'AOF<sup>109</sup> jusqu'en 1946, puis du Sénégal jusqu'à ces dernières années, relayé il y a peu par les archives nationales, ce qui a permis la constitution d'un fonds patrimonial non négligeable. Au plan culturel, l'IFAN dispose de trois musées :

- *Le Musée historique* sis à Gorée retrace par ses expositions un itinéraire chronologique de la préhistoire à nos jours ;
- *Le Musée de la mer* dans l'Ile de Gorée, rénové, il présente depuis 1995 de nouvelles expositions permanentes qui visent à faire découvrir la mer et son environnement humain et naturel ;
- *Le Musée d'art africain*, place Soweto à Dakar, où depuis 1996, des expositions permanentes sont consacrées aux arts et traditions populaires en Afrique de l'Ouest.

Avec les documents accumulés depuis plus d'un demi-siècle, l'IFAN est aujourd'hui le dépositaire de riches collections, les plus représentatives du patrimoine ouest-africain dans plusieurs domaines parmi lesquels l'archéologie, la botanique, l'ethnologie, l'histoire, la zoologie. Sa vocation demeure de contribuer à une meilleure connaissance des sociétés, de la culture et de l'environnement global de l'Afrique.

---

<sup>109</sup> Afrique Occidentale Française

La bibliothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire est la seconde institution documentaire du Sénégal après la bibliothèque centrale de l'université de Dakar. Aude Esnouf<sup>110</sup> en a répertorié le fonds documentaire qui se trouve être d'environ 50.000 monographies dont 25.300 dans le « fonds ancien », c'est-à-dire tous les documents reçus, traités et classés avant 1960 et 23.000 dans le nouveau fonds d'après 1960. Il s'y ajoute 2972 titres de périodiques anciens, 6000 cartes géographiques en cours d'inventaire, 743 « cahiers William Ponty » (travaux de vacances des élèves de l'école qui formait les cadres coloniaux), 7585 dossiers documentaires (fruits des missions des chercheurs d'une valeur informationnelle importante). Distinct de la bibliothèque, le service audiovisuel dispose de 60.000 photos, 7600 diapositives, 63 films ethnographiques, 121 bandes sonores. La gestion du fonds nécessitant des conditions de conservation particulières, un documentaliste a été recruté. Le fonds répond, en effet, à des modalités de communication tout à fait indépendantes de la bibliothèque, ne permettant pas d'établir une complémentarité entre supports.

La principale difficulté rencontrée par la bibliothèque de l'IFAN se trouve être depuis de nombreuses années, selon A. Esnouf, la dispersion des collections. En effet, le système de prêt permanent était accordé aux chercheurs qui emportaient ainsi une part importante du fonds de leur laboratoire. Chacun dispose ainsi d'une bibliothèque spécialisée dont ils assurent le renouvellement sur leurs propres crédits et la désaffection des chercheurs à l'égard de la bibliothèque s'accroît ainsi de plus en plus. Dans le même esprit, le laboratoire d'islamologie conserve 1400 manuscrits qui ne bénéficient d'aucun traitement bibliographique. C'est dans l'informatisation et la mise en ligne de cet important fonds documentaire que s'est lancé l'IFAN depuis quelques années, notamment depuis l'arrivée du nouveau directeur Djibril Samb.

### 5.2.2. Le projet de connexion et de numérisation des ressources scientifiques

*« Au niveau de l'IFAN, très tôt, nous avons su qu'il fallait nous mettre à Internet, à l'informatisation en général parce que dès son arrivée, le nouveau directeur, le professeur Djibril Samb, a tout de suite identifié cet axe qu'il fallait développer pour permettre aux chercheurs*

---

<sup>110</sup> ESNOUF A., *L'évolution des collections universitaires au Sénégal à travers l'étude de quatre établissements documentaires : vers une réponse aux besoins et attentes des enseignants-chercheurs.*, Mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 2001



*d'avoir accès à Internet, d'effectuer leurs recherches convenablement, d'avoir toute la documentation dont ils ont besoin, les contacts etc.*<sup>111</sup>. » Pour Aziz Niang, Président de la commission informatique de l'IFAN, l'institut s'est très tôt lancé dans le processus d'informatisation de son fonds documentaire sous l'impulsion de son directeur. Cette volonté s'est manifestée par la mise sur pied d'une commission informatique en 2000. Cette commission avait pour objet de « *réfléchir à la mise en place d'une politique d'informatisation de l'institut et la création d'une page web afin de mettre en ligne les publications de l'IFAN qui sont de renommée internationale.* » Cette commission est aussi chargée de l'exécution des actions identifiées.

Pour la prise en charge de cette informatisation, il a été mis sur pied, parallèlement à la commission informatique, une Unité de Banques de Données, en 2000 aussi, unité qui venait compléter l'Unité de Micro-Informatique Editoriale (UMIE). Pour le directeur de l'institut, M. Samb, « *cette unité de banques de données a pour vocation de procéder à l'informatisation complète et de visualiser sur le net certaines publications de l'IFAN. C'est pourquoi nous avons procédé à un travail très avancé d'informatisation des collections du laboratoire de zoologie des invertébrés terrestres. Ces collections font partie des plus riches de l'Afrique Noire. Nous sommes très avancés dans l'informatisation de l'herbier de botanique et avons même un accord avec le Muséum d'histoire naturelle de Paris et un centre de recherche du Cameroun pour créer un répertoire systématique des herbiers d'Afrique.* »<sup>112</sup>

C'est globalement dans le cadre de ces trois structures que la prise en charge de l'informatisation et de la connexion à Internet est assurée. L'informatisation et la connexion à Internet entrent dans le cadre du projet intitulé « *Numérisation et mise sur Internet des ressources documentaires de l'IFAN.* » Ce projet résulte, selon M. Samb, d'un accord signé entre le Michigan State University, le Centre de Recherche Ouest Africaines et l'IFAN. Son objectif est de valoriser les ressources documentaires africaines en mettant à la disposition de la communauté scientifique et scolaire, par le biais d'Internet, une partie de l'immense patrimoine détenu par l'IFAN. Les objectifs spécifiques consistent à organiser l'information à numériser, la localiser, sélectionner et indexer avec le concours de compétences diverses composées de chercheurs, pédagogues, linguistes, professionnels de l'information et du personnel technique et audiovisuel de l'IFAN. Le renforcement des capacités en TIC des personnels de l'IFAN, la création d'un système d'information

---

<sup>111</sup> Entretien avec Aziz Niang, président de la commission informatique de l'IFAN, le 25/07/2003.

<sup>112</sup> Entretien avec le quotidien « Le Soleil » du 30 janvier 2001.

multilingue accessible par Internet, l'élaboration de documents pédagogiques pour les différents niveaux d'enseignement et leur diffusion par le biais des réseaux scolaires, la valorisation et la vulgarisation de la documentation en langues nationales pour les programmes d'alphabétisation, l'examen des questions de propriété intellectuelle etc. sont aussi d'autres objectifs fixés.

### 5.2.3. Les difficultés liées au manque de ressources

L'IFAN, malgré son ambition en termes d'informatisation et de connexion à Internet, ne dispose pas des moyens nécessaires pour une mise en œuvre diligente de son projet. En effet, le budget global de l'institut est de 115 millions de F cfa<sup>\*</sup>. Devant ce manque de financement, il a fallu pour l'institut user de stratagèmes pour réaliser son équipement en informatique. Ainsi, le financement est venu indirectement de l'Etat, dans le cadre de la réhabilitation du laboratoire de Carbone14. Les crédits alloués à cette réhabilitation se sont révélés largement supérieurs et le reliquat a été utilisé pour l'achat d'ordinateurs et pour permettre ainsi aux chercheurs de disposer de cet outil pour leurs recherches. L'équipement en ordinateurs a d'abord visé les chefs de départements et de laboratoire. Actuellement donc, la plupart des laboratoires de l'IFAN sont équipés. Mais pour Aziz Niang, président de la commission informatique de l'institut, le besoin d'un ordinateur personnel pour chaque chercheur s'est fait sentir. *« Depuis la fin de l'année dernière, nous avons cherché des financements et ces financements sont en place. Nous avons lancé un appel d'offres pour l'acquisition d'une trentaine d'ordinateurs pour tous les chercheurs qui n'en ont pas. Pour des problèmes de codes du marché, nous avons dû reporter cela, mais d'ici novembre, ce sera fait, tous les chercheurs de l'IFAN auront leur ordinateur personnel connecté à Internet. »* Cela va représenter une avancée notable pour l'institut de recherche, vu que, plusieurs années durant, le seul point de connexion à Internet consistait au « point Syfed<sup>113</sup> » installé au sein de la bibliothèque de l'IFAN et financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie.

La numérisation des publications a, selon M. Niang, déjà été effectuée. Elle a principalement visé les Bulletins A (sciences naturelles) et B (sciences humaines), les Notes Africaines, les cahiers William Ponty, les dossiers documentaires, les mémoires de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines, ceux de la Faculté des Sciences. La page web destinée à héberger ces publications a été entamée, mais n'est pas encore terminée,

---

\* environ 175.572 Euros

<sup>113</sup> SYstème Francophone d'EDition

de même que la page web de l'institut où seront mis l'annuaire des chercheurs, leurs curriculum vitæ, publications etc. La première page qui avait été réalisée demande à être actualisée, mais l'IFAN se heurte à un manque de ressources humaines capables de prendre en charge cette tâche : « *On n'a pas assez de moyens pour faire ce qu'on veut et pour la constitution de pages web, nous avons besoin de compétences vraiment spécialisées. Nous avons, certes, du personnel technique spécialisé à l'informatique (deux femmes analystes programmeurs) et également un spécialiste de la bibliothèque et de l'archivage, lui aussi a une formation en informatique, mais ce n'est pas suffisant. Pour faire ce que nous voulons, nous avons besoin d'un véritable webmaster et là aussi, il faut des moyens. Nous avons quelqu'un, mais c'était dans le cadre des vacances, un contrat de six mois. Le travail n'a pas été fini et nous sommes obligés d'attendre une autre vacation et là ça prend du temps.* » (Aziz Niang, président de la commission informatique de l'IFAN)

Cette situation est symptomatique des difficultés que rencontre l'un des plus grands instituts de recherche d'Afrique Noire dans le cadre de la modernisation de ses structures. Ces difficultés sont d'abord financières. En effet, tout ce que l'IFAN a acquis comme équipement provient de son budget ou d'autres financements acquis dans le cadre de projets comme celui de réhabilitation du laboratoire de carbone 14. Ce sont aussi des difficultés récurrentes dues au manque de ressources humaines, notable déjà pour la constitution de la page web, mais aussi à l'indisponibilité des membres de la commission informatique. La plupart des membres de cette commission sont des chercheurs pris par leurs propres travaux de recherche et publications qui leur prennent 60 à 70 % de leur temps. La commission n'a donc pas la possibilité de travailler de façon permanente à l'accélération des projets en cours, ce qui explique les retards enregistrés dans leur exécution.

Le projet de numérisation de ressources documentaires de l'IFAN représente un projet ambitieux et très intéressant du fait de la richesse scientifique de son patrimoine. C'est un projet dans lequel se reconnaissent tous les chercheurs de l'institut qui pensent, selon M. Niang, que l'informatique ainsi que l'Internet représentent aujourd'hui des outils incontournables en matière de recherche. Mais c'est aussi un projet qui rencontre moult difficultés dans sa mise en œuvre. Difficultés qui semblent inhérentes aux autres établissements universitaires si l'on se réfère au cas de la Faculté des Sciences et Techniques qui, cependant, a su développer une stratégie efficace de financement de son projet Internet.

### 5.3. Le projet Internet de la Faculté des Sciences : la stratégie des financements croisés

Le projet Internet à la Faculté des Sciences et Techniques a permis à cette dernière de développer une bonne infrastructure permettant un accès quasi démocratique aux nouvelles technologies, mais l'intérêt de ce projet c'est plus le caractère innovateur, au sein de l'université, du mode de financement croisé tendant à capter les différentes opportunités offertes sur le marché. Cette stratégie particulière va globalement permettre à cette structure de réaliser les objectifs définis en termes de connexion, même si le volet réservé à la production de contenus n'est pas spécifiquement pris en compte.

#### 5.3.1. Genèse du projet de connexion, une volonté politique des dirigeants

*« Le signal Internet était disponible dans mon bureau en ma qualité de Doyen de la Faculté des Sciences et non en tant que professeur, alors j'ai pris l'initiative de rendre Internet disponible dans tous les bureaux de la Faculté. »* Abdou Salam Sall, ancien Secrétaire Général du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES), ancien Doyen de la Faculté des Sciences et nouveau Recteur de l'Université de Dakar, a, dès son arrivée au décanat de ladite Faculté en 2000, pris conscience de l'importance des nouvelles technologies et de la nécessité de développer leur utilisation au sein du corps enseignant de la Faculté ainsi que chez les étudiants. Cette vision dégagée, une commission a été mise sur pied, chargée de réfléchir aux stratégies pouvant permettre d'atteindre les objectifs définis en matière d'équipement informatique et d'intégration pédagogique.

La démarche de cette commission, composée d'enseignants et de membres du personnel administratif de la Faculté, a été d'organiser des rencontres fréquentes avec les collègues des différents départements afin de recueillir leurs avis et suggestions. Il ressortait ainsi, selon Matar Seck, assesseur de la Faculté, que parmi leurs préoccupations, *« il y en avait une qui ressortait du lot avec la pédagogie et l'équipement des salles de Travaux Pratiques, cette préoccupation c'était la connexion à Internet puisque les collègues quittaient la Faculté pour aller jusqu'à l'Agence universitaire de la Francophonie pour se connecter. Ils ont largement souhaité que la Faculté soit connectée pour que les collègues puissent travailler de façon convenable. »* Trois axes vont être définis :

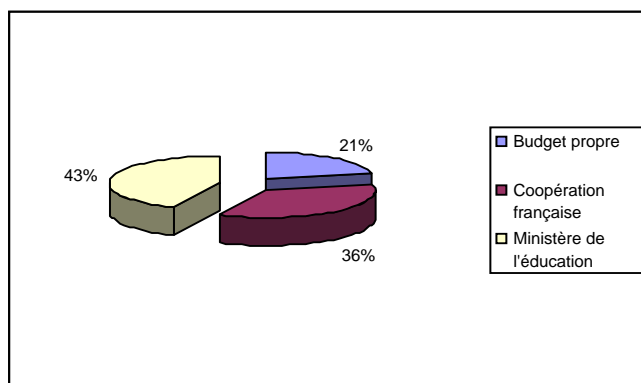
- Connecter tous les départements de la Faculté de telle sorte que chaque enseignant puisse accéder au réseau depuis son bureau ;
- Équiper les enseignants en ordinateurs de telle sorte qu'ils puissent travailler à partir de leurs bureaux et faire les recherches nécessaires autant pour les activités pédagogiques que pour leurs activités de recherche ;
- Développer la section informatique du Département « Math-Info » en augmentant les effectifs d'étudiants jugés trop faibles et les salles pédagogiques.

C'est dans cette même dynamique de réflexion qu'il faut comprendre l'organisation par la Faculté, en mars 2003 et en collaboration avec l'Agence Universitaire de la Francophonie, d'un colloque sur le thème : « *Les technologies de l'information et de la communication : mutations dans la formation scientifique universitaire.* » Ce colloque avait pour objectif de réfléchir sur la manière de tirer profit des progrès spectaculaires enregistrés dans le domaine de NTIC, aussi bien pour l'enseignement supérieur, les décideurs politiques, que pour les opérateurs économiques et la société civile. Les orientations concernant la Faculté étant définies, un problème crucial et récurrent consistait à réunir le financement d'une telle entreprise.

### 5.3.2. Une recherche de sources croisées de financement

Contrairement aux autres structures de l'UCAD, la FST se caractérise par un mode de financement original faisant cohabiter différentes sources allant de l'autofinancement aux subventions publiques ou de la Coopération internationale. En effet, pour financer son projet, La Faculté a, en premier lieu, puisé sur son budget de fonctionnement. Ce premier financement d'un montant d'environ trente millions de Fcfa va permettre de connecter toute la Faculté. Mais comme celui-ci était largement insuffisant et ne permettait pas la prise en charge de tous les investissements, il a fallu se tourner vers d'autres bailleurs de fonds. La Faculté va se lancer dans la mise sur pied de petits projets d'équipement déposés auprès d'institutions de financement. Cette stratégie va permettre d'obtenir 50 millions de Fcfa de la Coopération française, financement qui va permettre l'acquisition du matériel informatique qui a servi à l'équipement des salles de la section informatique. En outre, un autre dossier déposé auprès du Ministère de l'Education Nationale va permettre d'acquérir une subvention de 60 Millions de Fcfa. Ce financement va permettre de compléter l'équipement des salles informatiques.

C'est donc une recherche de financements croisés qui dénote de la volonté de la Faculté de saisir toutes les opportunités pouvant lui permettre de réaliser son projet d'informatisation. Cette multiplication des sources de financement apparaît ainsi à travers le tableau suivant :



Ce tableau ne prend en compte que les apports financiers parce qu'en outre, il faut aussi souligner que le CRDI<sup>114</sup>, dans le cadre du programme acacia<sup>115</sup>, a apporté un appui conséquent au Département Maths Informatique, appui composé de deux volets. Au niveau de la formation, une subvention de 41 millions de Fcfa (environ 63000 Euros) a été dégagée pour la construction et l'équipement d'une salle de formation disposant de 15 machines, d'un accès au réseau Internet, d'un écran électrique et d'un vidéoprojecteur. Le deuxième volet s'intéresse à la mise en place d'un centre de ressources pouvant impulser et faciliter le développement d'applications pour les ONG et organisations de base. La Faculté a, en outre, reçu des « *dons en nature* » consistant en quelques ordinateurs fournis par le rectorat.

La multiplication des sources se révèle, en quelque sorte, une stratégie payante en ce qu'elle permet, tant bien que mal, de subvenir aux besoins d'informatisation et de connexion dégagés par les enseignants-chercheurs de la Faculté. Cela traduit, selon M. Seck, assesseur de la Faculté, la volonté de l'établissement de se « *prendre en charge et de voir en fonction de ses moyens, de ce que nous pouvons aller chercher ailleurs. Je donne un*

<sup>114</sup> Centre de Recherche et de Développement International

<sup>115</sup> Le programme Acacia, lancé en 1996 par le CRDI, est un projet visant à aider les communautés de base africaines à s'appropriier les technologies de l'information et de la communication. Il s'agit moins de les équiper que d'étudier les opportunités nouvelles offertes pour la résolution des problèmes de développement ainsi que les mécanismes d'introduction, d'utilisation et d'appropriation des TIC dans les communautés de base.

*exemple : les ICS<sup>116</sup> nous ont donné beaucoup d'argent récemment pour nous permettre de réaliser un certain nombre d'actions. Je ne dirai pas lesquelles mais notre volonté est d'aller là où se trouve l'argent pour nous permettre de réaliser les équipements et d'une manière globale nos objectifs au sein de la Faculté. <sup>117</sup>»*

Cette stratégie de multiplication de sources est aussi mise en œuvre dans les autres Facultés. Il en est ainsi de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines qui a réussi à étoffer son parc informatique dans le cadre du « Projet Campus ». La FLSH a ratifié, en 2001, un protocole d'accord avec l'Université Paris 7 et l'Université d'Aix-en-Provence, dans le cadre du Projet Campus « *Mobilité et marginalité en Sénégal*. » Domicilié au département d'histoire, le projet vise en priorité les enseignants-chercheurs et a permis l'acquisition d'un important lot de matériel informatique. Les différents établissements disposent donc d'une certaine autonomie d'action, et, même s'il n'y a pas encore une action commune englobante visant à harmoniser les initiatives personnelles, à la Faculté des Sciences, cette autonomie a été utilisée pour mettre sur pied un projet qui a eu des résultats satisfaisants.

### 5.3.3. La politique vis-à-vis des usagers étudiants

En marge de l'informatisation des structures de la Faculté, l'amicale des étudiants s'est vue, elle aussi, dotée d'une salle informatique propre. Cette salle devrait permettre aux étudiants de Licence informatique d'assurer la formation des étudiants du premier cycle trop nombreux et qui ne peuvent point être pris en charge par les enseignants. Cette salle fait aussi office de point d'accès à Internet pour les étudiants avec des tarifs réduits différant selon qu'on est de la Faculté ou d'ailleurs. L'ouverture de cette salle est le fruit de la vision de l'ancien Doyen, A. Salam Sall qui pense que le business à l'université « *doit être fait par les étudiants et pour les étudiants... Cela permet plusieurs choses : mettre les étudiants en situation mais aussi de réduire les coûts et de leur apprendre à gérer.* »

Cette initiative de mettre sur pied une salle destinée uniquement aux étudiants n'a pas encore été reproduite dans les autres Facultés même si elle est largement utilisée au niveau de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. La FST, Grâce aux initiatives

---

<sup>116</sup> Industries Chimiques du Sénégal

<sup>117</sup> Entretien avec Matar SECK le 17/07/2003.

développées, a pu disposer d'assez de machines à mettre à la disposition de l'association étudiante, ce qui n'est pas encore le cas pour d'autres Facultés.

La FST représente ainsi un exemple de stratégie de captation de ressources d'une structure n'attendant pas indéfiniment le soutien gouvernemental. La reprise de cette stratégie par d'autres structures au niveau de l'UCAD pourrait assurer un taux d'équipement et de pénétration d'Internet beaucoup plus important encore. Cependant, la faiblesse reste le peu d'importance accordée aux productions scientifiques en ligne. Ce volet est, par contre très largement représenté au niveau du campus numérique de l'AUF, même si, comme nous le verrons, les cibles désignées n'adhèrent pas encore totalement aux projets développés.

#### 5.4. Le Campus numérique de l'AUF : stratégie d'un acteur extérieur autour de la production de contenus francophones

Les projets en rapport avec l'introduction d'Internet dans l'espace universitaire représentent, en majorité, des initiatives endogènes en ce qu'elles émanent d'institutions faisant partie intégrante de l'université à savoir une école supérieure, l'EBAD, un centre de recherche, l'IFAN et une Faculté, la FST. D'autres expériences ont été mises en œuvre au sein de l'UCAD, émanant, cette fois, de structures qui ne lui appartiennent pas de façon intrinsèque notamment avec le Campus Numérique Francophone de Dakar. Par rapport à l'UVA, le campus numérique ne dispense pas d'enseignement même si des formations peuvent y être organisées de façon ponctuelle. Avec ce campus numérique, l'AUF a cherché à mettre au profit des chercheurs sénégalais un outil technologique capable de combler le déficit en nouvelles technologies des universités, mais elle a surtout cherché à assurer une bonne production francophone sur Internet.

##### 5.4.1. Le campus numérique : un plateau technologique pour l'université



L'un des objectifs majeurs de l'AUF est de combler le déficit en termes de nouvelles technologies, particulièrement Internet, dans l'enseignement supérieur et la recherche en menant des actions visant à :

- Intégrer les technologies éducatives dans les pratiques pédagogiques et faciliter la création de formations ouvertes et à distance ;
- Renforcer les formations présentiels à caractère scientifique et technique ;
- Appuyer l'édition et la diffusion des publications scientifiques notamment par l'utilisation de moyens électroniques ;
- Mettre à la disposition des universités des plateaux techniques modulaires fonctionnant dans un réseau de centres d'accès à l'information pour la production et la diffusion du savoir.

C'est dans cette optique qu'a été mis sur pied le premier campus numérique de la francophonie à Dakar, inauguré le 24 octobre 2000 par l'AUF et les universités de Dakar et de Saint-Louis. Installé près de l'Ecole Supérieure Polytechnique, c'est un bâtiment de 800m<sup>2</sup> pouvant accueillir jusqu'à huit cent personnes par jour. Le CNFD dispose, dans le cadre des services offerts, de différents espaces dédiés à une utilisation spécifique : l'accès à l'information scientifique et technique, la formation et l'auto-formation, les conférences, séminaires, ateliers et visioconférences, la production de contenus multimédias, l'incubation de jeunes entreprises innovantes etc.

Le CNFD est donc un véritable plateau technologique au service de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mission définie pour le campus numérique est, selon Richard Aubry, le directeur, « *de faire basculer les enseignants sénégalais dans le monde des nouvelles technologies de l'information et de la communication et donc de les former. Ça va prendre du temps parce qu'ici, sur 800 professeurs, 200 seulement pratiquent Internet.* »<sup>118</sup> Le CNFD a nécessité un financement global de 3 millions de francs français. Mais, à terme, il devra être autonome et s'autofinancer. L'accès est payant et des tarifs préférentiels ont été établis au profit des enseignants et des étudiants des universités.

Il s'agit donc d'une plate-forme technologique ou plutôt, selon M. MVE-ONDO, directeur du bureau Afrique de l'Ouest de l'AUF, d'un « *plateau technique au service de l'enseignement supérieur et de la recherche* », mis à la disposition des enseignants et

---

<sup>118</sup> Entretien avec Karine Portrait, *Transfert* du 26 octobre 2000.

chercheurs ainsi que des étudiants qui interviennent, à travers leurs représentants, dans l'orientation des activités de campus numérique.

#### 5.4.2. Initiatives autour des contenus scientifiques : des projets sans usagers ou à usage limité

L'AUF étant une association d'universités, ces dernières sont assez présentes dans la définition des objectifs et l'orientation des actions du campus numérique. Le cadre de cette participation à l'action du campus numérique est le Conseil national d'Orientation (CNO). Cette structure a été instituée pour administrer le Campus numérique francophone de Dakar de manière collégiale afin de répondre à sa vocation d'outil de coopération dont le but est d'apporter un appui aux établissements membres de l'AUF au Sénégal et de les accompagner dans leur processus d'appropriation des technologies de l'information et de la communication. Le rôle du Conseil National d'Orientation consiste principalement à examiner les programmes d'action prioritaires, évaluer l'adéquation des programmes avec l'offre existante, décliner leurs modalités d'application, prescrire les vecteurs de sensibilisation des publics cibles, procéder à l'évaluation des résultats, délibérer sur les ajustements à opérer. Pour Olivier Sagna, *« le conseil d'orientation où siègent des universitaires oriente l'activité du campus numérique. Après l'inauguration du campus, la première réunion du conseil a permis de décider quelle serait l'action prioritaire. Il a été ainsi décidé que la première action devrait être la formation des enseignants et chercheurs. Le campus numérique a mis en œuvre cette formation parce que cela avait été décidé par le conseil d'orientation. »*

Le conseil d'orientation est théoriquement donc un espace de collégialité permettant de faire participer les différentes composantes de la communauté universitaire à l'élaboration d'un projet global d'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les enseignants et chercheurs. Ce qui explique l'importance accordée à l'espace de création de contenus.

##### 5.4.2.1 La production de contenus scientifiques francophones

Le campus numérique est présenté comme un outil d'intermédiation entre les demandes du milieu universitaire et les offres de formation en nouvelles technologies. Pour Sagna, chargé des formations, *« l'AUF met à la disposition des enseignants et chercheurs*

*les moyens mais ce sont les acteurs qui mettent en œuvre les projets. Ce sont les universités qui proposent des activités et on apporte les appuis nécessaires mais nous ne sommes pas spécifiquement acteurs. »* Le campus numérique joue en fait un rôle de médiateur parce qu'il ne dispose pas en son sein de formateurs pouvant prendre en charge les demandes enregistrées. Quand donc, l'université exprime le besoin d'une formation, le chargé de programme du campus numérique a pour tâche de trouver des ressources locales capables d'assurer cette formation et met à leur disposition la logistique nécessaire. Il s'agit ici donc de mettre les acteurs concernés au centre des projets, l'AUF se contentant d'être un intermédiaire entre la demande de formation et l'offre. Il en est ainsi en ce qui concerne le développement de contenus sur Internet par la mise en ligne de revues électroniques : *« Le but, c'est aussi d'apporter une meilleure visibilité à la recherche africaine. À l'heure actuelle, faute de revues locales, les travaux scientifiques de notre continent sont peu, voire pas du tout, diffusés. Avec ces outils, il va être possible de lancer des revues électroniques à faible coût et avec un impact potentiel important. »*

Dans ce contexte, l'AUF a financé la création de quatre revues électroniques thématiques sélectionnées après un appel d'offres. Deux des projets retenus ont été proposés par l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar<sup>119</sup>. Il s'agit de la Revue africaine de gestion, un projet présenté par le Centre de recherche appliquée (CREA) en partenariat avec la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) et de la revue SudLangues, projet présenté par le département de Lettres modernes de la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) en partenariat avec le Centre Interdisciplinaire de Recherches en linguistique et psychologie cognitive de l'Université de Reims (France), la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines et sociales de l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso) et La Faculté des lettres et de sciences humaines de l'Université de Nouakchott (Mauritanie).

A ce programme de création de revues électroniques se sont jointes d'autres actions tendant à valoriser le patrimoine culturel et scientifique des pays dans lesquels l'AUF est présente. Il en est ainsi de la numérisation des thèses du CAMES<sup>120</sup> qui s'inscrit dans un

---

<sup>119</sup> Les deux autres projets retenus sont **Exchorésis, Revue africaine de philosophie**, un projet présenté l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) et Procédés biologiques et alimentaires : projet présenté par l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles de Ngaoundéré (Cameroun), le Laboratoire d'Etudes Physico-chimiques Brazzaville (Congo) et l'Université de Masuku Franceville (Gabon).

<sup>120</sup> Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur.

projet plus global de réhabilitation du fonds documentaire de cette institution qui est estimé à plus de 4000 thèses avec un accroissement annuel d'environ 400 thèses. Le projet avait pour objectif de mettre à la disposition de la communauté scientifique la riche documentation (thèses et autres publications scientifiques) dont le CAMES est dépositaire. Près de 500 thèses ont ainsi été numérisées. A l'avenir, il est envisagé d'utiliser le système E-Prints pour mettre en ligne les thèses qui seraient fournies directement en format électronique.

#### 5.4.2.2 *Des projets sans usagers*

Malgré ses bonnes dispositions, l'AUF est confrontée à certaines difficultés dans la mise en œuvre de ses programmes. En effet, les enseignants et chercheurs, représentant la cible principale, sont confrontés à des charges horaires importantes en plus de mener leurs activités de recherche. Il leur est alors très difficile de se libérer une journée *a fortiori* une semaine pour suivre les formations dispensées dans le cadre d'un programme. Beaucoup d'enseignants sont aussi réticents à l'idée de suivre un programme de formation à l'utilisation des TIC. Pour Sagna, cette réticence s'explique par le fait que, pensant être trop âgés, ils estiment qu'ils n'ont pas les compétences mais pour lui c'est plus d'une peur de ces outils qu'il s'agit, « *la peur de paraître dépassés et donc ils n'utilisent pas ces outils comme on voudrait qu'ils le fassent.* »

A côté de ces considérations, il y a aussi le manque d'initiatives au niveau de la communauté universitaire ou encore même parfois le manque de réaction face aux appels d'offres de l'AUF. « *On est confronté à un problème d'information. On a beau renvoyer l'information, ça met du temps pour atteindre les enseignants, pour atteindre les étudiants et les gens ne profitent pas pleinement des opportunités qu'on offre soit parce que l'information n'est pas allée vers eux soit parce qu'ils ont une attitude passive par rapport à l'information, ils attendent qu'on la leur amène sans pour autant chercher à aller vers elle, de regarder sur le site web ou de se rapprocher des structures de l'AUF.* » (O. Sagna)

Cette situation ne s'explique pas par les coûts des services et des formations qui, même s'ils sont payants (aucune activité au sein du campus numérique n'étant gratuite), n'exigent pas des sommes importantes. L'AUF étant fournisseur de services Internet, une adresse électronique annuelle revient à 30 000 Fcfa (300 FF) à un enseignant là où ce

dernier serait obligé de payer 180 000Fcfa chez Sentoo<sup>121</sup> par exemple. L'explication de cette indifférence des enseignants envers le campus numérique peut, par contre, être trouvée dans la construction de plus en plus de salles informatiques au sein des Facultés de l'université de Dakar, salle qui épargnent le personnel enseignant du long trajet menant au siège de l'AUF. C'est d'ailleurs une des principales raisons invoquées par les enseignants pour expliquer la nécessité de connecter leurs Facultés respectives. La proximité géographique se révèle être donc un facteur décisif dans ce processus.

Le campus numérique francophone de Dakar, ne jouissant pas d'une proximité immédiate avec les enseignants, voit ainsi ses énormes potentialités sous-utilisées par le monde universitaire surtout pour la production de contenus où l'on ne sent ni les chercheurs individuellement ni leurs structures d'enseignement et de recherche. La situation géographique représentant un handicap, l'AUF devrait développer une politique de proximité avec les enseignants-chercheurs pour plus les sensibiliser aux enjeux de la production en ligne et les amener ainsi à s'approprier les ressources du campus numérique dont le niveau d'équipement n'est pas encore égalé au niveau de l'université.

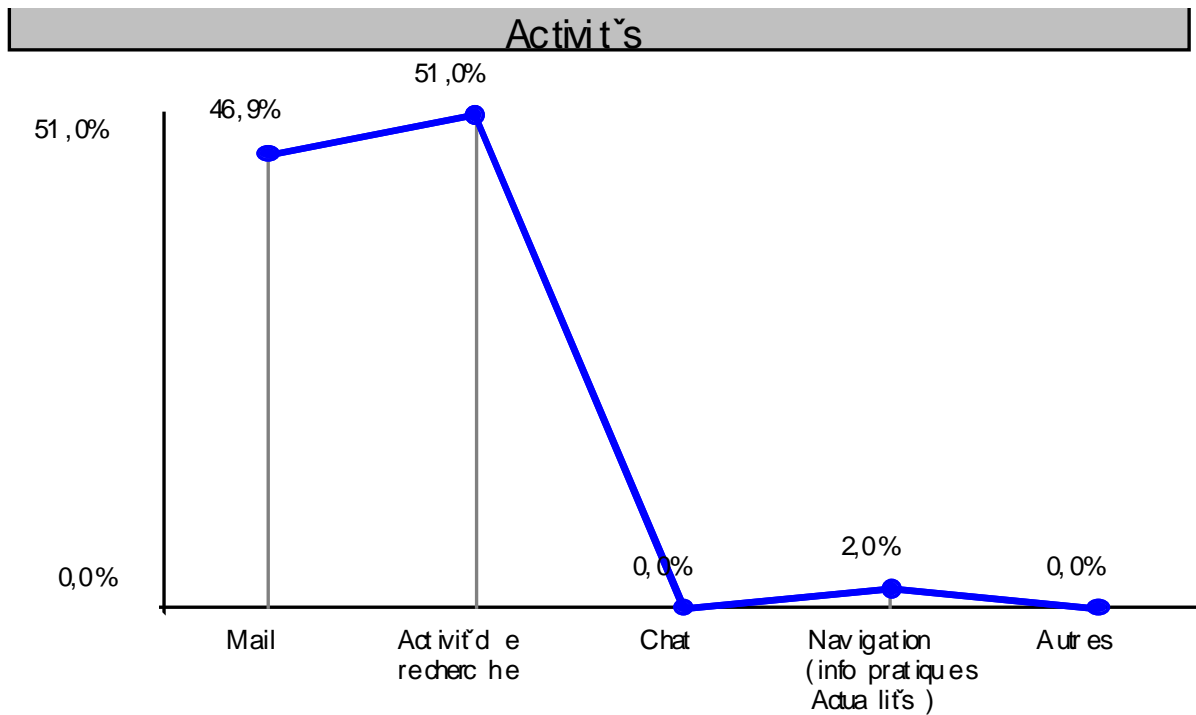
#### 5.4.2.3 *Un usage limité des ressources*

Dans le cadre de cette recherche, nous avons voulu avoir un aperçu des usages d'Internet chez les enseignants-chercheurs. Dans ce dessein, nous avons distribué un questionnaire au niveau des deux universités pour observer les régularités de comportement quant à l'utilisation d'Internet chez ces derniers. Cependant le petit nombre de questionnaires retournés, 35, nous amène à relativiser les résultats présentés ci-après et qui restent à vérifier sur un nombre beaucoup plus significatif.

L'exploitation des questionnaires recueillis permet de montrer que la sphère des activités sur Internet n'est pas très large chez les enseignants-chercheurs.

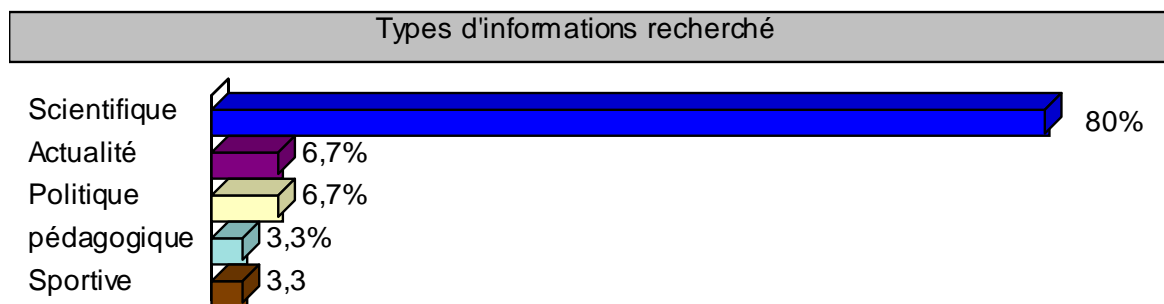
---

<sup>121</sup> Sentoo ou Sonatel Multimédia est une filiale de la Société Nationale des télécommunications (SONATEL).

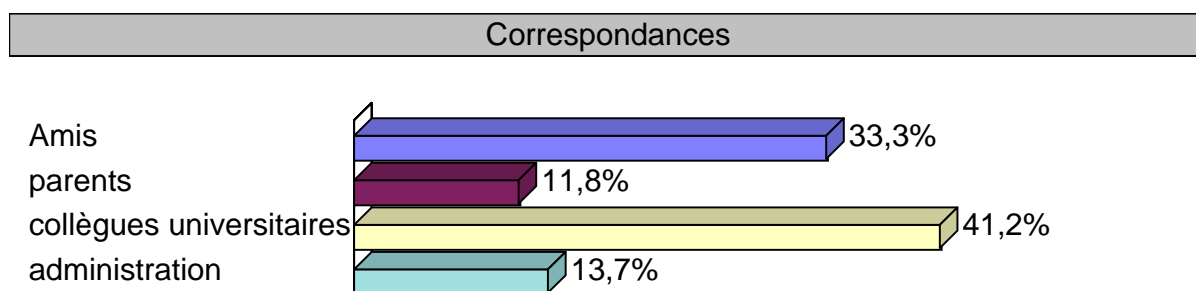


Internet est considéré avant tout comme un outil de recherche d'informations, le plus souvent, scientifiques. L'information recherchée entre surtout dans le cadre des enseignements dispensés ; elle s'oriente vers les nouvelles publications : articles, actes de colloques, communications etc. L'usage globalement axé sur la recherche d'informations scientifiques explique l'omniprésence du moteur de recherche « Google » parmi les sites les plus visités. Ce qui étonne par contre, c'est le peu de sites cités par les enseignants-chercheurs. On peut penser qu'utilisant Google pour la plupart des cas, ils ne retiennent pas forcément les adresses des sites visités. Mais pour des personnes qui, en majorité, utilisent Internet depuis plus d'une année, on peut penser qu'il en est autrement et que c'est surtout du fait d'un certain manque de curiosité. Annie Bauer, chef du projet FORCIIR de l'EBAD, pensait déjà qu'il y avait un défaut de consommation au niveau des enseignants-chercheurs, ces derniers se comportant, dans l'usage d'Internet, comme s'ils étaient dans une bibliothèque ne disposant que de deux ou trois ouvrages. *« On n'a pas encore l'habitude de consommer ... c'est comme quelqu'un qui a faim depuis longtemps, quand vous lui apportez à manger, il faut un certain temps avant qu'il ne puisse vraiment y arriver. »* On prend ainsi l'habitude, chaque fois qu'on se connecte d'aller sur le même site, on s'en accommode, même si celui-ci n'offre pas une mise à jour permanente (certains enseignants ont même cité le site de l'UCAD parmi ceux qu'ils visitent le plus souvent, alors que ce dernier ne subit presque aucune mise à jour.)

On note aussi la bonne présence des sites de journaux sénégalais (Le Quotidien, le Soleil, Sud, Walf) ainsi que celui du Monde, ce qui peut faire penser que la recherche d'informations générales (actualité) est beaucoup plus présente que ce qu'en disent les réponses fournies.



Si la consultation de sites sénégalais (.sn) est assez présente, les correspondances des chercheurs sénégalais ne semblent pas être orientées vers leurs collègues nationaux. On penserait plus qu'Internet sert à minorer les coûts de communication vers l'extérieur si on analyse la destination des messages envoyés.



Les collègues universitaires représentent la catégorie la plus sollicitée par courrier électronique, ceux résidant à l'étranger surtout. Les pays occidentaux représentent la destination privilégiée des messages des enseignants, surtout la France qui représente la première nation vers laquelle sont dirigés les messages. Cette préférence pour la France peut s'expliquer par des facteurs historiques, eu égard aux relations traditionnelles qui lient ce pays avec le Sénégal ainsi que les différents partenariats centrés sur l'octroi de bourses pour la mobilité des enseignants-chercheurs. La France représente aussi le pays où la plupart des enseignants ont effectué leurs études supérieures, d'où le fait que les

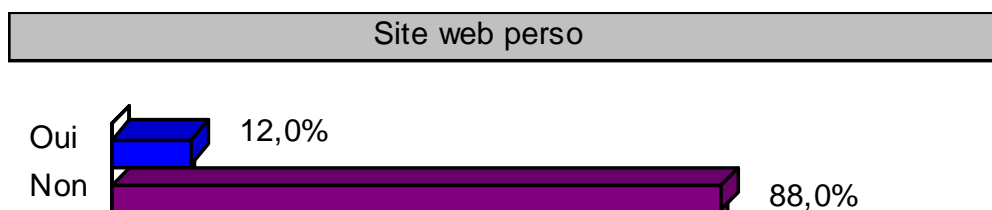
universitaires de ce pays représentent les interlocuteurs favoris des chercheurs sénégalais.

La tendance qui se dégage dans la destination des courriers montre une certaine inclination vers l'extérieur. On peut se poser de questions quand on observe la petite place occupée par le Sénégal dans les destinations citées, loin derrière la France, le Canada, les USA et même des pays de la sous-région comme le Bénin ou le Mali. Il en est de même pour les pays de la sous-région ouest-africaine. Ceci nous amène à penser que la tentative du SAES de créer un réseau universitaire sous-régional, depuis le séminaire sur les TIC et l'enseignement supérieur organisé en décembre 1999, n'a pas été bien assimilée au niveau des enseignants-chercheurs et que le fait que ce réseau ne soit pas fonctionnel ne résulte pas uniquement des disparités observées au niveau des possibilités de connexion des différents pays. Les pratiques observées répondent pour une grande part de cet échec, surtout lorsque 60 % des courriers sont dirigés vers les pays occidentaux (dont 47 % concentrés entre la France, les Etats-Unis et le Canada).

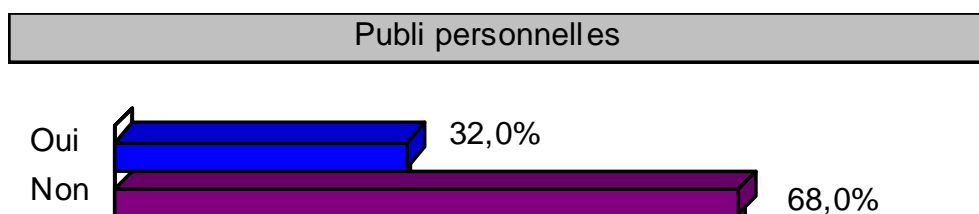
La faiblesse des courriers destinés à l'administration montre que Internet n'a pas encore été assimilée comme outil de communication au sein même de l'organisation universitaire. Qu'en est-il avec la production scientifique en ligne ?

#### 5.4.2.4 Les enseignants-chercheurs et la production scientifique locale

La quasi-inexistence de sites personnels chez les enseignants-chercheurs ne prédispose pas ces derniers à mettre en ligne les résultats de leurs recherches. Ainsi, ceux d'entre eux qui ont eu à publier des travaux sur Internet ont utilisé le canal d'institutions dont ils sont membres.







L'importance des publications personnelles dans le tableau ci-dessus est à relativiser du fait qu'elles sont l'œuvre, pour la grande majorité, des enseignants de l'EBAD qui, dans le cadre du projet FORCIIR, développent des cours en ligne nécessaires aux séances de formations à distance organisées par l'école. D'ailleurs ce fait apparaît mieux quand on sait que les publications à vocation pédagogique viennent en premier dans la catégorie des réponses apportées sur la nature des documents mis en ligne.

L'inexistence de sites personnels n'explique pas, à elle seule, la faiblesse des productions individuelles. Elle peut être la conséquence de la décision d'acteurs comme C. N. Diouf qui refusent « *de mettre en valeur* » une institution qui ne lui assure pas un équipement informatique dans le cadre de son travail. « *On nous demande de fournir nos CV ou des documents, mais je refuse tant que mon bureau, ce sera ça ... (il montre sa table de travail), aujourd'hui le bureau d'un enseignant d'université doit avoir le minimum, c'est-à-dire un ordinateur avec lequel il peut travailler, se connecter, faire ses recherches. Tant que l'université ne m'équiper pas je refuserai de contribuer à la mettre en valeur.* »

Par contre, les organismes internationaux ou les laboratoires de recherche des universités étrangères semblent être plus utilisés pour la mise en ligne des productions scientifiques. En effet, ces derniers disposant de la logistique nécessaire, les enseignants-chercheurs se contentent juste d'envoyer leurs contributions, ce qui leur est plus aisé vu qu'ils ne prennent pas en charge le processus de formatage et de mise en ligne.

Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar
Aide Transparence
Centre de Droit des Affaires de Clermont-Ferrand
Codesria
FST
Groupe Lyonnais de Sociologie Industrielle
Ibiscus (France)
INRA
UNESCO
Université de Belgique
Université de Floride à Gainsville
Université de Porto
Université de Turin
Université du Kansas à Laurence
UNRISD

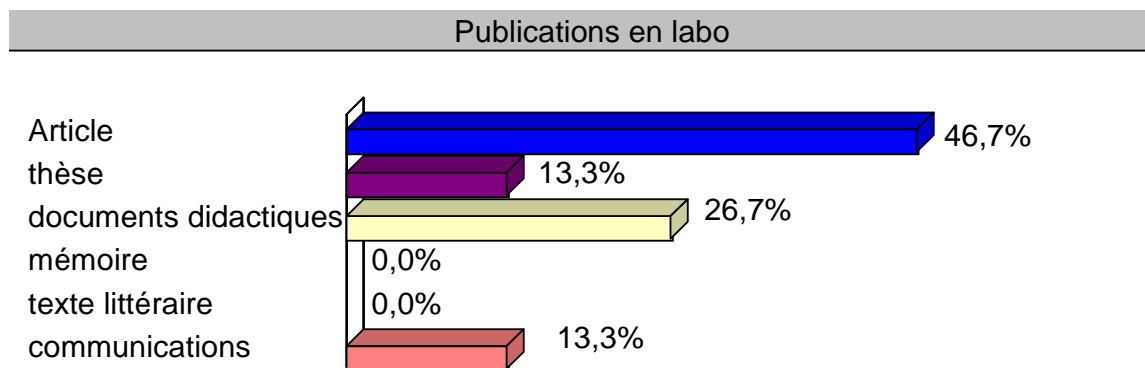
Le constat essentiel qui ressort de l'analyse de ce tableau des différentes institutions citées, est l'absence de structures de recherche sénégalaises développant la mise en ligne de documents scientifiques. Cela est d'autant plus perceptible qu'aucune des deux universités, UCAD et UGB, n'est mentionnée. L'Observatoire Sénégalais des Inforoutes et Réseaux Informatiques (Osiris) dont font partie beaucoup d'universitaires, développe pourtant un ambitieux programme de mise en ligne de travaux de recherche sur le développement social et les nouvelles technologies au Sénégal<sup>122</sup>. Mais sa connaissance par les enseignants-chercheurs ne semble pas être très forte. L'EBAD y apparaît en bonne place, mais comme nous l'avons déjà signalé, c'est plus des documents pédagogiques qui y sont mis en ligne, dans le cadre des formations dispensées.

Ce qui ressort encore une fois, c'est une certaine orientation vers l'extérieur des productions scientifiques en ligne, destinées en grande partie aux universités et centres de recherche occidentaux. L'absence de structures capables de prendre en charge ce besoin peut expliquer cette orientation des chercheurs sénégalais vers l'extérieur puisque même s'ils en ont la volonté, ils ne disposent pas des capacités nécessaires pour mettre leurs

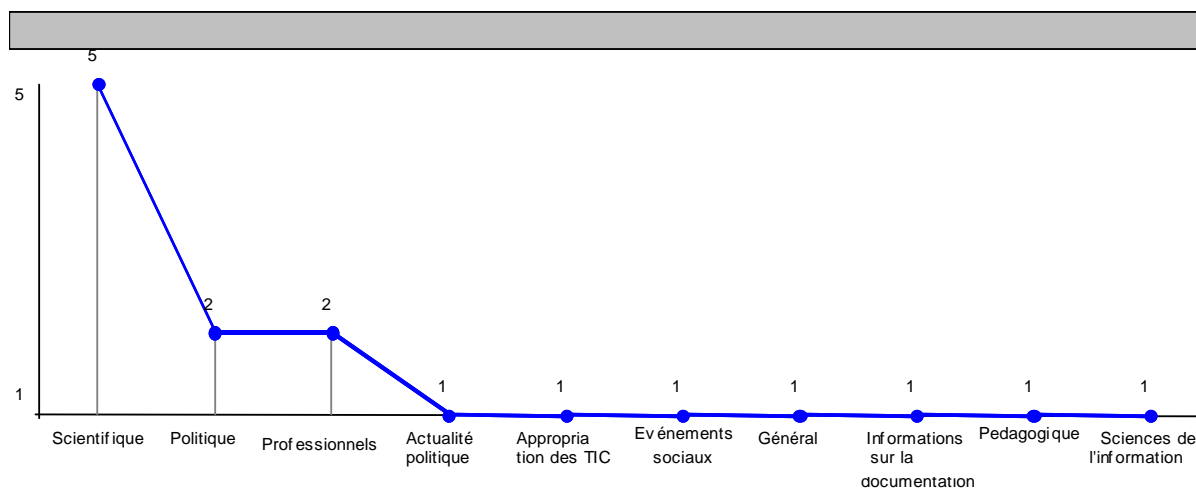
---

<sup>122</sup> [www.osiris.sn](http://www.osiris.sn)

documents en ligne. Ils profitent donc des opportunités qui leur sont offertes par l'extérieur pour se mettre en valeur avec leurs articles, thèses ou communications.



Si la mise en ligne des résultats des travaux scientifiques n'est pas l'activité favorite des enseignants-chercheurs, ceux-ci semblent mieux apprécier les forums de discussions que la majorité déclarent visiter. Les sujets abordés dans ces forums tournent généralement autour des disciplines scientifiques des chercheurs.



Au niveau de ceux qui n'utilisent pas les forums de discussions, les explications apportées sont multiples : « accès limité à la salle Internet pour notre Faculté », « manque d'opportunités », « la connexion est récente, pas assez de maîtrise », « pas le temps », « refus délibéré du fait de mon sous-équipement par l'université », « je n'en connais pas l'utilisation ».

Les réponses enregistrées posent le problème de la formation des enseignants-chercheurs aux nouvelles technologies ainsi que l'adaptation de cette formation aux besoins de l'enseignement supérieur. En effet, si, pour la majorité d'entre eux, les chercheurs utilisent couramment les outils informatiques dans le cadre de leur travail, notamment le traitement de texte et le tableur, peu, par contre, ont reçu une formation en bureautique. Ce qui revient à dire que pour beaucoup, la maîtrise de ces outils s'est faite par le biais d'une « formation sur le tas » ou d'une « autoformation. »

#### Traitement de texte



#### Tableur



#### Présentation



Les logiciels de présentation comme « PowerPoint » sont peu utilisés dans la pratique des cours ou séminaires, soit du fait d'une méconnaissance avérée due au manque de formation, soit parce que les dispositions techniques requises ne sont pas en place. Le manque de formation apparaît comme le facteur explicatif le plus fiable comme le dévoilent les schémas ci-dessous portant sur les formations reçues par les chercheurs sénégalais.

### Bureautique

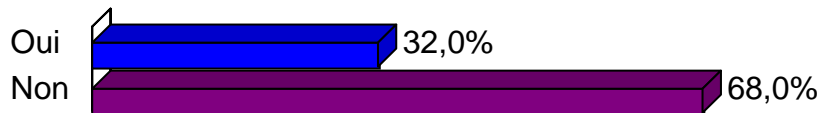


### Internet



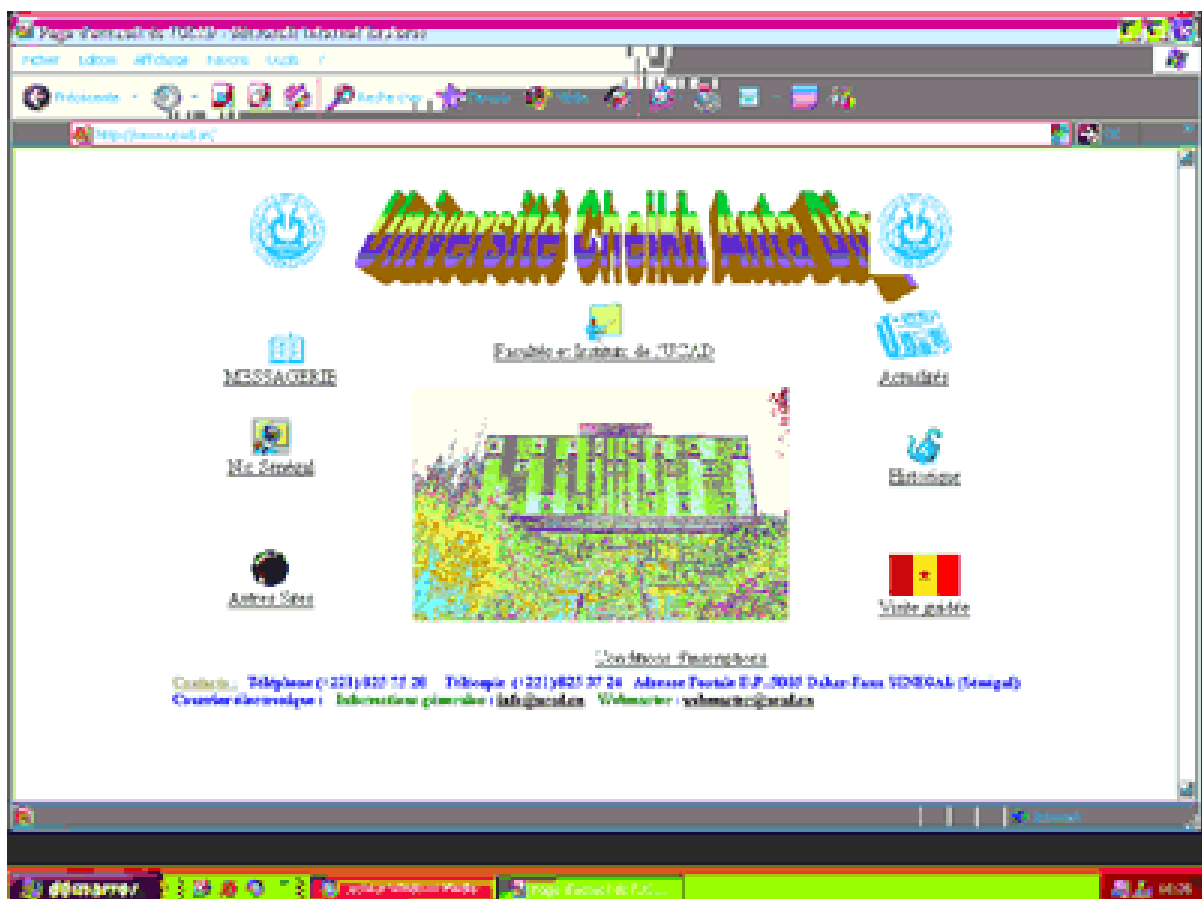
En ce qui concerne la formation à la création de pages, le pourcentage observé peut sembler assez élevé, mais il faut relativiser ce chiffre du fait que la quasi-totalité des réponses provient d'enseignants-chercheurs de l'EBAD qui représentent une partie importante des questionnaires recueillis. Il en est de même pour la formation à l'utilisation d'Internet.

### Creation page web



Ces schémas soulèvent quelques paradoxes au niveau des chercheurs. En effet, l'on se rend compte que c'est dans le domaine de la bureautique, qui est la plus utilisée, que le manque de formation se fait le plus sentir. Manque de formation qui peut aussi sembler paradoxale, vu la proximité du Campus Numérique Francophone de l'AUF dont la vocation principale est de permettre aux enseignants-chercheurs d'être mieux outillés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Un autre paradoxe est que ce manque de formation n'apparaît pas quand on s'intéresse particulièrement à Internet, cependant, les discussions menées en marge du questionnaire sur les pratiques observées tendent à montrer que cette formation n'a pas été de qualité ou qu'elle n'a pas été bien assimilée quand certains ne peuvent faire la différence entre une page web personnelle et une adresse électronique. L'inadéquation des formations reçues par les chercheurs, formations qui le plus souvent tournent uniquement autour des techniques de navigation et d'utilisation de la messagerie électronique, peut expliquer cette situation.

Ce paradoxe n'apparaît pas quand on s'intéresse à la formation en création de pages web où la quasi-totalité des enseignants-chercheurs n'a jamais pu bénéficier de cette formation. Ce qui peut contribuer à comprendre l'inexistence de sites personnels chez ces derniers pour mettre en valeur leurs productions scientifiques. On peut aussi supposer que ce manque de formation explique les difficultés rencontrées dans la mise à jour et la production de documents sur les sites des deux universités. En effet, La formation aux TIC des étudiants et enseignants-chercheurs n'est pas encore intégrée dans les cursus académiques. En outre, la faiblesse des effectifs dans les filières informatiques ne permet pas à l'UCAD, par exemple, de se doter de ressources humaines pouvant prendre en charge les tâches liées aux TIC. Ce qui explique ainsi que le site de l'UCAD ne soit pas remis à jour de façon régulière<sup>123</sup> ou que l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), l'un des plus grands et célèbres centres de recherche en Afrique au Sud du Sahara, peine à trouver une personne capable de finaliser son site web.

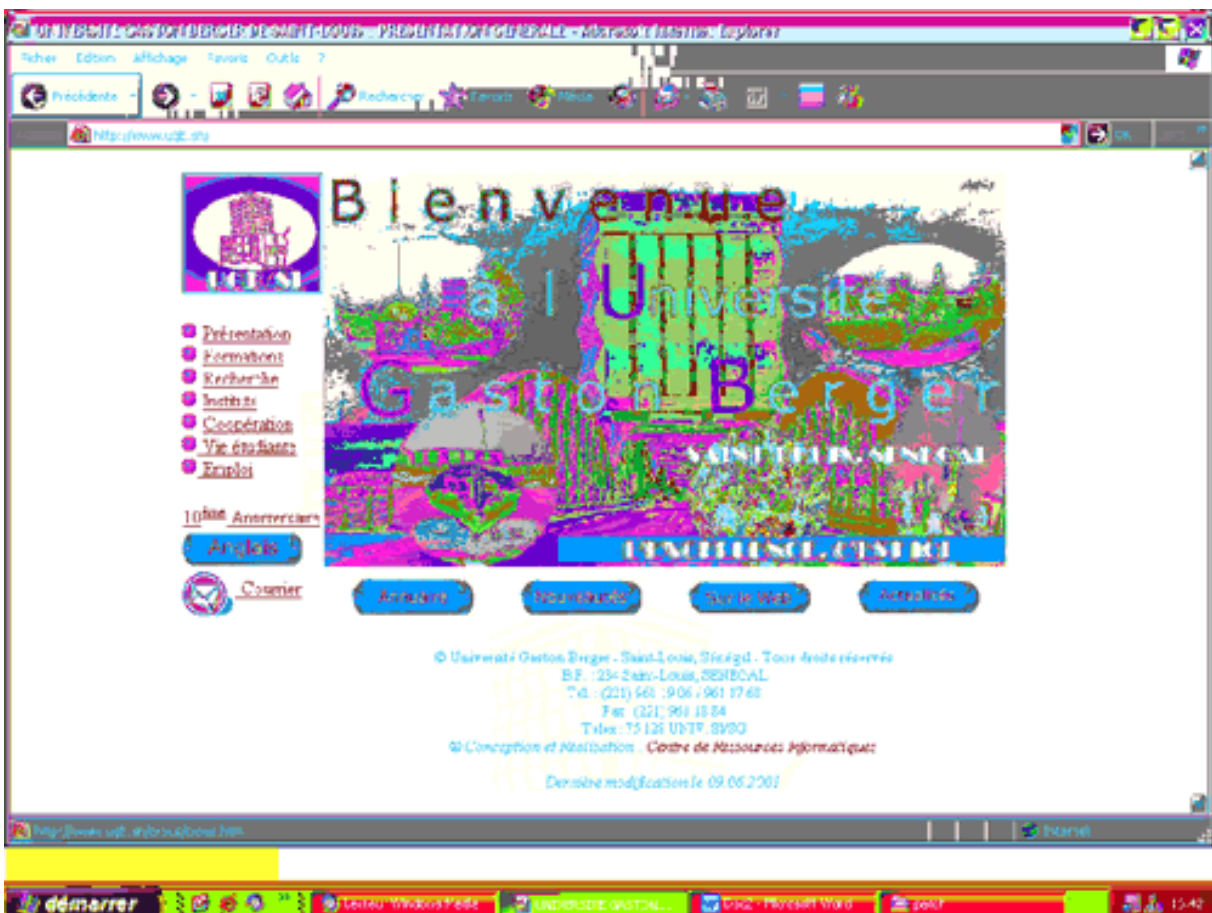


Sagna constate que « le site de l'UCAD n'est, malheureusement, pas à jour uniquement parce qu'il n'y a pas les ressources humaines au niveau de l'université. Les gens n'arrivent pas à

<sup>123</sup> Une nouvelle version du site a été mise en ligne depuis mars 2004

comprendre qu'être présent sur Internet c'est avoir les infrastructures et les moyens pour cela, mais c'est aussi avoir des ressources humaines qui se consacrent à cela. » Le site ne fait qu'une présentation sommaire de l'université sans pour autant permettre de connaître les filières disponibles ou les formations offertes au niveau de l'université. Ce qui peut amener à penser que « c'est un site juste pour en avoir un, comme si l'université n'avait rien à présenter, n'avait rien produit. »

A l'inverse, le site de l'UGB offre plus d'interactivité et fait l'objet de mises à jour fréquentes. Ce travail est pris en charge au niveau du centre de calcul qui dispose des ressources humaines nécessaires. On y retrouve toutes les informations sur l'université, le campus, les partenaires, la recherche etc. l'annuaire des enseignants et chercheurs y est aussi disponible.



Pour Galaye Dia, « l'université compte faire évoluer le site pour en faire un portail sur la région de Saint-Louis. Tous les secteurs économique, social, culturel etc. seront pris en compte. Nous avons déjà contacté quelques entreprises qui voudraient avoir une visibilité internationale. »

L'observation des deux sites web des universités respectives peut déjà donner un aperçu sur le niveau d'appropriation d'Internet dans ces institutions.

Globalement, l'analyse des usages d'Internet par les enseignants-chercheurs de l'UCAD et de l'UGB montre une certaine extraversion autant dans l'usage de la messagerie électronique, où la majorité des courriers est dirigée vers les pays occidentaux, que dans la recherche d'informations. La consultation des historiques dans les salles informatiques réservées aux chercheurs aurait été édifiante quant aux sites majoritairement explorés si nous avions pu la mener. Cette extraversion apparaît aussi dans le peu de publications effectuées sur Internet, lesquelles le sont à partir d'organismes pour la plupart occidentaux. Seuls les documents mis en ligne par l'EBAD permettent de relativiser, dans une certaine mesure, cette situation.

Le manque de formation peut expliquer cette extraversion des chercheurs qui, n'ayant pas les compétences requises pour la mise en ligne, vont les chercher ailleurs soit parce qu'aucune structure n'assume cette tâche au niveau de leur université, soit parce qu'ils ne sont pas informés de l'existence de cette structure (le centre de calcul de l'UGB assure bien cette tâche pour les enseignants qui voudraient créer un site web ou mettre en ligne des documents mais force est de reconnaître qu'il n'est pas très sollicité dans ce domaine).

Plusieurs autres explications ont été apportées, au-delà du manque de formation, à l'absence de la production scientifique locale sur Internet. Ainsi O. Sagna évoque, quant à lui, des raisons économiques qui font que certains enseignants rechignent à mettre des cours ou des articles en ligne parce que cela représenterait un manque à gagner pour ceux qui commercialisent ces cours et articles à travers la vente de fascicules aux étudiants. M. Thiam, directeur de l'EBAD, pense plutôt que le fait est à imputer au sous-équipement des chercheurs qui ne disposent pas des outils nécessaires, même si ces derniers sont connectés depuis leurs bureaux, leurs charges horaires ne leur permettant pas de prendre en charge cette tâche de production en ligne. Mais l'observation des pratiques et usages des enseignants-chercheurs montre que l'équipement unique des bureaux ou salles informatiques n'est pas un élément suffisant pour déclencher une dynamique de production en ligne. Une subvention des frais de connexions des enseignants à partir de leurs domiciles pourrait, comme le suggère le professeur LALEYE,



permettre aux chercheurs disposant d'une connexion de pouvoir consacrer assez de temps à la production scientifique sur Internet. Mais cette perspective n'en résoudrait pas pour autant le problème vu que ce dont souffrent les enseignants sénégalais, c'est plus d'un manque de formation que celui d'un accès à Internet.

Pour résorber ce déficit, le nouveau recteur<sup>124</sup> a défini deux priorités au sein de l'université :

- La généralisation de l'enseignement de l'informatique dans toutes les filières. Plus personne ne sortira de l'université sans pour autant maîtriser les outils de base de l'informatique ;
- La construction d'un environnement approprié pour l'accès aux informations et le développement d'une politique hardie de production de contenus scientifiques en ligne.

*« Le portail de l'université sera plus attractif, tous les programmes seront mis en ligne ainsi que les curriculums. Toutes les recherches menées et les publications effectuées seront sur le site de l'université. En créant à la Faculté de Lettre un centre multiculturel, nous allons pouvoir valoriser notre culture sur le net parce qu'en faisant coïncider l'image, le texte et le son, l'oralité ne devient plus un handicap pour cette culture. Nous allons travailler dans cette direction et discuter de la stratégie du virtuel dans notre système pédagogique. Nous allons mettre des cours en ligne qui pourront être accessibles autant à l'intérieur qu'à l'extérieur et ça participerait à la contribution des enseignants-chercheurs de Dakar à la vulgarisation du savoir. Nous sommes 1000 enseignants-chercheurs, l'objectif est d'en avoir 250 à 300 qui mettent leurs cours en ligne, ce qui renforcerait la visibilité de l'UCAD mais aussi notre participation à la production de contenus. »* (A.S.Sall, Recteur de l'UCAD). Ce discours reste pour l'instant un vœu pieu et sa réalisation risque d'être assez difficile notamment dans la mise en ligne de documents où d'énormes efforts devront être fait à la fois pour la mise en place d'une structure chargée de centraliser le processus et la formation des enseignants-chercheurs ne serait-ce que dans la numérisation des productions scientifiques et leur formatage en vue de leur mise en ligne.

---

<sup>124</sup> Entretien du 19/08/2003

## CONCLUSION

L'intervention de l'Etat au niveau des établissements universitaires de Dakar et Saint-Louis ne donne pas l'impression d'une politique publique bien construite, mais elle démontre sûrement les difficultés que rencontre la puissance publique à satisfaire les demandes exprimées par ces institutions. D'où les différentes stratégies développées au niveau interne des universités pour améliorer les possibilités et conditions d'accès à Internet et tirer parti des opportunités offertes par les acteurs extérieurs. Plusieurs acteurs ont été mis en évidence parmi lesquels l'Etat, la Coopération internationale, française ou italienne, et des privés. Selon leurs modes d'intervention, nous avons dégagé plusieurs conclusions que nous allons développer.

### - L'Etat, un acteur en position de faiblesse endémique

L'Etat sénégalais, à travers le Ministère de l'Education Nationale, a pendant longtemps été laissé à la traîne dans l'introduction d'Internet dans le cadre universitaire. En effet, cette introduction a surtout été le fait d'agences de coopération externes comme l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Agence Universitaire de la Francophonie à travers le projet SYFED au début des années 90. Cependant, depuis quelques années, l'Etat a cherché à accentuer sa présence dans ce domaine à travers quelques actions d'envergure comme la réhabilitation de la Bibliothèque universitaire avec l'informatisation des catalogues et l'ouverture de salles de connexion à Internet ou encore à travers le projet UCAD II qui vise non seulement à améliorer l'infrastructure d'Internet au niveau du campus, mais aussi de développer des filières en rapport avec les nouvelles technologies.

Avec les initiatives de sensibilisation entreprises par le syndicat des enseignants, L'Etat a donc pris conscience de l'importance que revêtait cet outil pour le monde universitaire, mais, dans son action envers les universités, il dispose d'une marge de manœuvre assez réduite avec les programmes d'ajustement structurel mis en place par les bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). En effet, comme nous l'avons vu, depuis la dévaluation du franc FCA en 1994, le

Sénégal est dans une dynamique d'ajustement de son système éducatif en général, de l'enseignement supérieur en particulier. Le PAES a ainsi induit une réduction du budget de ce secteur, budget dont la quasi-totalité est consacrée au paiement des salaires et aux dépenses de transfert au détriment des facteurs de performance comme l'investissement dans un programme de développement d'Internet et d'équipement en Technologies de l'Information et de la Communication.

Malgré donc une certaine volonté de la part des autorités publiques, elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour leur permettre d'atteindre leurs ambitions. D'où une impression de pilotage à vue, de saupoudrage, au gré des revendications estudiantines et enseignantes. Des efforts notables ont quand même été effectués dans la mise en place d'un environnement favorable pour le développement d'Internet au niveau universitaire, notamment par l'appel aux privés comme Salta Service International ou encore la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL). Si l'expérience avec Salta Service risque de tourner court, le partenariat avec la Sonatel a quand même permis d'opérer une réduction notable sur les coûts de connexion des établissements universitaires. Les centres UVA au sein des universités peuvent aussi entrer dans cette logique en ce qu'ils permettent d'augmenter l'offre de connexion à Internet tout en permettant de récupérer un certain pourcentage sur les recettes dégagées.

#### - Logiques d'acteurs et partenariats

L'introduction d'Internet dans l'espace universitaire faisant intervenir différents types d'acteurs, il n'était alors pas surprenant que des conflits d'intérêts émergent. Ainsi dès sa constitution, la CURI a eu à mener certains combats afin que l'université garde un certain contrôle sur le développement d'Internet, tant dans l'espace universitaire qu'au niveau national. Ces conflits l'opposeront à l'AUPELF d'abord, à la Sonatel ensuite.

Dans le cas de l'AUPELF, il s'agissait de préserver la marge d'autonomie de l'université par rapport à cette institution et d'acquérir les moyens de définir une politique propre à l'université. Le responsable de l'association des universités francophones était contre le fait que l'université de Dakar ait une connexion propre alors que son institution en disposait déjà et pouvait la lui fournir. La CURI fut ainsi obligée de démontrer la nécessité pour l'université de gagner son autonomie et de se prémunir contre les aléas de

la politique de l'AUPELF. Cette volonté de garder une liberté d'action et de pensée transparaîtra dans le refus opposé à ce même responsable de l'AUPELF quand il voulut intégrer la CURI en tant que membre.

Avec la Sonatel, il s'agissait plutôt pour la commission universitaire de conserver une certaine éthique dans la gestion du nom de domaine. La perspective de la privatisation de la Sonatel et les visées mercantilistes de cette dernière n'étaient pas pour rassurer les membres de la CURI sur la gestion du domaine sénégalais au cas où elle serait confiée à cette société. La Sonatel ayant tenté de convaincre les autorités universitaires de sa plus grande capacité technique pour assurer la gestion, il a fallu, pour la commission, développer un argumentaire contraire aux allégations de cette société pour conserver son droit de regard sur l'attribution des noms de domaines au Sénégal. Ce débat a permis de mettre en exergue l'existence de « *deux matrices paradigmatiques* » concurrentes, l'Internet commercial et l'Internet de service public, dans le développement du réseau au Sénégal.

Dans les deux cas évoqués, l'université se pose comme acteur à part entière, sinon même comme acteur principal d'Internet au niveau du Sénégal. Etant l'une des premières entités connectées au réseau, et jouant aussi le rôle de fournisseur de services Internet pour beaucoup d'autres institutions, elle ne voulait pas céder au privé une de ses prérogatives à savoir la gestion du domaine sénégalais. Elle imprime ainsi, à travers la CURI, sa marque et sa vision dans le développement d'Internet. Mais au-delà de l'université et de sa commission, c'est le SAES, le syndicat des enseignants du supérieur, qui se pose comme l'élément moteur d'Internet.

En effet, ce syndicat est l'une des premières entités à s'être lancé dans une campagne de sensibilisation de la communauté universitaire et des autorités publiques, sur les opportunités offertes par le réseau mondial, en 1996. En s'activant ainsi dans la construction d'une réflexion autour d'Internet, il s'est mis dans une position de légitimité pour peser sur les débats au sein de la CURI dont les membres faisaient partie, pour beaucoup d'entre eux, du syndicat. Il y a donc une certaine mainmise de la réflexion et de la décision par les membres du SAES qui bloquent les tentatives d'infléchir l'action de l'université. Cette mainmise des universitaires s'étend de plus en plus au niveau national dans des instances majeures engagées dans le développement d'Internet comme la

Direction de l'informatique de l'Etat, l'Observatoire Sénégalais de Inforoutes et Réseaux Informatiques (Osiris), le chapitre sénégalais de l'Internet Society (Isoc) etc.

Pendant longtemps, cette prise de pouvoir avec l'occupation d'instances majeures de l'Internet sénégalais ne s'est, paradoxalement, pas traduite par une très grande pénétration des TIC au niveau de l'université. Et la formation, l'équipement et la production des enseignants-chercheurs ne s'en sont pas trouvés pour autant améliorés. Ce paradoxe s'explique par le manque de moyens de l'université, mais aussi et surtout par le manque d'initiatives concrètes au niveau des Facultés où l'on semble tout attendre de la puissance publique. Cette situation peut permettre de se poser des questions sur la nature de ce pouvoir d'infléchir la pensée, sans pour autant avoir les moyens de l'action. Nous sommes confortés dans cette question par le fait que ce n'est que lorsqu'ils ont accédé au décanat, dans les Facultés, que les membres du syndicat ont pu utiliser les budgets dégagés pour essayer d'équiper leurs établissements. Ils ont même dû déployer beaucoup d'efforts pour que le réseau en fibres optiques, issu du Projet d'Appui à la Réforme Universitaire (PARU) et destiné à améliorer le fonctionnement de l'administration, puisse être utilisé pour la connexion à Internet. Les ressources dont disposent les acteurs se révèlent ainsi aussi fondamentales que le pouvoir qu'ils exercent au sein des entités dont ils sont membres.

Les partenaires (privés ou coopération) disposant eux des moyens et de la capacité d'action nécessaires, ne disposeraient-ils pas davantage du pouvoir d'orienter les projets développés selon leurs propres visées ?

Tels qu'ils apparaissent, les partenariats noués au sein de l'université engagent trois types d'acteurs, les syndicats, les privés et les agences de coopération. Le partenariat SAES/SNTPT s'est ainsi révélé fondamental dans les premiers moments où, grâce à l'appui du syndicat des télécommunications, le SAES a pu mettre sur pied un point d'accès à Internet pour les enseignants et chercheurs de l'UCAD. Ce partenariat a surtout aussi permis l'organisation des « assises sur les TIC » qui vont permettre de sensibiliser le monde universitaire et les autorités publiques sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies.

Dans le cas des privés, ce partenariat n'est pas très développé et ne va pas au-delà de la mise en place d'un environnement favorable au développement d'Internet

(convention signée avec la Sonatel<sup>125</sup>). On peut penser que le syndicat des télécommunications, étant structurellement lié à la Sonatel, son appui entraine dans cette logique de mise en place d'un environnement favorable à un moment où la société nationale venait de décider de se connecter à Internet et mettait en place des stratégies pour en développer l'usage dans les institutions et chez les populations sénégalaises.

C'est une autre logique qui anime les agences de coopération francophones où les rapports dépassent la simple mise à disposition des moyens d'équipement des universités. L'analyse des appuis apportés par la coopération en général montre une action basée sur l'appui à l'équipement avec le « Commodity aid » qui entre plus dans le cadre de la coopération au développement vu les nombreux domaines couverts par ce programme. L'action de la Coopération française, à travers l'exemple du projet FORCIIR développé à l'EBAD, montre l'existence de soubassements politico-culturels à savoir une volonté de positionnement francophone sur Internet avec l'importance accordée à la production de contenus scientifiques francophones sur le web. Ce volet est intégré parmi les principaux résultats attendus du projet.

Le financement ou la participation à la mise en œuvre de projets ne sont donc pas fortuits, ils participent d'une logique tendant à développer la présence française sur Internet. Et parfois, les projets peuvent même ne pas émaner des institutions bénéficiaires et être « soufflées par la Coopération française », comme le révèle Annie Bauer, chef du projet FORCIIR. Dans ce cadre précis, le choix du développement de la formation à distance émane de la volonté de la Coopération française qui a mis en place le programme nécessaire à ce développement. Ni dans la construction des termes de références du programme, ni dans la définition des objectifs globaux, la contribution de l'école ne s'est fait sentir, ce qui ne l'a pas placée au départ dans une position de partenaire associé à l'élaboration du projet; même si dans la mise en œuvre concrète du projet, la direction de l'EBAD participe activement à la réalisation des objectifs sectoriels et met en œuvre de stratégies pour en assurer la pérennité.

C'est donc une certaine extraversion qui caractérise ce projet, une initiative conçue de l'extérieur mais que s'approprient ou dont s'accommodent les différents acteurs, Etat et

---

<sup>125</sup> L'actuel recteur de l'Université de Dakar, qui fait partie du conseil d'administration de la Fondation Sonatel, déclare être en voie de « *faire de grandes choses avec la Sonatel* » mais ne dévoile pas pour l'instant en quoi consiste ce projet.

universitaires, du fait des résultats satisfaisants en termes d'équipement et de mise en ligne de documents. L'Etat, dans une option de retrait, laisse faire. Ce qui explique le caractère désarticulé des projets d'introduction d'Internet. En effet, les différents projets que nous avons évoqués divergent autant dans leurs objectifs que dans les acteurs impliqués dans leur réalisation. Il en résulte ainsi une grande dispersion des initiatives et une quasi-absence de synergie qui entraîne une certaine dissymétrie au sein de l'université sénégalaise avec certaines structures ultra-équipées comme l'EBAD, alors que d'autres, comme la Faculté de médecine, ne disposent pas encore d'une salle d'accès pour leurs enseignants et chercheurs.

Globalement, le désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'université ainsi que le manque de moyens et d'initiatives propres de cette dernière pour assurer un équipement adéquat afin de faciliter l'introduction d'Internet, laissent des espaces vides dans lesquels s'engouffrent différents acteurs, privés ou coopération. Cette intervention extérieure est même favorisée, parce que politiquement utile, quand elle permet d'apporter une solution aux revendications étudiantes et enseignantes.

- Rôle leader des usagers

L'analyse de l'action du SAES montre une certaine omniprésence du syndicat à tous les niveaux du développement d'Internet au sein de l'université sénégalaise. Ce fut d'abord aux premiers moments de la connexion du Sénégal à Internet, en 1996, quand les responsables du Syndicat des enseignants, Abdou Salam Sall, Olivier Sagna etc., ont compris et se sont évertués à faire comprendre, à la communauté universitaire et aux autorités publiques, l'opportunité que représentait Internet pour le monde universitaire. Ce fut ensuite, une présence dans les différentes structures mises en place pour prendre en charge la question de l'Internet universitaire, instances dans lesquelles les membres du syndicat auront à jouer un rôle prépondérant dans la sauvegarde des intérêts de l'université face aux structures extérieures intervenant aussi dans le domaine d'Internet. Ce fut, enfin, avec l'accession aux structures de décision des membres du syndicat, une orientation vers la mise en place d'un dispositif technologique au sein des établissements universitaires (Facultés et centres de recherche.) L'influence du SAES se ressent ainsi, de manière très forte, dans les différentes décisions au niveau de l'université. Cette influence

aurait même tendance à dépasser le cadre universitaire avec la présence de membres de cette structure dans des instances nationales.

Les associations étudiantes ne sont pas en reste dans ce processus, notamment à l'université de Saint-louis où la commission sociale des étudiants a joué un rôle fondamental dans l'élargissement de l'offre de connexion à Internet avec l'implantation du « cybercampus » et où l'association des étudiants de MAI développe aussi un ambitieux projet d'équipement des étudiants et personnels administratif et scientifique.

Structures enseignantes et étudiantes se sont positionnées comme des groupes d'intérêts dans la mesure où ils ont su faire pression sur les autorités publiques afin de satisfaire la demande de l'université en nouvelles technologies. Pour Michel Offerlé, les groupes de pression apparaissent dans les typologies classiques, « *comme des organisations politiques dont le but, la fonction, ne sont pas orientés vers la prise et l'exercice du pouvoir politique (comme les partis politiques), mais vers la pression sur les autorités publiques aux fins de faire reconnaître et prendre en compte leurs revendications.*<sup>126</sup> » Le répertoire d'action de ces structures est constitué à la fois par la contestation (mouvement de grève chez les étudiants), les ressources intellectuelles (séminaires de sensibilisation avec les enseignants du SAES) et politiques (accession au Décanat dans les Facultés.) Ces différents moyens utilisés par les usagers afin de faire avancer ou défendre leurs intérêts ont permis, dans une grande mesure de favoriser une bonne pénétration d'Internet dans certaines structures de l'université. L'initiative en matière d'Internet dans l'université est souvent donc venue « du bas », c'est-à-dire des usagers. Ce qui va à l'encontre de l'analyse dite séquentielle des politiques publiques<sup>127</sup>, qui part de la définition d'un problème au niveau des autorités publiques, lesquelles cherchent ensuite à le résoudre en essayant d'associer les populations à cette recherche de solutions pour faciliter leur appropriation. Une initiative venant « d'en haut » donc et essayant d'impliquer les populations de base. Le cas présent nous montre plutôt une inversion de ce schéma avec la mise à l'agenda du problème d'Internet par les usagers qui tentent de rallier les autorités publiques à leurs revendications. Ce qui n'augure pas automatiquement d'une appropriation des solutions mises en place parce que nous remarquons qu'avec le PAES

---

<sup>126</sup> Offerlé M., « Groupes d'intérêts et démocratie », in *Le Pouvoir : des rapports individuels aux Relations Internationales*, Coordonné par Jean-Claude Ruano-Borbalan et Bruno Choc, Ed. Sciences Humaines (revue), 2002, pp. 127-135.

<sup>127</sup> Muller P., Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Editions Montchretien, Coll. Clefs Politiques, 1998.



et le PDEF, des tentatives de réponses ont été apportées par les autorités publiques sans pour autant faire l'objet d'une adhésion totale de la part des usagers placés ensuite dans une optique de réception.

- Tout attendre de l'Etat ou profiter des sources de financements croisées

Le constat qui est fait à l'analyse des sources de financements des différents projets développés au sein de l'université sénégalaise, c'est la grande diversité de ces sources. En effet, tant au niveau de structures comme l'IFAN ou la Faculté de Sciences et Techniques de l'UCAD qu'au niveau de l'université dans sa globalité, on semble avoir pris en compte le fait que l'Etat sénégalais n'était pas en mesure de satisfaire les besoins d'équipements définis. D'où la mise en place de stratégies tendant à saisir toutes les opportunités de financement répertoriées. Il s'agit comme le disait M. SECK, assesseur de la Faculté des Sciences et Techniques, « *d'aller là où se trouve l'argent* » afin de réaliser les objectifs en matière de nouvelles technologies.

On trouve ainsi sur la liste des bailleurs de fond, autant les institutions internationales (la Coopération française, la Coopération italienne, le CRDI etc.) que les institutions universitaires étrangères comme les universités de Paris 7 ou d'Aix-en-Provence auxquelles viennent s'ajouter le Ministère de l'Education Nationale et les structures privées sénégalaises comme les Industries Chimiques du Sénégal (ICS). Cette multiplication des sources de financement se révèle payante dans la plupart des cas. Elle découle dans la grande autonomie laissée aux universités pour le choix de leurs partenaires stratégiques et dans le cas de l'UCAD, de l'autonomie accordée aux Facultés. Mais c'est aussi ce qui explique le manque de vision d'ensemble au sein de cette université où certaines structures sont hyper équipées et d'autres pas du tout.

Le retrait de l'Etat, combiné au manque de moyens, amène ainsi les universités à se tourner vers d'autres partenaires susceptibles d'assurer leurs besoins en équipement. Les autorités publiques elles-mêmes semblent cautionner ce fait et se sont, dans certains cas, chargées d'amener ces partenaires (Salta Service International a été mis en rapport avec les universités par le ministre de l'éducation et détenait, selon son directeur, une licence spéciale d'exploitation fournie par la présidence de la république.) Ainsi, le vide laissé par l'Etat est comblé par la Coopération française, l'Agence Universitaire de la Francophonie

(AUF, ex AUPELF), le « Commodity Aid », le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), Salta Service International.

- L'importance des représentations

Le dernier constat né de cette étude est l'importance des représentations dans l'évolution des deux universités par rapport aux nouvelles technologies. En effet, les conceptions de l'informatique et des nouvelles technologies vont entraîner des modes d'appropriation différents au sein des universités de Dakar et de Saint-Louis. L'analyse des processus d'introduction d'Internet dans les deux universités montre une différence fondamentale liée à leur culture dans le rapport à l'objet. L'option des TIC a été très tôt prise au niveau de l'UGB de Saint-Louis du fait de la représentation que l'on se faisait dans cette institution d'une modernité et d'une modernisation indissociables de l'enseignement de l'informatique et de son intégration dans le cadre du fonctionnement global de l'université. L'effort d'équipement effectué avec le centre de calcul d'abord, puis avec l'installation d'un réseau en fibres optiques, a permis de mettre sur pied un dispositif technique et technologique qui apparaît moins comme une solution à un problème identifié qu'une innovation organisationnelle dans les modes d'enseignement et de fonctionnement de l'université. Cette innovation revêt un aspect symbolique car elle traduit le souci d'être en adéquation avec le discours sur l'UGB comme université d'excellence. Internet, à son avènement, est donc venu se greffer au dispositif existant sans nul besoin d'une révolution dans les manières d'être et de faire. Révolution qu'il a fallu enclencher au niveau de l'UCAD quand le besoin d'être présent sur les réseaux informatiques s'est fait sentir.

En effet, malgré un rôle pionnier dans l'introduction d'Internet au Sénégal, l'UCAD a accusé un certain retard et termes d'équipement du fait d'une restriction de l'accès aux TIC uniquement réservé aux sections informatiques de l'ESP et de la Faculté des sciences et techniques. Concernant Internet, l'UCAD est connectée à ce réseau depuis le début des années 90 mais ce n'est qu'à la fin de cette décennie que des actions seront menées en vue de délocaliser cette connexion de l'ESP vers les structures administratives et les autres établissements alors que l'université jouait depuis longtemps déjà le rôle de fournisseur de services Internet auprès de structures comme le Centre de Suivi

Ecologique (CSE), l'IRD, l'Institut Pasteur etc<sup>128</sup>. Cette décision de mettre en place un réseau informatique au niveau de l'université n'est intervenue qu'après que le SAES ait fait sentir aux autorités le besoin de connecter l'ensemble de l'université à Internet du fait des opportunités que pourrait en tirer toute la communauté universitaire.

La question des représentations des acteurs est aussi intervenue au niveau interne de l'UCAD où l'on a senti à un moment donné un certain conflit de génération entre les « mandarins » et les jeunes enseignants soucieux de transformer leur environnement de travail par l'introduction des nouvelles technologies. Les « mandarins », conservateurs, ne voyaient pas la nécessité d'un investissement dans les nouveaux outils et, étant encore en poste comme Doyens dans les différentes Facultés, ils conservaient le pouvoir de décision quant à l'affectation des budgets. L'accession de la nouvelle génération au décanat, à la fin des années 90, va précipiter le processus d'introduction d'Internet à l'université de Dakar. Dans les deux cas, la représentation de l'Internet et des nouvelles technologies va accompagner des attitudes d'appropriation différentes pouvant expliquer les niveaux inégaux de pénétration d'Internet, entre les deux universités de Dakar et Saint-Louis d'abord, entre les mêmes composantes de l'université de Dakar ensuite.

Cette situation au niveau des universités nous incite donc à penser qu'Internet présenté un peu comme le remède miracle pour le Sénégal a encore du mal à opérer. Au niveau de l'université, la question du rééquilibrage des échanges scientifiques Nord-Sud n'est pas encore en phase de résolution. Ce rééquilibrage, même si c'était une volonté affichée dès la connexion de l'université à Internet en 1996, n'est pas encore à l'ordre du jour, vu que, d'une part, les enseignants-chercheurs n'utilisent pas les opportunités offertes pour mettre en ligne leurs productions intellectuelles, et que les universités, d'autre part, n'ont pas encore mis sur pied de telles structures. L'observation des usages d'Internet chez les enseignants-chercheurs a montré la prédominance de la recherche d'information sur des sites étrangers ; une extraversion qui prouve, si besoin en est, que ces derniers sont toujours placés dans une optique de consommation.

Dans une autre mesure, les projets mettant l'accent sur la production scientifique en ligne sont, pour la plupart, issus d'organismes de coopération dont la finalité reste globalement la promotion du français sur Internet ; et les structures bénéficiaires de ces

---

<sup>128</sup> Plusieurs structures étaient connectées avec une liaison raccordée sur l'université, ce qu'on appelle les liaisons secondaires connectées grâce à la Liaison Spécialisée de l'université.

projets sont tenues de prendre en compte cette dimension, ce qui réduit fortement leur marge d'autonomie. Cet état de fait révèle une certaine ambiguïté pour l'avenir, le Sénégal en général et l'université en particulier désirant développer une production endogène, mais étant contraints de prendre en compte les exigences des bailleurs de fonds parfois avant même leurs propres besoins. Cette situation au niveau de l'université a une forte probabilité de se retrouver dans d'autres sphères, vu que, à presque tous les niveaux, le financement du développement d'Internet est pris en charge par des organismes extérieurs et les agences de coopération.

#### - Limites de l'étude

Cette étude comporte forcément quelques limites. Sur le plan méthodologique, la faiblesse des réponses obtenues avec l'administration du questionnaire doit nous amener à relativiser les résultats obtenus. De plus le fait de n'avoir pas pu recueillir l'avis de la Sonatel entraîne une certaine insuffisance au niveau de l'argumentation sur certaines questions dans lesquelles cette société était impliquée (la gestion du nom de domaine et la réduction des tarifs pour les établissements scolaires et universitaires). Sur le plan théorique, des questions soulevées dans notre problématique auraient pu être étudiées de manière plus approfondie, notamment celle de savoir comment Internet est appréhendé aux différents niveaux des organisations universitaires. Même si nous avons quelques fois évoqué la question des rapports de force au sein de l'université entre les « mandarins » réfractaires à Internet et la nouvelle génération, avec les enseignants du SAES, nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour nous intéresser au personnel technique et administratif.

L'étude des deux cas universitaires ne s'est ainsi pas faite sans difficulté notamment celle de la période à laquelle l'enquête de terrain s'est déroulée. En effet, les mois de juin, juillet et août représentent des périodes particulièrement chargées avec l'organisation des examens de la première session, les corrections et autres séances de rattrapage. Ce qui fait que nous avons éprouvé des difficultés à rencontrer la plupart de nos interlocuteurs. De même, lorsqu'il a fallu administrer notre questionnaire, nous nous sommes souvent heurté à un refus de la part des enseignants sous prétexte que la période était trop chargée et que le temps manquait. D'autres prenaient le questionnaire, mais ne le

rendaient pas nous obligeant à aller à leur recherche, ce qui a entraîné la perte d'un grand nombre de questionnaires.

L'ignorance des personnes par rapport à leurs structures a représenté aussi un écueil assez difficile à surmonter dans le cadre de cette recherche. Qui est qui et qui fait quoi en matière d'Internet ? Trouver la personne idoine pour vous répondre n'a pas été aisé. Et quand nous avons la chance de repérer les personnes adéquates, il fallait aussi qu'elles soient sur place et non en déplacement pour un quelconque voyage ou mission à l'extérieur.

Par rapport à nos objectifs de départ, la plus grande difficulté a cependant été d'appréhender l'action de l'Etat au sein de l'université. En effet, nous avons repéré certains signes d'une action étatique (octroi de subventions, volet Internet du PAES etc.). Cependant, la majorité des acteurs universitaires prétendait ignorer toute forme de politique publique concernant Internet au sein des universités. Une contradiction qui vient renforcer d'une politique peu explicite de la puissance publique en direction des universités, aucune trace d'un document clair sur sa volonté n'ayant pu être repéré dans notre enquête.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1- Abdelkader A., « En Afrique l'enseignement supérieur sacrifié », in *Le Monde Diplomatique*, mars 2002
- 2- Bailleul André, *Université de Dakar, institutions et fonctionnement : 1950-1984*. Université de Dakar, Thèse de doctorat d'Etat de Droit, Dakar, 1984
- 3- Blair Robert et Jordan Josephine, *Staff Loss and Retention at Selected African Universities: A Synthesis R Synthesis Report*. Document Technique N° 18, Division des ressources humaines et de la pauvreté, Département technique, Région Afrique, Banque Mondiale, Washington, 1994
- 4- Cécile-Robert A., « Centre de documentation à l'abandon. La mémoire du Sud en danger », in *Le Monde Diplomatique*, juillet 1999
- 5- Constantin F., « Identifier les politiques. Instrumentalisation d'un secteur ou transversalité de l'objet, le cas de l'environnement », in : *L'analyse des politiques publiques aux prises avec le droit*, Renard D., Caillosse J., De Bedrillon D. (SLD), Série politique N°30, 2000
- 6- Corenthin Alex, *Introduction des NTIC dans l'espace universitaire. Enjeux et perspectives*. , Communication au séminaire sur « l'enseignement supérieur, la recherche face aux défis des nouvelles technologies de l'information et de la communication », Dakar, 17-19 décembre 1999
- 7- Eisenstein Elisabeth., *La révolution de l'imprimé*, Paris, La Découverte, 1991
- 8- Esnouf Aude, *L'évolution des collections universitaires au Sénégal à travers l'étude de quatre établissements documentaires : vers une réponse aux besoins et attentes des enseignants-chercheurs*. , Mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 2001
- 9- Fichez E. et Combès Y., *Les campus numériques en France et en Europe : Emergence, structuration et enjeux*
- 10-Fichez E., Grevet P., Lamarche T., *L'offre de formation à distance dans les établissements d'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais*, Nov. 2002
- 11-Fusulier B. et Lannoy P., « Comment aménager le management », *Revue Hermès* N°25, 1999, pp.181-198
- 12-Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 9e édition, 1993
- 13-Guissé Ibrahima, *L'espace universitaire et le contexte politique au Sénégal : cas de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis*, Mémoire de Maîtrise, Université Gaston Berger de St-Louis, 1998

- 14-Harvey P. L., *Cyberespace et communautique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995
- 15-Lamizet Bernard, *Les lieux de communication*, éd. Mardaga, pp. 183-188
- 16-Landry C., « Emergence et développement du partenariat en Amérique du Sud », in : Landry C. et Serre F. (SLD), *Ecole et entreprise. Vers quel partenariat ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994
- 17-Maxwell J.A., *La modélisation de la recherche qualitative. Une approche interactive*, Editions universitaires de Fribourg, Coll. Res Socialis, 1999
- 18-Muller P., Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Editions Montchretien, Coll. Clefs Politiques, 1998
- 19-Ndiaye Abdourahmane, *Technologies de l'information et de la communication et enseignement supérieur : Contraintes, défis et opportunités*, Dakar, UNRISD, mai 2002
- 20-Pagès R., *Sociologie de la communication*, Encyclopedia Universalis, pp. 765-766
- 21-Papadoudi Hélène, *Technologies et éducation. Contribution à l'analyse des politiques publiques*, Paris, PUF, 2000
- 22-Protin L. , « L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et la recherche au Sénégal », in *ECHO-SUP* n°003, juillet 2000
- 23-Raoul B., *Politique publique, médiation sociale, territoire. Le cas de « l'opération cyber Nord-Pas de Calais »*, Ifresi-Gerico, Lille, octobre 2002
- 24-Renaud P. et Torres A., « Internet, une chance pour le Sud », in : *Manière de voir*, Hors série, Internet l'extase et l'effroi.
- 25-Renaud Pascal, « Histoire de l'Internet au Sud », in : *Enjeux des Technologies de la Communication en Afrique, du téléphone à Internet*, Annie Chéneau-Loquay (SLD), Paris, Karthala-Regards, 2000, pp.92-99.
- 26-Sagna Olivier, *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal. Un état des lieux.*, Dakar, UNRISD, 2000
- 27-Seck Mouhamed Tidiane, « Insertion d'Internet dans les milieux de la recherche scientifique », in : *Enjeux des Technologies de la Communication en Afrique, du téléphone à Internet*, Annie Chéneau-Loquay (SLD), Paris, Karthala-Regards, pp. 385-395.
- 28-Tremblay G., « Les partenariats : pour une économie du savoir », in : *Distance et Savoirs*, Vol 1, n°2/2003

# ANNEXES



# ENQUETE ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Mai - juin 2003 - Mamadou lamine SECK

L'objectif poursuivi à travers ce questionnaire est de mesurer le degré d'appropriation d'Internet par les enseignants-chercheurs à travers l'observation des usages qu'ils en font et l'utilisation des différentes opportunités qu'offre cet outil dans le cadre de leur travail de recherche.

## IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE

1. Quel est votre âge ?

2. Vous êtes de sexe:

Masculin  Féminin

3. A quelle université appartenez-vous?

UCAD  UGB

4. Quelle discipline enseignez-vous?

5. Quelle est votre adresse électronique?

6. Site web personnel?

## USAGE D'INTERNET

7. Disposez-vous d'un accès à Internet?

Chez vous  Au bureau,  Autres...

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

8. Depuis combien de temps utilisez-vous Internet ?

Moins de six mois  Moins d'une année  Plus d'une année

9. Où vous connectez-vous le plus souvent ?

Chez vous  Au bureau  A la BU  Autre ...

10. Quelle est la fréquence de vos connexions ?

Plusieurs fois/jour  Au moins une fois/jour  1 à 3 fois/semaine  occasionnellement  jamais

11. Que faites-vous le plus avec Internet ?

Mail  Activité de recherche  Chat  Navigation (informations pratiques, actualités etc.)

Autre

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).*

12. Avec qui correspondez-vous le plus souvent par mail ?

- Amis       Parents       Collègues universitaires sénégalais  
 Collègues universitaires étrangers       Administration

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).*

**13. Quels sites visitez-vous le plus souvent ? (en citer 3 ou 4)**

**14. Quel type d'information recherchez-vous le plus souvent ?**

**15. Avez-vous déjà publié des informations scientifiques sur Internet ?**

- oui       non

**16. Si oui, nature des publications**

- Articles       Mémoires       Thèses       Communications       Autres

**17. Sur quel site**

**18. Si non, pourquoi?**

**19. Avez déjà participé à des forums de discussion ?**

- oui       non

**20. Si oui, nature des débats?**

- Scientifique       Politique       Religieux       Pédagogique       Autre

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).*

**21. Correspondez-vous avec des universitaires étrangers par Internet ?**

- oui       non

**22. Si oui, de quels pays sont-ils originaires ?**

**23. Si non, pourquoi ?**

## USAGE DE L'INFORMATIQUE EN GENERAL

**24. Utilisez-vous l'outil informatique dans le cadre de votre travail ?**

- traitement de texte       Tableur       Présentation       powerpoint

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

**25. Avez-vous déjà reçu une formation en :**

- Bureautique       Internet       Création de page web

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

**26. Que pensez-vous de l'usage d'Internet dans l'université sénégalaise?**

## **GUIDES D'ENTRETIENS**

### **Membres de la CURI (Commission Universitaire des Réseaux Informatiques)**

---

Objectif : Il s'agit avec cet entretien de voir comment la CURI travaillait et quelle a été son influence notamment dans l'introduction d'Internet à l'université. La CURI est la première institution mise en place à l'université de Dakar, dès 1996, avec comme but principal de faire des propositions concernant l'intégration d'Internet dans cette structure.

---

#### **Constitution et fonctionnement de la CURI**

- 1- Dans quel contexte a été mise en place la CURI ?
- 2- Comment avez-vous été conduit à en faire partie ?
- 3- Quelles étaient les différentes structures représentées au sein de la commission
  - Pourquoi précisément ces structures ?
- 4- Sous la tutelle de quelle autorité travailliez-vous ?
- 5- En quoi consistait précisément votre travail ?
- 6- Quels étaient vos axes prioritaires de réflexion ?
  - Etait-ce des options fixées par les membres de la commission ou plutôt préconisées par l'autorité de tutelle
- 7- Comment se faisait le travail au sein de la commission ?

#### **Rôle de la CURI dans l'introduction d'Internet**

- 8- Quelles ont été les principales propositions faites par la commission et pensez-vous que ces propositions aient été appliquées ?
- 9- Quelles relations la commission entretenait-elle avec les autres acteurs intervenant dans l'université (coopération, privés) ?
- 10- Comment jugez-vous leurs actions au sein de l'université ?
- 11- A quelles difficultés la commission s'est-elle heurtée dans le cadre de l'opérationnalisation sur le terrain de son travail ?
- 12- Que pensez-vous du Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur et de son volet Internet ? Est-ce un projet dans lequel vous retrouvez les orientations définies au sein de votre commission ?

### **Organismes de coopération : Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Coopération française, Coopération Italienne.**

---

Objectif : Cet entretien va nous permettre de comprendre la logique dans laquelle s'inscrit l'action des agences de coopération et quelles relations de partenariat elles entretiennent avec la puissance publique

---

#### **Genèse de l'action de coopération**

- 1- Comment définissez-vous l'action de votre structure ?
  - Sa logique
  - Ses objectifs
  - Moyens et stratégies ?
- 2- Comment Internet s'inscrit-il dans cette logique ?
- 3- Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser précisément à Internet ?
- 4- Comment et depuis quand avez-vous été amené à travailler avec les universités ?
- 5- Quels sont les projets déjà réalisés et y'en a-t-il d'autres en instance ?

#### **Relations de partenariat**

- 6- Quels sont vos interlocuteurs parmi les pouvoirs publics ou dans l'université et dans quel cadre travaillez-vous ensemble ?
  - Y a-t-il concertation ou simple mise au courant de vos projets

- 7- Y a t-il d'autres acteurs avec lesquels vous travaillez dans le cadre de vos actions au sein des universités ?
- 8- Comment appréciez-vous vos relations avec vos interlocuteurs parmi les autorités publiques ou l'université ?
- 9- Y a t-il des améliorations à apporter dans cette relation ?
- 10- Dans quelle mesure impliquez-vous les enseignants et chercheurs de l'université dans la mise en oeuvre et le suivi des projets ?

#### **Evaluation des actions**

- 11- Quelles difficultés rencontrez vous ou avez-vous rencontrées dans la mise en oeuvre de vos projets ?
  - Comment ont-elles été résolues ?
  - Est-ce que ces difficultés sont récurrentes ou spécifiques à un projet donné
- 12- Comment les acteurs concernés apprécient-ils vos actions ?

### **SONATEL**

---

Objectif : Par le biais de cet entretien nous cherchons à comprendre les motivations qui ont poussé une société comme la Sonatel à s'investir dans l'Internet universitaire et quel type de partenariat se noue avec l'Etat dans ce cadre précis.

---

#### **Genèse de l'action**

- 1- Comment avez-vous été amené à travailler avec les universités dans le cadre d'Internet ?
- 2- Dans quelle logique s'inscrit votre action concernant Internet et les universités ?
  - Est-ce une mission de service public ?
  - Comment s'accommode t-elle avec les impératifs de performance économique ?

#### **Actions et partenariat**

- 3- Avec quels acteurs travaillez-vous précisément ?
  - Quelle est la nature de vos relations
  - Comment jugez-vous leurs actions?
- 4- Quelles actions avez-vous menées concrètement au sein de l'université et est-ce qu'il y en a d'autres en projet ?
- 5- Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le cadre de vos actions au sein de l'université ?
  - Quelle en était précisément la cause ?
  - Comment ont-elles été surmontées ?

#### **Objectifs**

- 6- Quelles sont les grandes lignes de la convention signée avec l'Etat en rapport avec les universités ?
  - Quels sont les objectifs visés par la Sonatel avec cette convention
  - Est-ce que ces objectifs ont été atteints ?
- 7- Quelle est votre position sur la question de la gestion du nom de domaine (.sn) et le conflit avec le Nic Senegal
  - Origine du conflit
  - La Sonatel cherche t-elle toujours a acquérir cette gestion ?

### **Responsables du Ministère de l'Education Nationale, Responsables universitaires**

---

Objectif : cet entretien nous permettra de voir comment s'est mise en place l'action de l'Etat au niveau des universités, dans quelle logique s'inscrit cette action, les types de partenariat noués avec les autres acteurs intervenant dans l'université et les mesures prises en vue de la réussite du programme d'action.

---

### **Genèse de l'action publique**

- 1- Y a t-il un programme global de l'Etat concernant Internet et les universités ?
  - Qui en est l'initiateur ?
  - Quels en sont les grands axes ?
- 2- Y a t-il eu des rencontres de réflexion sur l'introduction d'Internet dans l'université sénégalaise, qui y a participé et pourquoi ?
- 3- Quand a t-on senti, au niveau des autorités publiques, la nécessité de connecter les universités à Internet ?
- 4- Quels sont les objectifs définis à court et long terme ?
- 5- Y a t-il des mesures spécifiques qui ont été prises en vue de faciliter cette introduction ?

### **Mise en oeuvre et principales réalisations**

- 6- Quelles ont été les réalisations majeures concernant l'introduction d'Internet dans l'université ?
- 7- Quelles structures institutionnelles ont été mises sur pied dans ce cadre ?
  - Leurs objectifs
  - Sont-elles encore fonctionnelles, comment jugez-vous leur travail depuis lors ?
- 8- Quels sont les axes prioritaires de l'Internet universitaire ?
  - Se limite t-on uniquement au problème de l'accès ?
  - Y a t-il d'autres volets qui sont pris en compte ?
- 9- Dans quelle mesure les responsables politiques des universités ont-ils été associés à la réflexion et à la mise en oeuvre des projets ?
- 10- Dans quelle mesure les enseignants-chercheurs ont-ils été associés à la réflexion et à la mise en oeuvre des projets ?
- 11- Est-ce qu'il y existe un programme spécifique de formation des enseignants-chercheurs
  - Qui en est l'initiateur ?
  - Quel type de formation ?
- 12- Comment pensez-vous que les acteurs concernés se reconnaissent dans les actions menées ?

### **Relations de partenariat**

- 13- Dans quelle mesure travaillez-vous avec les organismes de coopération et les opérateurs privés qui interviennent dans l'université ?
  - Y a t-il une réflexion commune pour définir une ligne d'action, le rôle et la responsabilité de chacun des acteurs ?
- 14- Quelles sont les conditions de l'accord entre la Sonatel et l'Etat concernant la connexion des universités ?
- 15- Quels autres groupes privés interviennent au sein de l'université et quels rapports entretenez-vous avec eux ?
- 16- Comment jugez-vous l'action des organismes de coopération au sein des universités ?

## PROJET FORCIIR / EBAD :

### CONVENTION

ENTRE LE MINISTERE FRANÇAIS DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET LE RECTORAT DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

VU LES ACCORDS DE COOPERATION EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ENTRE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA REPUBLIQUE DU SENEGAL SIGNES A PARIS LE 15 MAI 1964, A DAKAR LE 16 FEVRIER 1970 ET A PARIS LE 20 MARS 1974, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE REPRESENTÉ PAR MONSIEUR JEAN DE GLINIASTY, AMBASSADEUR DE FRANCE AU SENEGAL D'UNE PART, LE GOUVERNEMENT DU SENEGAL REPRESENTÉ PAR LE PROFESSEUR MOUSTAPHA SOURANG, RECTEUR DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR ET MONSIEUR MBAYE THIAM, DIRECTEUR DE L'ECOLE DES BIBLIOTHECAIRES, ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES (EBAD) D'AUTRE PART,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

#### TITRE I : OBJET DE LA CONVENTION

##### ARTICLE 1

La présente convention a pour objet d'apporter à l'EBAD de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), BP 3252, Dakar le concours financier de la République Française sous forme de subvention pour l'exécution du projet identifié à l'article 2.

##### ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet : FORCIIR /EBAD

Environnement du projet : PROgramme en COOPération pour le développement des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PROCOOPTIC)

Origine du projet : sous-produit du programme PROCOOPTIC, conçu à partir des projets A1, B5, B6 et C 10 (voir Annexes) regroupés sous l'intitulé FORMations Continues en Informations Informatisées en Réseaux (FORCIIR)

Source de financement : Fonds d'Aide et de Coopération (FAC)

: décision du Comité Directeur du FAC : n° 98 00 98 00

: date d'approbation : décembre 1998

Mode de financement : subvention

Montant de la subvention = 3,02 MF

Durée prévisionnelle : liée à la durée du projet PROCOOPTIC (3 ans)

#### TITRE II : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

##### ARTICLE 3 : CADRE DU PROJET

Une convergence de vue a été dégagée entre le ministère français des Affaires étrangères et le rectorat de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar quant :

- à l'importance de l'information, ressource essentielle des sociétés contemporaines et matière première indispensable au développement, à l'approfondissement de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- et aux possibilités de création d'emplois générés dans ce secteur avec le concours des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs il a été constaté une insuffisante modernisation des écoles malgaches d'information et de communication, qui de ce fait ne permet pas l'émergence de ces nouveaux métiers de **médiateurs d'information professionnelle**, interfaces entre les producteurs et les utilisateurs d'information.

Cependant l'EBAD, première de ces écoles en Afrique subsaharienne par son histoire, son rayonnement régional et l'étendue de son curriculum, entreprend actuellement d'importantes réformes de ses programmes et de ses orientations. Elle est reconnue pédagogiquement par l'ensemble des autres écoles francophones publiques et privées du continent. Ses élèves recrutés jusqu'à la fin des années 80 par les fonctions publiques africaines sont aujourd'hui essentiellement destinés au secteur privé.

C'est pourquoi le ministère français des Affaires étrangères a jugé opportun de leur confier la mise en oeuvre du projet FORCIIR / EBAD.

##### ARTICLE 4 : AIRE GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Les pays retenus comme centres de regroupement régionaux sont, outre le Sénégal, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et Madagascar. Des partenariats peuvent être noués avec tous les pays relevant de l'aire géographique de recrutement de l'EBAD.

## ARTICLE 5 : BUT, OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS, ACTIVITES

Finalité : Progrès de l'information au service du développement.

But :

Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la Communication par la formation continue et initiale de médiateurs professionnels de l'information.

Objectifs :

- Les diplômés des écoles africaines d'information / documentation qualifiés comme médiateurs de l'information maîtrisant les NTIC ;
- Des emplois de médiateurs de l'information créés.

Résultats attendus :

- Mise à niveau des anciens diplômés des écoles africaines d'information / documentation ;
- Embauche de médiateurs de l'information ;\*
- Réalisation de produits documentaires disponibles sur le site du projet et sur le site IBISCUS ;
- Augmentation de la présence francophone sur le web.

Activités :

- Mettre en oeuvre des modules de formation à distance : module de formation continue (F1), module de formation initiale (F2) ;
- Recruter et former des candidats ;
- Appuyer les écoles dans leurs efforts de modernisation et de formation des formateurs ;
- Nouer des partenariats avec des entreprises privées, des collectivités territoriales, des associations.

## ARTICLE 6 : INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES ET MOYENS DE VERIFICATION

Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification
(au niveau du but)	Augmentation du nombre de connectés ( à titre professionnel) Augmentation du nombre de ..... au Sénégal
(au niveau des objectifs)	Changement progressif des profils des élèves candidats à l'EBAD (avec formation initiale) et en 2002 nombre d'emplois créés et/ou consolidés
(au niveau des résultats)	Résultats numériques et qualitatifs en fin de cycle de formation (F1, F2) Les contrats de travail et les offres d'emploi seront consultables sur le site du projet Les produits seront consultables sur le site
(au niveau des activités)	100 élèves recrutés (module F1) des contrats de travail (module F2) cycle de formation (F1, F2) 40 produits documentaires d'emploi seront consultables sur les site du projet
	Les modules de formation Les listes des candidats (F1, F2) Une convention par élève (F2) Les programmes des écoles en 2002

## ARTICLE 7 : GESTION ET CONDUITE DU PROJET

Le projet FORCIIR / EBAD sera domicilié à l'EBAD, sous l'autorité du Directeur.

L'assistante technique recrutée par le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE) en septembre 1999, assurera le rôle de chef du projet. Elle sera basée à Dakar sur un poste régional.

Un CSN ingénieur informaticien ou ingénieur réseaux sera mis à la disposition du projet.

Une équipe administrative de trois personnes sera recrutée et salariée par l'EBAD sur les crédits de la subvention.

## ARTICLE 8 : COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage sera mis en place conjointement par le chef de projet et le Directeur de l'EBAD.

Il sera composé du Directeur de l'EBAD ou de son représentant ; du Conseiller de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal ou de son représentant, d'un membre du Service culturel du SCAC de l'Ambassade de France ; du chef de projet FORCIIR, d'entrepreneur(e)s du secteur privé ; e personnalités issues du secteur des NTIC, du secteur culturel, du monde associatif et de représentant(s) des collectivités locales.

Il se réunira en assemblée ordinaire au Sénégal, une fois par an. Mais il pourra également se réunir en session extraordinaire dans sa totalité ou partiellement à la demande du directeur de l'EBAD et/ou du chef du projet .  
 Un programme d'action annuel, accompagné des besoins en financement définis en chapitres budgétaires sera proposé par le Directeur de l'EBAD et le chef du projet.  
 L'avis favorable dudit Comité est nécessaire au déblocage de toute tranche de crédits en faveur de l'EBAD, comme décrit à l'article 11.

#### ARTICLE 9 : COMITE SCIENTIFIQUE DU PROJET

Un comité scientifique du projet sera mis en place conjointement par le chef et le directeur de l'EBAD.

Il sera composé :

- du Directeur de l'EBAD ;
- du Chef du projet FORCIIR ;
- de deux représentants du comité pédagogique local du projet dont la composition est décrite à l'article 9 ;
- d'une personnalité du secteur de la formation professionnelle à distance ;
- d'une personnalité du secteur des NTIC ayant une double expérience d'enseignement et de réalisations ;
- de deux enseignants issus d'écoles ou d'universités françaises avec lesquelles une convention de partenariat sera nouée

Ce comité sera le garant du contenu scientifique des formations mises en place.

#### ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS DE L'ISCAM

L'EBAD s'engage à :

- Mettre à la disposition du projet des locaux équipés permettant au chef de projet et à l'équipe administrative de travailler avec en particulier des facilités pour la reprographie ;
- Réformer les programmes de formation de l'Ecole en intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des disciplines enseignées ;
- Constituer un comité pédagogique local sur la formation aux NTIC (composé du directeur, du directeur des études, des chefs des sections archives, bibliothèques et documentation et de quatre enseignants) qui mobilise l'ensemble des enseignants sur ce thème et conseille le directeur sur les stratégies et modalités de renforcement de ces formations ;
- Faciliter les démarches du chef de projet auprès des autorités administratives mais aussi des entrepreneurs privés, des responsables d'associations et des élus locaux ;
- Poursuivre une politique d'ouverture, de coopération et d'échanges avec d'autres écoles d'information, de documentation et d'archives qui se mesurera par des conventions permettant la mise en place de programmes communs de recherche et d'échanges d'enseignants ;
- Collaborer étroitement et de façon formelle avec l'AUF, le RESAFAD et IBISCUS.

### TITRE III CARACTERISTIQUES FINANCIERES

#### ARTICLE 11 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Les versements seront effectués sur ordonnancement du ministère français des Affaires étrangères (SCAC de l'Ambassade de France au Sénégal) en trois décaissements annuels, correspondant à chacun à une des trois phases du projet, conformément au programme d'action et à sa proposition de financement approuvés par le Comité de pilotage :

- le premier versement, correspondant à la phase «méthodes » du projet (composante 2), sera de 740.000 FF ;
- le deuxième, correspondant à la phase «formations » (composante 3), sera de 1.340 000 FF, sous réserve de la justification des dépenses à hauteur de 80 % de la première tranche ;
- le troisième versement, correspondant à la phase «productions » (composante 4), sera de 940.000 F, sous réserve de la justification du restant des dépenses de la première tranche et à hauteur de 80 % des dépenses de la deuxième tranche.

Composante 2	A1	740 000
	3. Transferts financiers	
Composante 3	B5	1.340 000
	3. Transferts financiers	
Composante 4	C 10	940 000
	3. Transferts financiers	
	TOTAL	3.020 000



## **ARTICLE 12 : MISE EN OEUVRE DE LA SUBVENTION**

Le montant total de la subvention à l'EBAD pour les activités décrites à l'article 5 est fixé à trois millions vingt mille francs français (3.02 MFF).

Elle sera créditée au compte N° [K0011 00500] 14007 0513-367, ouvert par le bénéficiaire (titulaire du compte : EBAD/FORCIIR) dans les livres de la Société Générale de Banques au Sénégal, Agence Roume entreprises, 19 avenue Léopold Sédar Senghor, Dakar.

## **ARTICLE 13 : IMPUTATION BUDGETAIRE**

Les dépenses seront imputées sur le projet FAC Intérêt Général n° 98 00 98 00.

Le comptable assignataire est l'Agence Française de Développement.

## **ARTICLE 14 : COMPTE RENDU D'EMPLOI ET CONTROLE PAR LE MINISTERE FRANCAIS DES AFFAIRES ETRANGERES**

Le bénéficiaire s'engage :

- à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues ;
- à fournir un compte rendu d'exécution technique des activités financées et un compte rendu d'emploi financier séparé pour justifier l'utilisation des fonds reçus, dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai d'un an à compter de la date du dernier mandat de paiement. Les comptes-rendus d'utilisation seront vérifiés par le service gestionnaire et l'ordonnateur ;
- à faciliter l'évaluation et le contrôle par le MAE de la réalisation physique administrative et financière des actions prévues. Les rapports d'évaluation et le bilan des contrôles seront communiqués au bénéficiaire.

## **TITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

### **ARTICLE 15 : RESILIATION**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure.

La résiliation de la convention ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations de fournir les comptes rendus d'emploi prévus et de faciliter l'évaluation et le contrôle par le MAE.

La résiliation n'ouvre à aucun droit à quelque dédommagement que ce soit.

### **ARTICLE 16 : CLOTURE**

La convention sera close dès que la décision du Comité Directeur du FAC aura été exécutée ou si l'une ou l'autre des parties constate qu'il est devenu impossible d'exécuter le projet tel qu'il est décrit à l'article 4.

En tout état de cause la convention sera réputée close dans un délai de trois ans à compter de la date de la signature de la présente convention. Elle peut cependant être prolongée par avenant pour six mois par tacite reconduction, avec un maximum d'un an, correspondant éventuellement au prolongement parallèle du FAC PROCOOPTIC.

Les sommes non utilisées conformément à l'objet prévu devront être reversées au comptable assignataire désigné à l'article 11.

**POUR LE RECTORAT DE L'UNIVERSITE  
CHEIKH ANTA DIOP  
LE RECTEUR**

**POUR L'EBAD,  
LE DIRECTEUR**

**POUR LE MINISTERE FRANÇAIS  
DES AFFAIRES ETRANGERES,  
L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU  
SENEGAL**